

**RAPPORT ET RESOLUTIONS  
DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC**

**(Istanbul, 18-21 octobre 2001)**

Adresse  
Bureau de Coordination du COMCEC  
Necatibey Cad. 108  
Ankara-TURQUIE  
Tel: 90-312-231 97 40  
Tlfax: 90-312-232 10 66  
Tlx:42 1010 DPT Tr  
Website: <http://www.dpt.gov.tr>  
e mail: ykaraca@ [dpt.gov.tr](mailto:ykaraca@dpt.gov.tr)

## TABLE DES MATIERES

### PREMIÈRE PARTIE

	Page
RÉSOLUTIONS DE LOÏC CONSTITUANT LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L' OCI	
I. Résolution adoptée par la troisième Conférence islamique au sommet portant création des Comités permanents de l'OCI présidés par les Chefs d'État.....	11
II. Communiqué final de la quatrième Conférence islamique au sommet confiant la présidence du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale au Président de la République de Turquie.....	13
III. Résolution N°31/9-E (IS) sur les activités menées sous les auspices du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC).....	14

### DEUXIÈME PARTIE

#### LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE

I. Liste des documents de base examinés et/ou présentés à la dix-septième Session du COMCEC.....	27
II. Rapport de la dix-septième Session du COMCEC. . . . .	33

## ANNEXES

1.	Liste des Participants à la dix-septième Session du COMCEC.....	45
2.	Discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC à la séance d'ouverture.....	65
3.	Discours de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique à la séance d'ouverture.....	77
4.	Discours de S.E. Dr. Mohammed AL-EMADI, Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur de la République arabe syrienne à la séance d'ouverture.....	83
5.	Discours de S.E. Farhad ALIYEV, Ministre du Développement économique de la République d'Azerbaïdjan à la séance d'ouverture.....	91
6.	Discours de S.E. Dr. Salvador NAMBURETE, Vice Ministre de l'industrie et du commerce de la République du Mozambique à la séance d'ouverture.....	97
7.	Discours de S.E. Dr. Ahmed Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement à la séance d'ouverture.....	103
8.	Ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC.....	113
9.	Texte de la présentation du Dr. Akın İZMİRLİOĞLU, Sous-Secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires, sur les "Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des États membres".....	117

10	Résolution (1) de la dix-septième Session du COMCF.C.....	123
11.	Résolution (2) sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays.....	143
12.	Rapport de la Réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale.....	167
13.	Rapport de la réunion du Comité de session____	181
14.	Discours de S.E. Dr. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique a la séance de clôture.....	189
15.	Discours de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie à la séance de clôture.....	195



## PREMIÈRE PARTIE



RESOLUTIONS DE L'OCI CONSTITUANT  
LA BASE ET DÉTERMINANT L'ORIENTATION  
DES ACTIVITÉS DU COMITÉ PERMANENT POUR  
LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE



## I

### **RESOLUTION ADOPTÉE PAR LA TROISIÈME CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET PORTANT CRÉATION DES COMITÉS PERMANENTS DE L'OCI PRÉSIDÉS PAR LES CHEFS D'ÉTAT**

#### **Résolution No. 13/3-P(IS)**

La Troisième Conférence Islamique au Sommet "Session de la Palestine et d'Al Qods" réunie à Mekka Al Mokarramah, Royaume d'Arabie Saoudite, du 19 au 22 Rabie Al Awwal 1401 H (25-28 janvier 1981),

AYANT PRIS CONNAISSANCE de la proposition faite par sa Majesté le Roi HASSAN II, Président du Comité d'AL QODS, au sujet de la création de trois Comités présidés par les Rois et Chefs d'Etat Islamiques,

CONVAINCUE de la nécessité de consolider l'action islamique conjointe dans les domaines scientifique, technologique, économique et commercial,

DESIRANT donner à l'information et à la culture un nouvel élan pour faire connaître à l'opinion publique internationale les problèmes fondamentaux de la nation islamique surtout ceux d'AL QODS et de la Palestine et pour faire face à la campagne tendancieuse visant l'Islam et les musulmans;

DECIDE:

1. De créer des Comités Permanents pour la Coopération scientifique et technologique, la coopération économique et commerciale et de l'information;

II. Ces Comités sont chargés de suivre la mise à exécution des résolutions adoptées ou à adopter par la Conférence Islamique dans les domaines précités, d'étudier les moyens de consolider la coopération entre les Etats islamiques dans ces domaines, d'élaborer les programmes et de faire les propositions susceptibles de consolider les capacités des Etats Islamiques à cet effet;

III. Chaque comité se compose des représentants de dix pays, au niveau Ministériel, sous la présidence d'un Chef d'Etat Islamique;

IV. Les membres de ces comités sont élus par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Islamiques pour un mandat de trois ans renouvelable;

V. Ces comités se réunissent sur convocation de leur Président, ou de la majorité des Etats membres; leurs réunions sont statutaires si la majorité y assiste.

II

COMMUNIQUÉ FINAL DE LA QUATRIÈME  
CONFÉRENCE ISLAMIQUE AU SOMMET CONFIAIT LA PRÉSIDENCE  
DU COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET  
COMMERCIALE A S.E.M. KENAN EVREN,  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

**Communiqué Final No. IS/4-84/E/DEC**

"... La Conférence a décidé de confier à S.E. M. Kenan EVREN, Président de la République de Turquie, la présidence du Comité Permanent de la Coopération Economique et Commerciale..." (Page 15, paragraphe 40)

**RESOLUTION N° 31 /9-E(IS)**  
**SUR LES ACTIVITES MENEES SOUS LES AUSPICES DU**  
**COMITE PERMANENT POUR LA COOPERATION**  
**ECONOMIQUE ET COMMERCIALE (COMCEC)**

La neuvième session de la Conférence islamique au Sommet (Session de la Paix et du Développement " Intifada d'Al-Qods"), tenue à Doha, Etat du Qatar, du 16 au 17 Cha'abane 1421 H (12-13 novembre 2000),

**Rappelant** la Résolution No 27/8-E (IS) adoptée par la huitième session de la Conférence islamique au Sommet ;

**Rappelant également** la résolution No 2/6-E(IS) de la sixième session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Dakar, République du Sénégal du 9 au 11 décembre 1991, sur les activités du COMCEC chargeant cette institution de formuler de nouvelles stratégies pour le renforcement du Plan d'action visant à promouvoir la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et d'entreprendre une action appropriée en vue de la mise en application du plan ;

**Rappelant** la résolution N° 8/7-EC (IS) de la septième session de la Conférence islamique au Sommet, tenue à Casablanca (Royaume du Maroc) du 11 au 13 Rajab 1415 H (13-15 décembre 1994) entérinant la Stratégie et le Plan d'Action ;

**Rappelant** la résolution No 30/27-E adoptée par la vingt-septième session de la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères;

**Rappelant** les résolutions adoptées par les réunions tenues à un niveau ministériel dans différents domaines de la coopération, sous les auspices du COMCEC;

**Rappelant aussi** les résolutions adoptées par les seize sessions précédentes du COMCEC pour engager une action effective dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres, en particulier dans le domaine du commerce;

**Rappelant en outre** les délibérations du Sommet Mondial sur l'Alimentation réuni à Rome du 13 au 17 novembre 1996. et considérant l'importance cruciale pour la survie du genre humain et le bien-être des

peuples de la Oummah islamique, des principes et engagements énoncés dans la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire du monde et le Plan d'action du Sommet Mondial sur l'alimentation ;

**Notant avec appréciation** les efforts consentis par le Secrétariat général, les organes subsidiaires et les institutions affiliées et spécialisées de l'OCI opérant dans le domaine de l'économie et du commerce pour mettre en oeuvre les résolutions du COMCEC ;

**Reconnaissant** l'importance que revêtent, pour les Etats membres, les nouvelles données économiques qui s'affirment au niveau mondial, et notamment l'émergence d'ensembles économiques régionaux, la signature des Accords de l'Uruguay Round, et la création de l'Organisation mondiale du commerce et les accords qui en découlent ;

**Notant avec appréciation** que, depuis sa onzième session, le COMCEC est devenu une plate-forme permettant aux ministres de l'économie d'échanger des points de vue sur les questions économiques mondiales de l'heure, et que les thèmes "Implications de l'Uruguay Round des négociations commerciales et la création de l'OMC, sur le commerce extérieur des Etats membres", "Expériences des Etats membres en matière de privatisation", "conséquences des groupements économiques régionaux, notamment l'Union européenne, sur les économies des Etats membres", "Investissements commerciaux Intra-OCI, Stabilisation Economique et Réformes Structurelles des Etats membres" et " le développement des ressources Humaines pour une croissance économique durable et l'allègement de la Pauvreté dans les Etats membres de l'OCI " ont été respectivement les thèmes d'échange de vues au cours des 11e, 12e, 13e, 14e, 15e et 16e Sessions du COMCEC.

**Ayant pris note** du rapport du Secrétaire général ;

1. AFFIRME la nécessité pour le COMCEC de continuer à accorder une importance particulière à la question de la coordination et de la coopération entre les Etats membres concernant l'entrée de nouveaux Etats désirant adhérer à l'Organisation mondiale du Commerce, et en vue de dégager les positions à prendre à l'égard des questions et accords nouveaux élaborés dans le cadre de l'OMC, et ce en vue de renforcer la position de ces Etats dans les négociations multilatérales futures, en particulier en ce qui concerne les programmes d'action adoptés ou à venir.

**2.EXPRIME SA SATISFACTION** du fait que la Banque islamique de développement ait exécuté avec succès le mandat que lui a confié le COMCEC pour organiser des réunions de coordination pour les Etats membres afin de leur permettre de se concerter et de mieux se préparer pour les réunions ministérielles de l'OMC, tenues à Singapour du 9 au 13 décembre 1996, et à Genève du 18 au 20 mai 1998 et à Seattle du 30 novembre au 3 décembre 1999 en vue de les aider à adopter une position commune sur les questions figurant à l'ordre du jour de ces réunions.

**3.SE FELICITE** des programmes d'assistance technique initiés par la Banque islamique de développement pour aider les Etats membres qui sont déjà membres de l'OMC, ou en voie de le devenir, et du rôle de la Banque dans l'organisation de réunions de consultation entre les Etats membres ainsi que de séminaires et d'ateliers à cette fin.

**4.NOTE AVEC SATISFACTION** que la stratégie de coopération économique et commerciale adoptée par le COMCEC favorise la coopération entre les sous-groupes d'Etats membres et se fonde sur des principes mettant l'accent sur le rôle du secteur privé, la libéralisation économique, l'intégration à l'économie mondiale et l'inviolabilité des structures économiques, politiques, juridiques et constitutionnelles et des engagements internationaux des Etats membres.

**5.NOTE AVEC APPRECIATION** que le Plan d'action révisé constitue un document de politique générale souple et susceptible d'être amélioré lors de son exécution, conformément aux dispositions prévues dans le chapitre qui y est consacré au suivi et à la mise en oeuvre.

**6.APPRECIE** les efforts consentis par la Chambre islamique de commerce et d'industrie, à travers l'organisation de réunions du secteur privé, conformément aux décisions du COMCEC relatives à la mise en oeuvre effective du Plan d'action.

**7.APPRECIE** également les efforts consentis par l'Etat du Qatar pour l'organisation de la septième réunion du secteur privé, (15-18 octobre 2000) et de la 8ème foire commerciale islamique (15-20 octobre 2000).

**8.APPRECIE** l'offre de l'Etat de la République de Guinée d'accueillir les huitième et onzième réunions du secteur privé en 2001 et en 2004 respectivement, et celle de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'abriter la neuvième réunion du Secteur privé en 2002 et **APPELLE** les Etats

membres à encourager leurs secteurs privés à participer activement à ces réunions.

9 **PREND NOTE DE LA DEMANDE** de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'accueillir à la place du Sénégal, la neuvième Foire Commerciale Islamique, ainsi que la 9ème réunion du secteur privé en 2002 et invite les deux parties, comme convenu, à parachever leurs consultations et à en communiquer les résultats au bureau de coordination du COMCEC et au CIDC.

10.**SALUE** en outre la proposition de la de la République de Guinée d'accueillir la dixième Foire Commerciale islamique en l'an 2004 ; **APPELLE** les Etats membres à participer activement à ces Foires Commerciales Islamiques, et apprécie les initiatives des Etats membres d'organiser à l'avenir dans la mesure du possible ces foires commerciales en marge des rencontres de haut-niveau.

11.**SOULIGNE** la nécessité de mettre en oeuvre d'urgence le Plan d'Action révisé en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OCI conformément aux principes et modalités définis par la Stratégie et aux procédures arrêtées dans le chapitre de cette Stratégie sur le suivi et la mise en oeuvre.

12.**DEMANDE** aux Etats membres de prendre les mesures appropriées, y compris les efforts nécessaires de coopération, de coordination et de consultation entre eux, afin de mener une action pour obtenir le soutien économique et technique possible des pays développés, des organisations et institutions financières internationales concernées, en vue d'accroître leur capacité de production alimentaire, afin de réaliser leur sécurité alimentaire nationale et d'améliorer le pouvoir d'achat de leurs populations.

13.**INVITE** les Etats membres à abriter les réunions sectorielles dans les domaines prioritaires de coopération figurant dans le Plan d'Action où de réunion de Groupe d'experts n'ont pas eu lieu jusqu'à présent.

14.**SE FELICITE** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter deux réunions sectorielles du Groupe d'experts, l'une sur " le transport et les communications ", et l'autre sur " le développement alimentaire, agricole et rural ", stipulées dans le Plan d'action. "

15.**NOTE AVEC APPRECIATION** que la République de Turquie a abrité la réunion sectorielle du Groupe d'experts sur le thème " Monnaie, Finances et Flux de Capitaux ", tenue à Istanbul, du 1er au 3 septembre 1997.

16.**NOTE AVEC APPRECIATION** que la République islamique du Pakistan a abrité une réunion sectorielle sur le commerce extérieur, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan d'action, tenue à Karachi, du 24 au 25 octobre 1997.

17.**NOTE AVEC APPRECIATION** que la République de Turquie a abrité une réunion sectorielle du Groupe d'experts dans le domaine de la technologie et de la coopération technique, du 6 au 8 mai 1998.

18.**EXPRIME** ses remerciements à la République Islamique d'Iran pour avoir abrité la 3ème Conférence islamique des ministres des postes et télécommunications du 8 au 11 juillet 1996 et **LANCE UN APPEL** au Comité de suivi pour qu'il assure le suivi de l'application des résolutions pertinentes et de la Déclaration de Téhéran.

19.**REMERCIE** également la République islamique d'Iran pour avoir abrité la 1ère Conférence islamique des ministres du tourisme du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan et se félicite de l'offre de la Malaisie d'accueillir la 2ème Conférence ministérielle de l'OCI sur le tourisme.

20.**INVITE** la **BID** à continuer à apporter un soutien actif à la mise en oeuvre urgente et effective du Plan d'action révisé.

21.**SE FELICITE** également de ce que la République du Sénégal ait abrité, en coopération avec la **BID** et le Bureau de coordination du COMCEC, un atelier destiné à sensibiliser les Etats membres africains au Plan d'Action, et recommande la tenue de tels séminaires dans d'autres régions et sous-régions des Etats membres.

22.**NOTE AVEC APPRECIATION** qu'un séminaire international sur la "mise en valeur des ressources humaines en vue de la croissance économique durable et l'allègement de la pauvreté dans les Etats membres de l'OCI" a été organisé sous les auspices de l'Institut islamique de technologie (IIT) en collaboration avec le SESRTCIC, l'ICDT, CIIC, la **BID** et le gouvernement du Bangladesh du 11 au 13 avril 1999 à Dhaka. ce

qui a constitué un apport considérable aux échanges de vues sur la question lors de la 15ème session du COMCEC.

**23.PREND CONNAISSANCE** avec appréciation de la tenue d'une Conférence internationale sur " Le soutien aux projets privés de petite et moyenne dimensions pour faire face à la mondialisation et à la libéralisation " organisée par le Centre des Recherches Statistiques, Economiques, Sociales et de Formation des Pays Islamiques, en coopération avec le Ministère de l'Economie et du Commerce des Emirats Arabes Unis, de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Abou Dhabi et de la Banque Islamique de Développement, les 21 et 22 mai 2000. Ont activement participé à cette Conférence le Centre Islamique de Développement du Commerce, la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie et l'Institut Islamique de Technologie qui ont présenté des études à la Conférence. Les acquis réalisés par la Conférence ont constitué une contribution majeure à la séance d'échanges de vues qui s'est tenu autour de cette question, lors de la 16ème session du COMCEC réunie à Istanbul,(23-26 octobre 2000).

**24.RECONNAIT** que les échanges de vues, au cours des sessions annuelles du COMCEC, devraient servir à coordonner les positions des Etats membres sur les questions économiques mondiales majeures.

**25.NOTE AVEC APRECIATION** l'offre de la République du Soudan d'accueillir une réunion du Groupe d'experts sur " l'Energie et les Mines et " Développement des Ressources Humaines

**26.NOTE AVEC APPRECIATION** de l'offre de la République Gabonaise d'organiser, un séminaire sous-régional pour les Etats membres d'Afrique centrale et de l'Est sur le rôle de la BID dans la promotion du secteur privé en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

**27.SE FELICITE** de l'offre du Burkina Faso d'organiser un atelier régional sur l'industrie pour les Etats membres d'Afrique de l'Est et de l'Ouest et d'Afrique Centrale, en collaboration avec la BID et les autres institutions concernées de l'OCI.

**28.SE FELICITE** de l'offre de l'Etat de la Palestine d'abriter une réunion du Groupe d'experts sur " la Main d'Oeuvre et les Questions Sociales " ainsi qu'un atelier sur " l'Environnement et la Population ".

**29.NOTE AVEC APPRECIATION** l'offre du Gouvernement de la République Islamique d'Iran d'abriter la réunion du Groupe d'experts dans le domaine de la Santé et autres Questions Sanitaires, suivie après une réunion Ministérielle sur le même thème.

**30.NOTE** avec appréciation la résolution adoptée à la 16ème session du COMCEC en vue de convoquer une réunion d'experts à participation libre avant la 19ème session du comité de suivi du COMCEC en vue d'explorer toutes les voies et moyens possibles pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action, qui sera accueillie par la République de Turquie.

**31.SE FELICITE** de l'offre de l'Indonésie d'accueillir un atelier international sur l'emploi et l'échange de main d'oeuvre.

**32.SE FELICITE** de l'offre de la République Arabe d'Egypte d'accueillir une conférence ministérielle de l'OCI pour la promotion du commerce **intra-OCI**.

**33.NOTE AVEC APPRECIATION** que la 17ème session du COMCEC et la 17ème réunion du Comité de suivi du COMCEC auront lieu respectivement du 18 au 21 octobre 2001 et du 8 au 10 mai 2001 à Istanbul et APPELLE les Etats à y participer activement.

**34.DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport à ce sujet à la dixième session de la Conférence islamique au Sommet.

## DEUXIÈME PARTIE



LISTE DES DOCUMENTS DE BASE ET  
RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU  
COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION  
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE



LISTE DES DOCUMENTS DE BASE  
EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS  
À LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 18-21 octobre 2001)



Original : Anglais

**LISTE DES DOCUMENTS DE BASE  
EXAMINES ET/OU PRESENTES  
À LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC**

**(Istanbul, 18-21 octobre 2001)**

**Cote des documents**

1. Projet d'ordre du jour de la dix-septième session du COMCEC.....OIC/COMCEC/17-01/DA
2. Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI .....OIC/COMCEC/17-01/D(1)
3. Rapport économique annuel du SESRTCIC sur les pays de l'OCI-2001.....OIC/COMCEC/17-01/D(2)
4. Le système financier international et ses implications pour les Etats membres de l'OCI du SESRTCIC.....OIC/COMCEC/17-01/D(3)
5. Rapport de la dix-septième réunion du Comité de Suivi.....OIC/COMCEC-FC/17-01/REP
6. Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les États membres de l'OCI.....OIC/COMCEC/17-01/D(9)
7. Rapport de la réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale.....OIC/COMCEC/EGM-PA/01/REP
8. Rapport de la BID sur la promotion du commerce entre les Etats membres de l'OCI et de la BID.....OIC/COMCEC/17-01/D(10)
9. Rapport annuel du CIDC sur le commerce inter-islamique.....OIC/COMCEC/17-01/D(21)
10. Rapport d'activités sur l'assistance technique de la BID pour les questions liées à l'OMC.....OIC/COMCEC/17-01/D(11)
11. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce présenté par le CIDC.....OIC/COMCEC/17-01/D(12)
12. Rapport de la CICI sur la 8ème Réunion du secteur privé pour la promotion du commerce et des projets conjoints d'investissement dans les pays islamiques et Déclaration économique de Doha.....OIC/COMCEC/17-01/D(19)

**Cote des documents**

13. Rapport de l'Atelier du CTDC sur les « Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI ».....OIC/COMCEC/17-01/D(18)
14. Rapport du Secrétariat général de l'OCI sur les questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains Etats islamiques.....OIC/COMCEC' 17-01 D(20)
15. Développements dans les politiques des petites et moyennes entreprises dans les Etats membres de l'OCI, présenté par le SESRTCIC.....OIC/COMCEC/17-01/D(6)
16. Documents supplémentaires présentés par le SESRTCIC à la 1 7<sup>ème</sup> Session du COMCEC.....OIC/COMCEC/I 7-01/D(5)
17. Accords de l'OMC sur les barrières non tarifaires et leurs implications pour les Etats membres de l'OCI, présenté par le SESRTCIC.....OIC/COMCEC/17-01/D(4)
18. Accord cadre sur le Système de préférences commerciales entre les Etats membre de l'Organisation de la Conférence islamique.....OIC/COMCEC/17-01 D(24)
19. Rapport de la deuxième Conférence islamique des Ministres du Tourisme.....OIO/COMCEC/17-01/D(22)
20. Rapport sur les activités de la Chambre islamique présenté à la 17<sup>ème</sup> Session du COMCEC.....OIC/COMCEC/17-01 D(7 )
21. Document préparé par la CICI sur le rôle des Chambres de commerce et d'industrie dans la réduction des barrières non tarifaires et la facilitation du commerce.....OIC/COMCEC/I 7-01 /D(S)
22. Accords de préférences commerciales entre les pays en développement et règles de l'OMC, présente par l'OMC... OIC/COMCEC, 1 7-01 D(29)
23. Evaluation de l'intégration régionale Sud-Sud : mêmes questions, plusieurs approches, présenté par la CNUCED.....OIC/COMCEC/17-01 D(25)
24. Règlement intérieur de la Foire commerciale des pays islamiques, présenté par le CIDC.....OIC COMCEC 17-01 D(13)
25. Rapport du recteur sur les activités de l'Université islamique de technologie.....OIC/COMCEC 1 7-01/D(15)
26. Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI. présenté par l'UIT.. OIC COMCEC I 7-01/D( 1 4)

**Cote des documents**

27. Rapport du Comité de suivi de la première Conférence islamique des Ministres de Tourisme.....OIC/COMCEC/ 7-01/D(27)
  28. Document sur les activités de l'Association islamique des armateurs.....OIC/COMCEC/17-01 /D(28)
  29. Rapport du C'IDC sur la neuvième Foire commerciale islamique.....OIC/COMCEC/17-01/D( 17)
  30. Le système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCl. présenté par le C'IDC.....OIC/COMCEC/1 7-01/D(23)
  31. Rapport sur la réunion consultative des Etats membres de l'OCl en préparation à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. présenté par la BID.....OIC/COMCEC/17-01/D(30)
  32. Rapports par pays et/ou présentations écrites sur les « Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres ».....OIC/COMCEC/1 7-01/D()
- Albanie
  - .Azerbaïdjan
  - Bangladesh
  - Cameroun
  - Egypte
  - Guinée
  - Indonésie
  - Iraq
  - Jordanie
  - Koweït
  - Mali
  - Maroc
  - Nigeria
  - Syrie
  - Tunisie
  - Turquie
  - République turque de Chypre du Nord
  - Qatar



- II -

RAPPORT DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU  
COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION  
ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE

(Istanbul, 18-21 octobre 2001)



Original : Anglais

**RAPPORT**  
**DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU**  
**COMITÉ PERMANENT POUR LA COOPÉRATION**  
**ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE L'ORGANISATION**  
**DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE**

**(Istanbul, 18-21 octobre 2001)**

1. La dix-septième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) s'est tenue à Istanbul les 18-21 octobre 2000. La session était précédée par une réunion des Hauts Fonctionnaires les 18 et 19 octobre, sous la présidence du S.E. le Dr. Akın İZMİRLİOĞLU, Sous-secrétaire à l'Organisation de planification d'Etat de la République de Turquie pour examiner les points de l'ordre de jour et préparer les projets de résolution.
  
2. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI):
  1. République d'Albanie
  2. République algérienne démocratique populaire
  3. République d'Azerbaïdjan
  4. État du Bahrein
  5. République populaire du Bangladesh
  6. Negara Brunei Darussalam
  7. Burkina Faso
  8. République du Cameroun
  9. République arabe d'Égypte
  10. République de Guinée
  11. République d'Indonésie
  12. République islamique d'Iran
  13. République d'Irak
  14. République de Côte d'Ivoire
  15. République libanaise

16. Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste
17. Royaume hachémite de Jordanie
18. État du Koweït
19. République du Kirghiz
20. Malaisie
21. République du Mali
22. Royaume du Maroc
23. Mozambique
24. République fédérale du Nigeria
25. Sultanat d'Oman
26. République islamique du Pakistan
27. État de Palestine
28. État du Qatar
29. Royaume d'Arabie Saoudite
30. République du Sénégal
31. République de Sierra Leone
32. République du Soudan
33. République Arabe Syrienne
34. République de Tadjikistan
35. République tunisienne
36. République de Turquie
37. République de Turkménistan
38. République d'Ouganda
39. État des Émirats Arabes Unis
40. République d'Ouzbékistan
41. République du Yémen

La République turque de Chypre du Nord, la Bosnie Herzégovine et le Royaume de Thaïlande, ont également pris part à la Session en qualité d'observateur et la République de Macédoine en qualité d'invité.

3. Ont également pris part à la Réunion des représentants du Secrétariat général de l'OIC et des institutions subsidiaires, affiliées et spécialisées suivantes de l'OIC:

- 1- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)
- 2- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- 3- Université islamique de technologie (UIT)
- 4- Centre Islamique de recherches sur l'histoire, l'art et la culture (IRCICA)
- 5- Banque islamique de développement (BID)
- 6- Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation (SIAICE)
- 7- Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
- 8 Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

4. Assistaient également à la session les représentants des organisations internationales suivantes:

- 1- Commission économique du Conseil de coopération du Golfe (CCG)
- 2- Organisation de coopération économique (OCE)
- 3- Fédération des consultants des pays islamiques (FCPI)
- 4- Organisation des Nations-Unies pour le développement industriel (ONUDI)
- 5- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- 6- Conférence des Nations-Unies pour le commerce et le développement (CNUCED)

(Une copie de la liste des participants à la dix-septième Session du COMCEC figure en Annexe 1).

### **Séance d'ouverture**

5. La cérémonie d'ouverture de la dix-septième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC.

6. S.E. Ahmet Necdet SEZER a souhaité la bienvenue aux délégués et a exprimé ses remerciements et son appréciation aux Etats membres, au

Secrétariat général de l'OCI et autres institutions de l'OCI pour l'intérêt constant qu'ils accordent aux activités du COMCEC et pour leurs contributions constructives. Affirmant que la mondialisation nécessite une répartition égale des opportunités et des risques, S.E. SEZER a relevé que le monde est encore bien loin d'une telle répartition. Concernant l'écart grandissant entre les pays riches et les pays pauvres du monde, S.E. SEZER a souligné l'importance des efforts communs pour réduire la pauvreté à travers le monde. Il a également déclaré qu'en cette ère caractérisée par les groupements économiques, la coopération économique constitue un excellent atout pour les Etats membres. S.E. SEZER a conclu son discours en souhaitant plein succès aux délégués.

(Le texte du discours d'ouverture de S.E. Ahmet Necdet SEZER figure en Annexe 2).

7. S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI, s'est également adressé à la session. Dans son message, S.E. Abdelouahed BELKEZIZ a exprimé ses profonds remerciements et sa considération à S.E. Ahmet Necdet SEZER, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC pour la sagesse avec laquelle il guide les activités du COMCEC. Il a également exprimé ses remerciements au gouvernement de la République de Turquie pour le vif intérêt qu'elle accorde à la promotion de la coopération économique entre les États membres de l'OCI. S.E. Abdelouahed BELKEZIZ a souligné l'importance des recommandations du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI soumises à l'examen du COMCEC et a précisé que l'engagement politique des Etats membres était la principale exigence à cet égard.

(Le texte du message de S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'OCI, figure en Annexe 3).

8. Les Chefs de délégation de la République arabe Syrienne, de la République d'Azerbaïdjan et de la République du Mozambique ont prononcé des discours respectivement au nom des groupes arabe, asiatique et africain d'Etats membres de l'OCI. Dans leurs interventions, ils ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation à S.E. Ahmet Necdet SEZER pour ses directives éclairées en tant que Président du COMCEC. Les chefs de

délégation, mentionnant l'importance de la mise en œuvre effective des résolutions du COMCEC, ont souligné la nécessité de renforcer davantage la coopération économique entre les Etats membres. Ils ont en outre exprimé leurs remerciements au Président, au gouvernement et au peuple turcs pour leur appui constant à la coopération économique entre les Etats membres de l'OCI et pour leur accueil chaleureux et les excellentes dispositions prises en vue de la réunion.

(Les textes des discours prononcés au nom des Etats membres arabes, asiatiques et africains figurent en Annexes 4, 5 et 6 respectivement.)

9. Dans son discours prononcé à la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmed Mohammed ALI, Président de la Banque islamique de Développement, a exposé les activités de la BID et mis l'accent sur les progrès réalisés par la Banque dans l'accomplissement des tâches qui lui ont été assignées par le COMCEC.

(Le texte du discours du Président de la BID figure en Annexe 7.)

10. Après la cérémonie d'ouverture, S.E. Ahmet Necdet SEZER a reçu les Chefs de délégation.

#### **Séance de travail ministérielle**

11. La Séance de travail ministérielle de la dix-septième session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie.

12. Les Ministres ont adopté le projet d'ordre du jour de la dix-septième session du COMCEC et décidé d'examiner le point 8 de l'ordre du jour relatif à l'échange de vues sur les « Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres ».

(L'ordre du jour de la dix-septième Session du COMCEC figure en Annexe 8.)

13. S.E. Dr. Akın İZMİRLİOĞLU. Sous-Secrétaire à l'Organisation de Planification d'Etat de la République de Turquie et Président de la Réunion des Hauts Fonctionnaires a résumé les conclusions des délibérations des Hauts Fonctionnaires sur le thème « Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres ».

(Le texte de l'exposé du Président des la Réunion des Hauts Fonctionnaires figure en Annexe 9.)

14. Les Chefs de délégation de la République de Turquie, de l'Etat de Qatar, de la République arabe syrienne, de la République d'Irak, de la République de Guinée, de l'Etat du Koweït, du Royaume hachémite de Jordanie, de la République populaire du Bangladesh, de la République tunisienne, du Royaume du Maroc, de la République du Nigeria, de la République du Mali, de la République d'Indonésie, de la République arabe d'Egypte et de la République turque de Chypre du Nord ont ensuite présenté leurs rapports nationaux sur les "Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres".

(Les rapports nationaux soumis par écrit sont disponibles séparément.)

15. Les Ministres ont ensuite adopté la Résolution OIC/COMCEC/17-01/RES(1) et la Résolution OIC/COMCEC/17-01/RES(2).

(La résolution OIC/COMCEC/17-01/RES(1) et la résolution OIC/COMCEC/17-01/RES(2) figurent respectivement en Annexes 10 et 11.)

16. Les Ministres ont examiné et approuvé les recommandations de la Réunion d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OIC pour le renforcement de la coopération économique et commerciale contenues dans le rapport (OIC/COMCEC/EGM/PA/01/REP)

(Le rapport de la Réunion du Groupe d'experts figure en Annexe 12.)

17. Le Comité de session s'est réuni le 19 octobre 2001 et a regroupé les représentants du Secrétariat général, du Bureau de coordination du COMCEC.

du CRSEFP, du CIDC, de la CICI, de FUIT, de l'OAIA, de la BID. La réunion a conclu son rapport.

(Le rapport du Comité de session figure en Annexe 13.)

### **Séance de Clôture**

18. La séance de clôture de la dix-septième Session du COMCEC s'est tenue sous la présidence de S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre de la République de Turquie.

19. S.E. l'Ambassadeur Quazi HÜMAYUN, chef de la délégation de la République islamique du Pakistan et rapporteur de la réunion a exposé un ensemble de résolutions adoptées à la séance ministérielle.

20. Au cours d'une cérémonie spéciale organisée à la séance de clôture, les Statuts du Conseil islamique pour l'aviation civile ont été signés par l'Etat de Qatar; l'Accord sur la promotion, la protection et l'assurance des investissements a été signé par la République arabe syrienne; et les Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques et les Statuts du Conseil islamique pour l'aviation civile ont été signés par le Burkina Faso.

21. Dans son discours, S.E. Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire Général de l'OCI, a souligné l'importance des résultats auxquels a abouti la dix-septième session du COMCEC, notamment l'adoption de la recommandation sur l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action pour renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Concernant la séance d'échange de vues organisée au cours de la session, il a annoncé que les diverses recommandations adoptées par la session sur la suppression des barrières non tarifaires contribueront à l'expansion du commerce intra-OCI. Il s'est félicité du vif intérêt et des sages directives de S.E. Ahmet Necdet SEZER et du gouvernement de Turquie pour la promotion de la coopération économique entre les Etats membres. Il a également assuré la réunion de l'entière coopération du Secrétariat général de l'OCI dans la mise en œuvre des décisions prises par le COMCEC.

(Le texte du Secrétaire général de l'OCI figure en Annexe 14.)

22. Dans son allocution, au nom de tous les pays participants, S.E Monnet Léon EMMANUEL, Ministre des Mines et de l'Energie et Chef de la délégation de la République de Côte d'Ivoire a exprimé sa profonde appréciation des résultats significatifs auxquels a abouti la session, des sages directives du Président Ahmet Necdet SEZER et du vif intérêt qu'il accorde à la réalisation des objectifs de coopération économique de l'OCI. Il a exprimé ses vifs remerciements à S.E. Devlet BAHÇELİ. Ministre d'Etat et Vice Premier-Ministre de la République de Turquie pour la compétence avec laquelle il a présidé les travaux de la réunion. Il a également exprimé ses remerciements au Secrétariat Général, au Bureau de coordination du COMCEC ainsi qu'aux organes subsidiaires et aux institutions affiliées et spécialisées de l'OCI pour leur précieuse contribution qui a assuré le succès de la Réunion.

23. Dans son discours de clôture. S.E. Dr. Devlet BAHÇELİ. Ministre d'Etat et Vice-Premier Ministre de la République de Turquie, a exprimé ses remerciements et son appréciation aux délégations, au Secrétariat général, aux institutions concernées de l'OCI, et aux représentants des autres organisations internationales pour leurs efforts louables et leur contribution positive aux travaux du Comité permanent. Il a également exprimé ses remerciements au personnel d'appui et aux interprètes pour leurs efforts dévoués qui ont contribué au succès de la réunion. Soulignant l'importance de la promotion de la coopération entre les secteurs privés et l'expansion du commerce. S.E. BAHÇELİ a indiqué que le développement des capacités d'exportation des Etats membres était vitale pour la coopération économique intra-OCI. a souligné l'importance des décisions prises à la session et souhaité aux participants un bon voyage de retour.

(Le texte du discours de clôture de S.E. BAHÇELİ figure en Annexe 15.)

## ANNEXES



- 1 -

LISTE DES PARTICIPANTS  
À LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 18-21 octobre 2001)



Original: Anglais

**LISTE DES PARTICIPANTS  
A LA DIX-SEPTIEME SESSION DU COMCEC**

**(Istanbul, 18-21 Octobre 2001)**

**A. MEMBER STATES OF THE OIC**

**REPUBLIC OF ALBANIA**

- MR. ANDI NANO  
Secretary General, Ministry of Economie Co-operation and Trade
- MR. ILIR KODRA  
Expert in Policy Trade Department, Ministry of Economie Co-operation and Trade

**DEMOCRATIC POPULAR REPUBLIC OF ALGERIA**

- MR. MEHILA MESSAOUD  
Economie Counsellor, Algerian Embassy to Ankara

**REPUBLIC OF AZERBAIJAN**

- H.E. FARHAD ALIYEV  
Minister of Economie Development
- MR. ALTAÏ EFENDIYEV  
Economie Advisor, Head of Economie Co-operation and Development Department, Ministry of Foreign Affairs
- MR. ULVI SEYIDZADE  
Director, Investments and International Economie Co-operation Department  
Ministry of Economie Development

**STATE OF BAHRAIN**

- H.E. IBRAHIM ALI AL MAJED  
Ambassador to Egypt

- MR. FERAS AL KHALIFA  
Economist

**PEOPLE'S REPUBLIC OF BANGLADESH**

- H.E. NAZIMULLAH CHOWDHURY  
Ambassador to Turkey

**NEGARA BRUNEI DARUSSALAM**

- H.E. DATO ABDUL SAMAN KAHAR  
Ambassador to Riyadh
- MR. SULAINI SAID  
Second Secretary

**BURKINA FASO**

- H.E. OUMAR DIAWARA  
Ambassador to the Kingdom of Saudi Arabia & Permanent Representative to the OIC
- MR. JEAN BAPTISTE KAMBIRE  
Member, Ministry of Foreign Affairs

**REPUBLIC OF CAMEROON**

- H.E. DR. MOHAMADOU LABARANG  
Ambassador of Cameroon to Riyadh and Permanent Representative to OIC
- MR. MOHAMADOU TALBA  
General Inspector, Ministry of Development and Industrial Coopération
- MR. ABANCHIME LIMANGANA  
Head of Section

**ARAB REPUBLIC OF EGYPT**

- H.E. MOHAMED EZZELDIN ABDEL - MONEIM  
Assistant Foreign Minister(OIC and NAM Affairs)
- MR. AHMED EL GEWILY  
Head of the Commercial Office of Egypt in Istanbul
- MR. AHMED IBRAHIM  
Commercial Consul in the Commercial Office in Istanbul

- MR. AYMAN MOUCHARAFA  
Consul, Egyptian Consulate in Istanbul
- MR. IHAB MUSTAFA SÜLEYMAN  
Diplomat, Office of Assistant Foreign Minister, OIC and NAM Affairs, Cairo

**REPUBLIC OF GUINEA**

- H.E. MARIAMA DEO BALDE  
Minister of Commerce, Industry and PME
- MR. SENY CAMARA  
Chief of Division, DNCC/MCIPME
- MR. BASSY CAMARA  
Chief of Section OCI
- MR. ORHAN ARGÜN  
Consul General

**REPUBLIC OF INDONESIA**

- H.E. JACKY D. WAHYU  
Ambassador to Turkey, Ankara
- MS. ESTI ANDA YANI  
Deputy Director for Economic Co-operation Among Developing Countries  
Ministry of Foreign Affairs
- MR. ZAINAL ABIDIN HASNI  
Deputy Director for International Affairs  
Indonesian Central Bank
- MR. ROSSALIS RUSMAN ADENAN  
First Secretary, Indonesian Embassy in Ankara

**ISLAMIC REPUBLIC OF IRAN**

- MR. SAEID KHANI OUSHANI  
Expert, Ministry of Economic Affairs and Finance
- MR. MASOUD MORTAZAVI  
Expert, Ministry of Foreign Affairs

**REPUBLIC OF IRAQ**

- H.E. DR. MUHAMMED MEHDİ SALİH  
Minister of Trade
- MR. ESSAM S. HUSAIN  
Commercial Counsellor. Embassy in Ankara
- MR. ABDUL - SALAM ABDULHAFIZ SELMAN AL - QAYSI  
Director. Ministry of Trade
- DR. MAHMOUD KHALID MAHMOUD  
Second Secretary. Ministry of Foreign Affairs

**REPUBLIC OF CÔTE D'IVOIRE**

- H.E. MONNET LEON EMMANUEL  
Minister of Mining and Energy
- MR. KASSOUM SORO  
Adviser of the Minister of Mining and Energy

**REPUBLIC OF LEBANON**

- H.E. GEORGES H. SIAM  
Ambassador to Ankara
- MR. GHASSAN AHMED MOALLEM  
Consul General in Istanbul

**HASHEMITE KINGDOM OF JORDAN**

- H.E. DR. MUSA BRAIZAT  
Ambassador to Ankara
- MR. HANI ABU EL-GHANAM  
Assistant Secretary General. Ministry of Planning

**REPUBLIC OF KAZAKHISTAN**

- H.E. SARYBAY KAIRAT  
Ambassador to Ankara
- MR. ALMAT AIDARBEKOV  
Attache

- MR. ARSLAN DANDYBAYEV  
Attaché

**STATE OF KUWAIT**

- H.E. DR. YOUSEF HAMAD AL-EBRAHEEM  
Minister of Finance, Minister of Planning, and State Minister for  
Administrative Development Affairs
- H.E. KHALAF A. K. AL-FOUDARI  
Ambassador to Turkey
- MR. MUSTAFA JASSIM AL-SHEMALI  
Assistant Undersecretary For Economic Affairs
- MR. ISSAQ ABDELGANI ABDELKAREEM  
Director, International Economic Cooperation Department
- MR. AYMAN AL-MUHANNA  
Director in the Minister's Office
- MR. MISHAL MENWER AL-ARDHI  
Head of OIC Division
- MR. SAAD AL-RASHEEDI  
Economic Researcher

**KYRGYZ REPUBLIC**

- H.E. MEDETHAN SERIMKULOV  
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary to Ankara
- MS. DİLDE SARBAGYSHEVA  
Consul General in Istanbul
- MR. ALTYNBEK MURALIEV  
Vice Consul

**MALAYSIA**

- H.E. MELANIE LEONG  
Ambassador to Turkey
- MR. İSMAİL SALEH  
Director, Ministry of International Trade & Industry

**REPUBLIC OF MALI**

- MR. MAHAMANE ASSOUMANE TOURE  
Assistant Director For Commerce And Concurrence  
Ministry of Industry and Commerce
- MR. OUSMANE SISSOKO  
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs

**KINGDOM OF MOROCCO**

- H.E. MOHAMED CHERTI  
Ambassador
- MR. ZAKARIA RIFKI  
First Secretary, Embassy in Ankara
- MR. LAHOUAL KOUIDER  
Head of Department of the Arab Countries, Ministry of Industry, Commerce.  
Energy and Mining

**MOZAMBIQUE**

- H.E. DR. SALVADOR NAMBURETE  
Deputy Minister for Industry and Commerce
- MR. LUIS EDUARDO SITEO  
National Director of the International Relations. Ministry of Industry and  
Commerce
- MR. MIGUEL ARCANJO MONDLANE  
Représentative from the Bank of MOZAMBIQUE

**REPUBLIC OF NIGERIA**

- H.E. LAWAL MOHAMMED MUNIR  
Ambassador
- MR. YAHAYA LAWAL  
Member
- MR. CHARLES OJUKWU  
Member

**SULTANATE OF OMAN**

- H.E. DR. ABDULMALIK BİN ABDULLAH AL HINAI  
Undersecretary for Economic Affairs, Ministry of National Economy
- H.E. MOHAMMED BIN NASSER AL - WOHAIBI  
Ambassador to Turkey
- MR. MOHAMMED BIN YAHYA AL - SHABIBI  
Director Economic Organisations Department, Ministry of National Economy

**ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN**

- H.E. QAZI HÜMAYUN  
Ambassador to Ankara
- MR. JAUHAR SALEEM  
Counsellor, Embassy in Ankara
- MR. NAJEEP KHAWAR AWAN  
Consul General
- MR. NAJEEB DURRANI  
Vice Consul

**STATE OF PALESTINE**

- H.E. MAHER MASRI  
Trade and Economy Minister
- H.E. FUAD YASIN  
Ambassador
- MR. ABDELHAFEZ NOFAL  
Director General of the Ministry
- MR. ZEID ABU AL OLA  
Head of Department

**STATE OF QATAR**

- H.E. YOUSEF HUSSAIN KAMAL  
Minister of Finance, Economy and Trade

- H.E. DR. HASSAN ALI HUSSAIN AL-NI'MAH  
Ambassador Extraordinary & Plenipotentiary to Ankara
- MR. ALI HASSAN AL-KHALAF  
Director of the Economic Affairs Department, Ministry of Finance, Economy & Trade
- MR. ABDUL RAHMAN DASHTY  
Director of the Minister's Office
- MR. AHMED SALEH AL-MOHANEDI  
Head of the Economic Relations Section, Ministry of Finance, Economy & Trade

**KINGDOM OF SAUDI ARABIA**

- H.E. OSAMA JAAFAR FAKIH  
Minister of Trade
- MR. ABDALLAH BIN ABDELWAHAB AL NAFESA  
Director
- MR. MOHAMMED IBRAHIM AL SHUKAYRAN  
Chief Secretary
- MR. DAKHYL A. AL DAKHYL  
Senior Official
- MR. TALAL BIN AHMAD AL AMER  
Director of the Office for Minister of Trade

**REPUBLIC OF SENEGAL**

- MR. OUMAR DEMBA BA  
Diplomatie Adviser to the Président of the Republic
- MR. MAMADOU KANE  
Counsellor, Embassy of the Republic of Senegal in Riyadh

**REPUBLIC OF SIERRA LEONE**

- MRS. HAWAII SLMNER  
Head of Chancery of High Commission in London

**REPUBLIC OF SUDAN**

- H.E. BAHAALDIN HANAFI  
Ambassador

**SYRIAN ARAB REPUBLIC**

- H.E. DR. MOHAMMAD AL EMADI  
Minister of Economy
- DR. MOHAMMAD KOUDAYMI  
Consul General
- MR. ABDULGHANI AFEFE  
Deputy Minister

**REPUBLIC OF TAJIKISTAN**

- MR. RUSTAM DODOJONOV  
Charge d'Affaires

**REPUBLIC OF TUNISIA**

- H.E. MOHAMED LESSIR  
Ambassador to Ankara
- MR. MOHAMED JAMEL EL IFA  
Assistant Director
- MR. MOHAMED BELMUFTI  
Head of Trade Representative Office

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. DR. DEVLET BAHÇELİ  
Minister of State and Deputy Prime Minister
- H.E. DR. AKIN İZMİRLİOĞLU  
Undersecretary of SPO
- H.E. ÜSTÜN DİNÇMEN  
Ambassador
- H.E. ÖNDER ÖZAR  
Ambassador

- MR. İNAN ÖZYILDIZ  
Advisor for Foreign Affairs. Présidente Office
- MR. MUSTAFA KALAYCI  
Senior Advisor of Prime Minister
- MR. ARİF FIRTINA  
Director of Deputy Prime Minister's Office
- MR. ADİL TEMEL  
General Director of Economie Models & Stratégie Researches. SPO
- MR. RAGIP ŞAHİN  
General Director of Relation with European Union. SPO
- MR. ABDÜLKADİR ATALIK  
Deputy Secretary General. SPO
- MR. SALİH YILMAZ  
Deputy General Director of Foreign Economie Relations. Undersecretariat of Treasury
- MR. FERHAN ERKMENOĞLU  
Head of Department. Ministry of Foreign Affairs
- MR. GÜRCAN TÜRKOĞLU  
Head of Department. Ministry of Foreign Affairs
- MS. DİCLE AKSOY  
Head of Department. SPO
- MR. A. FAİK KURAL  
Head of Department. Under-secretary of Foreign Trade
- MR. HAKAN KIVANÇ  
Head of Department of Protocol. Minister of Foreign Affairs (MFA)
- MR. İHSAN ÖVÜT  
Director. Turkish Standards Institution
- MR. HAKAN KARABALIK  
Foreign Trade Expert. Undersecretariat for Foreign Trade
- MRS. VİLDAN BURHAN  
Planning Expert. SPO
- MR. HASAN DEMİRCİ  
Union of Chambers of Commerce Industry and Exchanees of Turkey

**REPUBLIC OF TURKMENISTAN**

- H.E. NOURMOUKHAMMED KHANAMOV  
Ambassador to Turkey
- MR. BATIR BERDINIYAZOV  
Second Secretary

**REPUBLIC OF UGANDA**

- H.E. GERALD M. SSENDAULA  
Minister of Finance, Planning and Economic Development
- MR. EMMANUEL KATWE  
Senior Finance Officer, Ministry - MFPED

**STATE OF THE UNITED ARAB EMIRATES**

- H.E. SALEM RASHED AL AGROOBI  
Ambassador Extraordinary & Plenipotentiary to Ankara
- MR. KHALED A. MOHAMMED AL-MOLLA  
Counsellor, Department of International Organisations and Conferences  
Ministry of Foreign Affairs
- MR. OMAR AHMED AL MUHARAMI  
Director of International Organisations and Economic Relations Department,  
Ministry of Economy and Commerce
- MR. SAEED OBAID AL-JARWAN  
Director General of Sharjah Chamber And Industry

**REPUBLIC OF UZBEKHISTAN**

- H.E. ABDULAHAT JALILOV  
Ambassador
- MR. AZAMAT PULATOV  
Attaché

**REPUBLIC OF YEMEN**

- MR. ABDUL RAHMAN TARMOM  
Vice Minister of Planning & Development
  
- MR. ABDUL WALI ADULLAH  
Adviser to Minister of Planning & Development
  
- MR. ABDUL - HAMEED MULHI  
General Director
  
- MR. GAMAL YAQOUB ABDUL MAGEED  
Director, OIC, General Department of International Organisation and  
Conférences Ministry of Planning and Development
  
- MR. AHMED AHMED MAHDI OMER  
Director, Islamic Coopération, Ministry of Trade and Industry

**B. OBSERVERS**

**BOSNIA HERZEGOVINA**

- MR. NIDZARA ZLATAR  
Consul General, Istanbul
  
- MRS. SLAVICA GROZDANIC  
Vice Consul, Istanbul

**TURKISH REPUBLIC OF NORTHERN CYPRUS**

- H.E. SALİH COŞAR  
State Minister and Deputy Prime Minister
  
- MR. AHMET AKER  
Undersecretary

**KINGDOM OF THAILAND**

- MR. DANAI PRATCHAYANAN  
Director, Thai Trade Centre, Istanbul

**C. GUESTS**

**REPUBLIC OF MACEDONIA**

- MR. VLADIMIR SIMEONOV  
Undersecretary
  
- H.E. MUHEDIN RUSTEMI  
Ambassador
  
- MR. JORDAN PANEV  
Consul General
  
- MRS. OLIVERA CIEVA  
Head of Department

**D. THE OIC GENERAL SECRETARIAT**

- H.E. DR. ABDELLOUAHED BELKEZIZ  
Secretary General
  
- H.E. NABIKA THIRENO DIALLO  
Ambassador, Assistant Secretary General for Economic Affairs
  
- H.E. SADEDDINE TAIB  
Adviser to the Secretary General
  
- H.E. A.H.M. MOUNIRUZZAMAN  
Ambassador, Director of Economic Affairs
  
- MR. BELAL K. SASSO  
Head of Protocol and Public Relations

**E. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS**

**THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND  
TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)**

- H.E. ERDİNÇ ERDÜN  
Ambassador, Director General
  
- MR. OKER GÜRLER  
Director, Research Department

**THE ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)**

- MR. ALLAL RACHDI  
Director General
- MR. EL HASSANE HZAINÉ  
Director of Studies and Training Department

**THE ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)**

- PROF. DR. M. ANWAR HOSSAIN  
Vice-Chancellor

**F. SPECIALIZED ORGANS**

**THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)**

- H.E. AHMED MUHAMMED ALI  
Président. IDB
- MR. TARIK KIVANÇ  
Executive Director
- MR. ABDULAZIZ AL - KELAIBI  
Director. Co-operation Office
- MR. NIKNAJIBHUSAIN  
Acting Division Chief  
Trade. Finance and Promotion Department
- MR. MOFIAMED SIDIYA  
Technical Assistant
- MR. AHMED ABDUL WASIE  
Opération Officer
- MR. HASHEM MUTI AL DA.IANI  
Information Officer

**G. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC**

**THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)**

- H.E. AQEEL AHMAD AL-JASSEM  
Secretary General
- MS. ATTIYA NAWAZISH ALI  
Manager, Trade Promotion
- MR. KHALID RABAH AL HARBI  
Manager, Régional Office in Jeddah (K.S.A.)

**ISLAMIC CORPORATION FOR THE INSURANCE OF INVESTMENT  
AND EXPORT CREDIT (ICIEC)**

- MR. ABDEL-RAHMAN TAHA  
General Manager

**ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)**

- H.E. DR. ABDULLATIF BÏN ABDULLAH BÏN SULTAN  
Secretary General
- MR. FEDA UR RAHMAN JAMIL  
Finance Manager

**H. OTHER INTERNATIONAL INSTITUTIONS**

**ECONOMIC COMMITTEE OF THE GULF COOPERATION COUNCIL  
(GCC)**

- H.E. AJLAN BEN ALI AL-KAWARI  
Secretary General
- MR. MOHAMMED SULTAN AL SUBAIE  
Director of Régional and International Department

**ECONOMIC COOPERATION ORGANIZATION (ECO)**

- H.E. ABDOLRAHIM GAVAHI  
Secretary General, ECO

- DR. AHMET TIKTIK  
Deputy Secretary General

**THE FEDERATION OF CONSULTANTS FROM ISLAMIC COUNTRIES  
(FCIC)**

- MR. ATILLA KAPRALI  
Secretary General

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT ORGANIZATION  
(UNIDO)**

- MR. CELAL ARMANGİL  
Director. UNIDO Centre for Régional Co-operation in Ankara

**WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)**

- MR. ROBERTO FIORENTINO  
Official Représentative

**UNITED NATIONS CONFERENCE ON TRADE AND DEVELOPMENT  
(UNCTAD)**

- MR. LUCIAN CERNAT  
Official Représentative

**I. COMCEC COORDINATION OFFICE**

**GENERAL DIRECTORATE OF FOREIGN ECONOMIC RELATIONS  
STATE PLANNING ORGANISATION OF THE REPUBLIC OF TURKEY**

- MR. AHMET CAFOĞLU  
Director General. Head of COMCEC Co-ordination Office
- MR. FERRUH TIĞLI  
Head of Department
- MS. ŞERİFE MENGİ  
Executive Secretary
- MR. EBUBEKİR MEMİŞ  
Expert. Co-ordinator for Documentation
- MR. YAKUP KARACA  
Expert. Drafting

- MR. ATA ATALAY  
Expert. Protocol
- MR. FATİH ÜNLÜ  
Expert. Drafting
- MR. ORHAN ÖZTAŞKIN  
Expert. Protocol & Press Relations
- MR. ADNAN TEKŞEN  
Expert. Press Relations
- MR. NAZİM GÜMÜŞ  
Expert. List of Participants
- MS. SEMA HIMA  
Expert. Deputy Co-ordinator for Documentation
- MR. KEMAL ARSLAN  
Expert. Computer Services
- MR. SERKAN VALANDOVA  
Expert
- MR. MURAT DELİÇAY  
Expert
- MR. KUTLUHAN YILMAZ  
Expert

**J. PROTOCOL SERVICES**

- MR. ALİ ERBAŞ  
Protocol Assistant (MFA)
- MR. AHMET TEKİN  
Protocol Assistant (MFA)

**K. DEPARTMENT OF ADMINISTRATIVE AND FINANCIAL  
AFFAIRS OF THE STATE PLANNING ORGANIZATION**

- MS. MÜKERREM ÖZKILIÇ  
Head Of Section
- MR. ADNAN DİNGİL  
Head Of Section
- MR. YAŞAR GÜLSOY  
Expert
- MR. MEVEÛT YAŞAR  
Expert
- MR. TAYFUR YÜKSEL  
Expert
- MR. CAFER ERDOĞAN  
Treasurer
- MR. SEYİT AMBARKÛTÛK  
Technician

- 2 -

DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. AHMET NECDET SEZER,  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
ET PRÉSIDENT DU COMCEC  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)



Original : Turc

**DISCOURS D'OUVERTURE  
DE S.E. AHMET NECDET SEZER  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET  
PRÉSIDENT DU COMCEC  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

**(Istanbul, 20 octobre 2001)**

Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Honorables Délégués,

Je voudrais vous saluer tous cordialement et vous souhaiter la bienvenue à Istanbul, l'un des centres les plus importants de la civilisation islamique. Je voudrais aussi exprimer ma satisfaction de me trouver avec vous à cette réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC).

En qualité de président de cette Organisation, je suis particulièrement enthousiaste et heureux d'accueillir la dix-septième Session du COMCEC. Je tiens à exprimer à cette occasion, mes remerciements aux Etats membres frères, à l'Organisation de la Conférence Islamique ainsi qu'à toutes les institutions spécialisées et les participants pour l'intérêt soutenu envers le COMCEC, et exprimer ma gratitude pour leur précieuse contribution aux travaux du Comité.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue et le plein succès dans sa nouvelle mission au Secrétaire Général de l'Organisation de la Conférence Islamique, S.E. Abdulouahed BELKEZIZ, qui participe pour la première fois à une session du COMCEC.

Il est triste que notre réunion se tienne à un moment où le monde et la communauté islamique traversent une période difficile. Ces conditions défavorables nécessitent un niveau plus élevé de solidarité et de coopération entre nos pays au sein de l'OIC.

Les Ministres des Affaires Etrangères de l'Organisation de la Conférence Islamique ont tenu la semaine dernière une réunion très fructueuse. Il est très important que nos Ministres aient condamné les actes terroristes, se soient élevés contre la violence et aient adopté une attitude de bon sens face au terrorisme. Nous sommes convaincus que l'attitude commune de la communauté islamique face au terrorisme, assurera une coopération encore plus poussée.

A cette occasion, je voudrais féliciter et remercier mon frère l'Emir du Qatar, le Cheikh Hamid Bin Khalifa, pour avoir abrité cette importante conférence.

Honorables Délégués.

Le terrorisme qui frappe des innocents et qui constitue un crime contre l'humanité a récemment pris une tournure menaçant la paix et la stabilité mondiales.

Les attaques inhumaines contre les Etats-Unis qui ont eu lieu le 11 septembre 2001 démontrent que les possibilités technologiques et l'étendue des dégâts permettent au terrorisme d'atteindre un degré de destruction inégale au long de l'histoire. Ces attaques ont clairement prouvé qu'aucun pays, communauté ou individu ne peut se soustraire à la menace du terrorisme.

Ces attaques ont créé les conditions nécessaires pour pousser l'opinion publique et la communauté internationale à adopter une attitude nette et déterminée contre le terrorisme.

Dans ce contexte, la Turquie a lancé de nombreux appels contre le terrorisme pendant de longues années sans réussir à se faire entendre. Il est impératif de créer au plus tôt un cadre juridique permettant de prendre des mesures contre ce fléau. Cet égard, les activités amorcées pour rétablissement d'une base juridique visant à renforcer la coopération entre les diverses organisations et instances internationales pour lutter contre le terrorisme sont une source de grande satisfaction. La Turquie continuera à jouer un rôle actif pour conclure des accords internationaux et prendre les résolutions nécessaires. Elle participera aux efforts destinés à définir une approche commune à cet égard.

Un élément important dans la lutte contre le terrorisme au niveau mondial est d'empêcher l'écart entre les nations riches et pauvres de se creuser davantage pour éliminer à l'avenir cette disparité. Il faut donc s'abstenir d'actions qui enrichiraient davantage les riches et appauvriraient les pauvres, à un moment où la mondialisation offre des nouvelles possibilités. L'allègement de la pauvreté qui constitue un des problèmes les plus importants de notre planète, contribuera largement à la lutte contre le terrorisme.

Je voudrais d'autre part souligner que notre plus grand souhait est de mettre un terme aux souffrances continues du peuple afghan et que l'Afghanistan pourra établir un régime qui lui garantira la paix et la stabilité.

Le terrorisme n'a aucune appartenance religieuse, raciale, géographique ou ethnique. On doit lutter résolument contre les attaques terroristes, quelles que soient leur source. Je voudrais souligner ici qu'il serait une grave erreur d'identifier les attaques du 11 septembre avec l'Islam. Quel que soit l'auteur de ces attaques contre les Etats Unis, ce sont des crimes contre les valeurs communes de l'humanité, partagées par la religion musulmane. Nous devons tous poursuivre sans relâche cette guerre contre le terrorisme international afin d'empêcher tout amalgame entre de tels actes et l'Islam.

En tant que dirigeants des communautés islamiques, il est de notre devoir de mobiliser les valeurs de la civilisation islamique, à savoir la justice, la tolérance ainsi que les traditions de solidarité sociale, qui ouvriront de nouveaux horizons à toutes les nations.

Nous considérons que les autres organes au sein du COMCEC et de l'Organisation de la Conférence Islamique pourraient constituer des fora pour ce genre d'initiative.

Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Honorables Délégués,

Les populations du Moyen Orient qui possèdent des riches ressources naturelles n'ont pu atteindre le développement, économique et social, auquel cette région a droit, à cause de l'échec à assurer la paix et la stabilité.

Nous avons tenu notre session de l'année dernière à un moment où les espoirs de paix au Moyen Orient avaient été assombris et où la reprise des conflits nous causaient une vive inquiétude. Il est regrettable de constater qu'au cours de l'année écoulée aucun progrès notable vers la paix n'a été réalisé et qu'un grand nombre de vies humaines ont été sacrifiées dans cette région. Que Dieu ait leur âme!

Notre souhait commun est de ne plus revivre de tels événements, de faire prévaloir le bon sens, d'arriver à un accord équitable qui rendra à nos frères palestiniens leurs droits légitimes reconnus par la communauté internationale, principalement leur droit de créer leur propre Etat.

Monsieur le Secrétaire Général.  
Honorables Délégués.

Le COMCEC, chargé de promouvoir la coopération économique et commerciale entre nos pays frères, a pu, au cours de ses dix-sept années d'activité et grâce aux contributions des pays membres et des institutions de l'OIC, finaliser plusieurs projets concrets dans le domaine de la coopération économique et commerciale, les appliquer et acquérir une vaste expérience à ce sujet.

A une époque où la situation évolue jour après jour, l'essence et l'approche de la coopération internationale acquièrent des dimensions différentes. Je suis sûr que le COMCEC connaîtra le même succès dans l'établissement de l'infrastructure physique, financière et juridique, que dans l'application des projets concrets.

L'Organisation de la Conférence Islamique représente plus de vingt pour cent de la population et de la superficie du monde et détient plus de cinquante pour cent des réserves de certaines matières premières. Mais sa part dans la production mondiale

n'est que d'environ 4 pour cent, d'où la nécessité impérieuse de renforcer la coopération entre les pays frères. Les recherches prouvent que les efforts de coopération économique déployés entre les pays qui ont atteint un certain niveau de développement sont couronnés d'un plus grand succès. Par conséquent, je suis convaincu qu'il est nécessaire de créer des systèmes supplémentaires qui vont soutenir les efforts de développement de tous les pays membres.

Le climat international d'intense concurrence, qui incite même les pays les plus développés à former des groupements économiques, offre à nos pays l'occasion importante d'une coopération économique efficace. Je pense que l'esprit de fraternité et de solidarité existant qui est dans l'essence même de la religion musulmane, et la coopération entre nos pays membres doivent être considérés comme un acquis supplémentaire.

Nous considérons d'autre part que l'Organisation de la Conférence Islamique, l'une des organisations internationales jouissant d'un grand prestige peut devenir une puissance capable d'orienter l'économie internationale grâce à sa longue expérience.

La mondialisation exige une répartition équitable des risques comme des possibilités. Nous constatons cependant que notre monde est encore loin de ce partage équitable. Alors que les pays développés qui sont supérieurs du point de vue économique et technologique, profitent le plus des occasions offertes par la mondialisation, les pays en développement sont confrontés à de graves problèmes tels que les déficits commerciaux croissants, une distribution de revenus qui se détériore de plus en plus, des remous sociaux qui en sont la conséquence, la fuite des cerveaux qui augmente et d'autres sérieux problèmes similaires. Selon les indicateurs les plus optimistes, l'abîme entre le revenu national per capita des pays les plus riches et des plus pauvres du monde est devenu 500 fois plus grand. Si l'on ajoute à ce tableau, les écarts de revenus existants dans les pays, on comprend mieux les problèmes de la répartition des revenus.

Si cet abîme grandissant entre les niveaux de prospérité des pays n'est pas comblé, des répercussions inévitables se feront ressentir sur la paix, l'harmonie et la stabilité internationales.

La population des pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique les moins développés et à revenu très bas représente environ 67 pour cent du total de la population des pays membres de l'Organisation. La pauvreté et les problèmes qui l'accompagnent affligent nos pays frères. C'est pourquoi la misère, le sous-développement aggravé par la dette extérieure, la famine et le taux élevé d'analphabétisme doivent être les objectifs les plus importants de notre lutte.

A cet égard, il faut d'une part essayer de profiter au mieux des possibilités qui nous sont offertes par la mondialisation et de l'autre trouver des solutions visant à prévenir les dangers possibles de ce processus. Le partage des expériences de nos pays frères dans ce domaine, au sein du COMCEC va nous aider à poursuivre dans cette course internationale notre route avec plus de sécurité. En outre, je suis convaincu que nos éminentes institutions spécialisées vont, comme toujours, nous éclairer dans ces domaines grâce à leur compétence.

Monsieur le Secrétaire Général,  
Honorables Délégués,

Il est important de suivre de près les développements dans le système de l'Organisation Mondiale du Commerce. Cela est vital pour l'intégration des économies des pays membres et pour continuer la coopération déjà amorcée dans ce domaine. Je voudrais ici exprimer ma gratitude à la Banque Islamique de Développement qui assure l'assistance technique aux pays désireux de devenir membre de l'Organisation Mondiale du Commerce et je suis sûr que ses efforts porteront fruit.

La Turquie est convaincue que la paix et la stabilité régionales et internationales peuvent être maintenues grâce à la coopération et à la solidarité. Dans ce contexte, la Turquie a été un pionnier des mouvements d'intégration économique, tels que les D-S. la Coopération économique en Mer Noire et a joué un rôle important dans la revitalisation de l'Organisation de la Coopération Economique. Elle participe aussi d'une manière active à des groupes tels que les G-20.

C'est dans le même esprit que la Turquie abrite les réunions actuelles. Notre objectif fondamental est de développer l'infrastructure de la coopération régionale dans le cadre du COMCEC afin d'assurer la prospérité et la paix aux pays islamiques. Le COMCEC doit redoubler ses efforts pour réaliser entièrement ses objectifs

principaux. Des retards sont constatés dans la mise en œuvre du Plan d'action qui est le texte de référence des activités de coopération économique déployées dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique. Il serait nécessaire de réviser ce texte à la lumière des développements internationaux et régionaux actuels.

En ce qui concerne l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action pour renforcer la coopération économique, qui constitue le fondement des activités du COMCEC, je constate, avec une grande satisfaction, que la réunion du Groupe d'Experts, tenue à Istanbul en mai dernier, s'est penchée sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action et a fait certaines propositions à ce sujet. Je suis sûr que vous allez considérer avec attention les recommandations du Comité de suivi du COMCEC sur ce point.

Ces recommandations comprennent des mesures concrètes visant à créer au plus tôt des comités de projet, à assurer l'efficacité de leurs travaux, à établir un système de financement des projets et à obtenir une participation plus active du secteur privé aux travaux du COMCEC. Ces recommandations soulignent également un autre point important, à savoir la nécessité pour les pays membres du COMCEC de faire preuve d'une volonté politique plus résolue pour la coopération économique et commerciale.

La volonté politique revêt une importance vitale pour l'adoption et la ratification de certains accords de coopération préparés par le COMCEC au cours des années passées. Par exemple, l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, adopté lors de la sixième Session du COMCEC, tenue en 1990, n'a été signé que par 22 Etats membres et ratifié uniquement par 8 Etats au cours des onze années écoulées. Je suis convaincu que ce nombre s'élèvera rapidement à 10 pays afin que cet Accord important puisse devenir opérationnel sans tarder.

Cet accord établit le cadre des négociations entre les pays membres et les aspects institutionnels dans le domaine du commerce. L'accord ne comprend pas de concessions concrètes, mais indique la manière de laquelle les négociations à ce sujet seront menées. J'espère que les honorables délégués déploieront tous les efforts nécessaires pour assurer la mise en œuvre concrète de cet accord dans leur pays.

Messieurs les Ministres,  
Honorables Délégués,

La stagnation, le ralentissement des échanges commerciaux, les crises économiques observées dans certains pays ont été aggravés par l'inquiétude et l'instabilité causées par le terrorisme qui a acquis une nouvelle dimension au lendemain des dernières attaques terroristes. Nous devons par conséquent prendre au plus tôt les mesures requises pour renforcer les relations économiques entre nos pays et promouvoir le commerce entre eux.

Malgré les réductions substantielles des tarifs douaniers obtenus à la suite des négociations commerciales multilatérales de l'Organisation Mondiale du Commerce, le commerce mondial est toujours soumis à des réglementations restrictives. Ces restrictions qui sont appliquées sous le nom de quotas, mesures anti-dumping et techniques, ou normes, ont un impact négatif sur les performances commerciales et le relèvement des pays en voie de développement.

Je voudrais préciser à cet égard que le choix du thème : « Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres » qui fera l'objet de la séance d'échange de vues au cours de cette Session du COMCEC est extrêmement judicieux. Je suis convaincu que le COMCEC pourra apporter une contribution appréciable à la suppression des barrières non-tarifaires administratives ou techniques ce qui est une démarche importante pour le développement du commerce.

Il est incontournable que les démarches pour l'intégration économique et l'élargissement effectuées au sein de l'Union Européenne, aient un effet sur nos pays qui constituent l'Organisation de la Conférence Islamique. Quand l'Union Européenne aura complété son processus d'élargissement dans les dix années à venir, elle deviendra un acteur économique encore plus important.

Je suis convaincu que les pays de l'Organisation de la Conférence Islamique ont intérêt à suivre de près l'expérience de l'Union Européenne et à créer les conditions adéquates pour leurs propres économies et industries afin d'augmenter leur part *du* commerce international. Car l'expérience internationale a prouvé que les mouvements d'intégration régionale ont accru l'efficacité et la compétitivité des sociétés et des secteurs.

je voudrais finalement remarquer que les entreprises du secteur privé qui sont la force motrice de nos économies nationales, devraient participer plus activement aux travaux du COMCEC et développer la coopération entre elles.

Selon la décision prise lors de notre session de l'année dernière, il est nécessaire d'encourager les fédérations des chambres de commerce et d'industrie des pays membres à coopérer plus étroitement avec la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie et à contribuer aux programmes visant à accroître le commerce et les investissements entre les pays islamiques.

En conclusion, je vous souhaite un séjour agréable à Istanbul et plein succès dans vos efforts visant à rehausser davantage la coopération économique entre nos pays-



- 3 -

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)



DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)

Excellence, Monsieur le Président de  
*la* République de Turquie,  
Président du COMCEC,

*Excellences*, Messieurs *les* Ministres,

Excellences, Honorables délégués,

Mesdames et Messieurs,

*Assalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatou*

C'est pour moi un réel plaisir que de prendre part, pour la première fois, aux travaux de cette importante session du COMCEC, et vous comprendrez que pour moi cette participation revêt une importance toute particulière. A cette occasion, je voudrais vous adresser à vous tous ici présents, mes chaleureuses salutations et mes sincères sentiments fraternels.

Je voudrais également exprimer ma profonde gratitude à S.E. M Ahmed Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, Président du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale qui a bien voulu aujourd'hui nous honorer de sa présence qui constitue un témoignage éloquent de l'intérêt qu'il ne cesse de porter à la promotion de la coopération économique entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique. Je demeure convaincu que le COMCEC, sous la conduite éclairée de Votre Excellence, a pu progresser sur la voie de la réalisation de ses buts et objectifs qui visent à renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Je ne saurais manquer de saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à vos illustres prédécesseurs qui se sont acquittés avec sagesse et compétence de leurs responsabilités à la tête du COMCEC.

Mes remerciements vont également au gouvernement de la République de Turquie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse qui ont été réservés à tous les participants depuis leur arrivée dans cette belle et historique cité.

Monsieur le Président,

Je voudrais, d'emblée, exprimer toute l'amertume et tout le dépit ressentis face aux actes terroristes qui ont récemment visé des cibles à New York et Washington, Il va sans dire qu'en son temps, nous avons condamné ce; acte terroriste et que nous ne cessons de condamner le terrorisme sous toutes ses formes. Je voudrais plus précisément parler de la souffrance endurée par le peuple palestinien, victime de massacre et de destruction consécutifs aux actes d'agression commis à leur encontre par les autorités israéliennes.

Nous demandons à la communauté internationale d'amener le gouvernement israélien à s'engager dans la voie de la paix en reprenant le dialogue avec l'autorité palestinienne.

La présente session du COMCEC se tient après la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue au mois de juin dernier à Bamako, au cours de laquelle de nombreuses résolutions importantes sur les questions économiques ont été adoptées. Conscients au fait que le COMCEC est l'organe chargé de la mise en œuvre de toutes les résolutions et décisions se rapportant aux questions économiques, cette session, dirai-je, nous offre une nouvelle occasion pour évaluer les efforts actuellement déployés en vue de renforcer la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'OIC.

A cet égard, je voudrais mettre en relief un certain nombre de points. Tout d'abord, je voudrais attirer votre aimable attention sur la grande lenteur constatée dans la mise en œuvre du plan *d'action* de l'Organisation pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, ce qui n'a cessé de préoccuper les Etats membres. Une réunion au groupe d'experts s'est tenue au mois de mai de cette année à Istanbul, peu avant la dernière réunion du Comité de suivi du COMCEC, pour étudier les voies et moyens de diligenter la mise en œuvre du plan susmentionné. La réunion en question a adopté des recommandations dont la plus importante soutenait que « l'engagement politique » des Etats membres à mettre en œuvre ce qui a été retenu, est le principal garant de tout progrès dans la mise en œuvre du plan d'action.

J'accorde un intérêt particulier à cette idée qui, une fois réalisée, nous ouvrira ces perspectives prometteuses. La dernière réunion du Comité de suivi s'est penchée sur toutes ces recommandations et a décidé de les soumettre à la présente session pour examen. Je forme l'espoir que les Etats membres prennent, à cet effet, les dispositions nécessaires.

L'expansion du commerce entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique; un autre domaine important où des mesures décisives doivent être immédiatement adoptées. En effet, les échanges commerciaux entre les Etats membres stagnent et ne représentent que 10% du volume du commerce des Etats membres.

Certes, beaucoup a été dit sur la nécessité d'accroître les échanges entre les Etats membres. Toutefois, le progrès réalisé dans cette direction reste insignifiant et il s'y ajoute que les Etats membres n'ont pas réussi à accroître leurs parts dans le commerce mondial. Qu'il me soit permis à ce stade de souligner qu'un ensemble de plans et projets visant à renforcer la coopération commerciale ont été adoptés. En fait, toutes ces mesures n'ont pour objectif que de libéraliser le commerce, de mettre en place une base et un cadre juridique pour la coopération commerciale entre les Etats membres, de promouvoir les investissements et les projets conjoints et de renforcer la coopération entre les institutions du secteur privé. Je tiens à saluer, ici, le rôle prépondérant que joue la Banque islamique de développement à ce sujet.

En abordant la question de l'expansion du commerce entre les Etats membres de l'OIC, force est de mentionner que l'accord cadre sur ce système des préférences commerciales entre les Etats membres, qui a été signé par un grand nombre de ces Etats, n'est toujours pas entré en vigueur, faute du nombre de ratifications requis. J'en appelle donc aux Etats membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet accord, à bien vouloir le faire afin que l'on puisse engager, dans les meilleurs délais, les négociations commerciales qui ouvriront la voie pour l'accroissement du volume du commerce entre ces Etats.

Il y a lieu ici de souligner, ici, le rôle important du secteur privé dans la promotion du commerce entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique et dans la consolidation des liens de coopération économique entre eux. Cette question a, du reste, été mise en évidence dans les résolutions adoptées récemment par la Conférence Islamique au Sommet et la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères. Dans le cadre de la libéralisation économique et de la mondialisation, qui donne libre cours à une compétition féroce, il n'est point possible de nier le rôle du secteur privé. Dès lors, il convient de créer les conditions favorables pouvant permettre à ce secteur de jouer pleinement son rôle. A cet égard, je voudrais souligner l'importance d'assurer, sans tarder, la mise en œuvre des résolutions et recommandations adoptées par les réunions successives du secteur privé tenues par la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie avec les chambres de commerce de chacun des pays hôtes. Ainsi, le mécanisme de contrôle mis en place par la 15<sup>ème</sup> session du COMCEC pour le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des réunions du secteur privé, doit jouer un rôle important et efficace dans ce domaine..

Je ne saurais conclure sans aborder un point qui me paraît très important. En effet, depuis la 8<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique au Sommet tenue à Téhéran, les Etats membres n'ont cessé de souligner la nécessité de créer un marché commun islamique en tant qu'objectif ultime à atteindre. En effet, force est de reconnaître que dans le cadre du présent système économique international, les Etats membres occuperont une place privilégiée s'ils parviennent à réaliser leur intégration économique internationale. Il reste que cet objectif ne saurait être un simple vœu pieux. Néanmoins, je voudrais rappeler ici, que la réunion du groupe d'experts chargée de se pencher sur les conséquences de la création d'un marché commun islamique, tenue en octobre de l'année dernière à Doha, Etat de

Qatar, a adopté d'importantes recommandations dont l'une est voir le COMCEC jouer un rôle décisif dans la coordination des activités visant parvenir à cet noble objectif. Pour cette raison, je pense que les Etats membres doivent prendre une décision spécifique sur cette importante question.

Je reste convaincu qu'au cours de la présente session, il sera procédé à un examen minutieux de toutes ces questions et de toutes les autres qui s'y rattachent, de manière à parvenir à des conclusions importantes. A cet égard, je voudrais exprimer tout le plaisir que j'éprouve au regard des importantes contributions intellectuelles apportées par les institutions concernées de l'OIC pour enrichir les discussions et délibérations du Comité.

Pour conclure, je voudrais assurer à tous les honorables délégués que le Secrétariat général de l'Organisation de la Conférence Islamique et ses institutions continueront à apporter leur totale coopération afin de permettre au COMCEC de s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions.

Je souhaite plein succès aux travaux de cette 17<sup>ème</sup> session du COMCEC.

Wassalamou alaykoum wa rahmatoullahi wa barakatouhou

- 4 -

DISCOURS DE S.E. DR. MOHAMMED AL-EMADI,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)



Original : Arabe

**DISCOURS DE S.E.MOHAMMED AL-EMADI  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR DE LA RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

**(Istanbul, 20 octobre 2001)**

Monsieur le Président de la République de Turquie,

Monsieur le Vice Premier ministre,

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation

de la Conférence islamique.

Chers sœurs et frères,

Assalamu Alaikum Wa Rahmatou Allahi Wa Barakatu,

Au nom des mes frères les Chefs et membres de délégations arabes participant à cette session et en mon propre nom, je voudrais exprimer notre profonde gratitude et notre sincère appréciation à S.E. Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie et Président du Comité permanent pour la Coopération économique et commerciale, pour avoir bien voulu ouvrir les travaux de la dix-septième session de notre comité, par une allocution qui reflète fidèlement nos espoirs et nos aspirations.

Je suis heureux, ainsi que mes frères, d'exprimer également nos remerciements au gouvernement ami de la République de Turquie pour l'accueil chaleureux, l'hospitalité généreuse et la joie des retrouvailles qui nous ont été témoignés depuis notre arrivée sur cette terre accueillante. Nous aimerions aussi exprimer notre admiration pour les grands progrès que votre pays ne cesse d'accomplir dans divers domaines.

Permettez-moi également, Monsieur le Président, de vous transmettre les meilleures salutations et toute l'amitié de S. E. Bashar Al Assaad, Président de la République arabe syrienne qui voue à votre Gouvernement et à votre peuple un profond respect et une grande estime.

Cet esprit de fraternité sincère a également empreint les travaux du Comité conjoint syro-turc qui s'est attaché à tirer profit des frontières communes dont le Tout-Puissant nous a dotées, des liens familiaux et culturels qui nous unissent et de notre passé commun pour promouvoir nos relations économiques et consolider les bonnes relations entre nos deux peuples.

Permettez-moi, à l'occasion de la fête nationale de la République de Turquie, de vous exprimer au nom du Groupe arabe, nos meilleurs vœux et vous souhaiter encore plus de prospérité et de progrès.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Nos pays arabes, au nom desquels j'ai l'honneur de prendre la parole, sont fiers d'appartenir à l'Organisation de la Conférence islamique. Ils sont plus que jamais déterminés à avancer sur la voie qu'ils se sont tracée avec le reste des pays islamiques frères pour réaliser les nobles objectifs assignés par les dirigeants de cette Organisation, c'est-à-dire consolider notre solidarité, promouvoir notre coopération, poursuivre notre lutte, libérer nos territoires occupés aussi bien que jeter les fondements de la paix, de la sécurité et de la justice pour assurer à nos peuples une vie digne et libre.

Monsieur le Président,  
Chers sœurs et chers frères.

Tous nos pays ont dénoncé et condamné les actes terroristes survenus en septembre passé et ont exprimé leur douleur face à cette tragédie. Nous avons tous affirmé que nous étions pour la défense de l'entente et de la paix prônées par toutes les religions divines et, au premier chef, par notre religion, l'Islam.

Mais il est aussi de notre devoir de resserrer nos rangs pour amener Israël à se plier à l'appel de la vérité, de la justice et de la paix, à reprendre les négociations relatives aux volets palestinien et syrien et à respecter les résolutions des Nations dues et les Accords de Madrid en tant que base de référence, et ce, sur la base du principe « la terre contre la paix ». de la création d'un Etat palestinien - avec Al-Qods

Al Charif pour capitale - et du retrait total des territoires du Golan occupé jusqu'aux frontières tracées le 4 juin 1967 et des territoires occupés du Liban.

L'élimination du terrorisme et la réalisation de cet objectif seront à n'en point douter, le point de départ d'une nouvelle ère radieuse et pleine de promesses pour notre région.

Nos pays arabes ont fait de grands progrès dans le renforcement de la coopération entre eux, aussi bien sur le plan commercial grâce à l'Accord arabe pour l'investissement et aux accords bilatéraux conclus, que sur le plan fiscal au moyen des conventions contre la double imposition, sans compter la coopération dans les domaines scientifique, technique et culturel.

Entre temps, d'autres Etats membres de notre Organisation faisaient de grands pas vers le renforcement de la coopération régionale. Comme l'a d'ailleurs déclaré S.E. le Président de la République et Président de la présente session dans son allocution aux chefs et membres de délégation, il ne fait point de doute que la coopération entre nous tous, c'est-à-dire au niveau de l'ensemble de notre Organisation, revêt une grande importance face aux développements économiques mondiaux et aux nouvelles tendances qu'a entraînés la mondialisation. C'est pourquoi, il importe que le COMCEC, en tant que forum de solidarité et de coopération entre nos pays, s'acquitte de la mission qui lui est assignée de manière la plus effective, concernant les projets conjoints ou la concertation sur les questions relatives à l'ordre monétaire mondial aux réunions des comités du Fonds monétaire international. Il doit aussi appuyer nos positions au sein de l'Organisation internationale du Commerce notamment en ce qui concerne les pays qui ont demandé à nouveau d'y adhérer, comme la Syrie par exemple. Il devrait également demander au Centre islamique du Développement du Commerce de convoquer des réunions entre vendeurs et consommateurs des produits de base disponibles, sous les auspices de la Banque islamique de Développement et son programme de financement, parallèlement à l'organisation des Foires islamiques. Il devrait enfin soutenir l'adoption de toutes les propositions relatives à l'élimination des barrières tarifaires en faveur du commerce intra-islamique.

Nos pays arabes se déclarent tiers du fait que la majorité d'entre eux pratiquent le commerce de libre échange, pratiquent une politique d'ouverture et ont réduit leurs

tarifs douaniers face aux produits importés, y compris ceux en provenance des pays islamiques.

Par ailleurs, le Comité accueille favorablement les investissements islamiques et accorde aides, emprunts et assistances financières à maints projets d'investissements dans les pays islamiques.

La stratégie pour le développement de la Oummah a tracé les grandes lignes dont nous devons nous inspirer pour relever les défis de la mondialisation. Elle prévoit entre autres la mise en oeuvre d'un programme de réforme économique et la création et le développement des institutions juridiques, économiques, financières et sociales qui sont, aujourd'hui, les piliers de l'économie de marché. Elle souligne également l'importance de l'adoption et de l'application de normes internationales que nous devons nous efforcer de respecter afin que nos pays ne soient pas écartés des marchés mondiaux ou lésés sur ces marchés.

Nous se pouvons relever les défis de la mondialisation qu'en renforçant la coopération entre nous d'une part et la coopération avec les pays qui nous ont précédés dans ce domaine d'autre part, car la coopération internationale est autant une nécessité et un devoir que l'une des marques de notre ère. Mais les conditions de la coopération entre nous et avec le monde industrialisé doivent être continuellement revues afin d'être acceptées par tous.

L'ordre du jour de notre réunion comprend divers sujets et rapports importants soumis par nos institutions islamiques et, au premier chef, par la Banque islamique de Développement (BID), ce gardien fidèle de nos objectifs.

Les Hauts Fonctionnaires, nos frères, se sont dévoués durant les deux derniers jours à examiner, discuter et clarifier les questions présentées et ont adopté des résolutions visant à étendre et à promouvoir le champ de la coopération entre nous. Nous apprécions de tout coeur leurs efforts et souhaitons que ce que nous accomplissons soit à la hauteur des aspirations de nos peuples et nos dirigeants.

Pour conclure, je tiens à exprimer une fois de plus mes remerciements à la République de Turquie, ce pays ami auquel l'Organisation de la Conférence islamique a confié la responsabilité de la promotion de la coopération économique et

commerciale entre les pays islamiques, en la personne de S.E. le Président Ahmed Nacdet Sezer, ainsi qu'à Monsieur le Vice-Premier ministre, à Monsieur le Secrétaire général de l'OIC, au Président de la Banque islamique de Développement et aux présidents des organes subsidiaires et des institutions affiliées de l'OIC. Je remercie en particulier les pays hôtes du Secrétariat général et des diverses institutions de notre Organisation.

En conclusion, j'aimerais transmettre au représentant de l'Etat du Koweït frère, mes plus sincères félicitations pour son élection au poste de Vice Président en tant que représentant du Groupe arabe et souhaite à ce pays plein succès dans les efforts qu'il a toujours déployé dans la promotion de l'esprit de coopération, de fraternité et de paix entre nos pays.



- 5 -

DISCOURS DE S.E. FARHAD ALIYEV,  
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)



Original : Anglais

**DISCOURS DE S. E. FARHAD ALIYEV  
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE  
DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

**(Istanbul, 20 octobre 2001)**

Excellence le Président de la République de Turquie, M. Ahmet Necdet SEZER  
Excellence le Secrétaire général de l'OCI, M. Abdelouahed BELKEZIZ  
Messieurs les chefs et membres de délégations,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer, en mon nom et au nom du groupe asiatique, ma profonde gratitude à votre Excellence, ainsi qu'au peuple turc, pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet dans cette illustre ville d'Istanbul.

C'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée et de vous transmettre les félicitations les plus sincères de S.E. Monsieur Heydar Aliyev, Président de la République d'Azerbaïdjan.

Excellences,

La dix-septième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'OCI et les résultats auxquels elle aboutira auront, à n'en point douter, une importance spéciale pour renforcer la coopération économique entre les pays membres des organisations islamiques qui abordent avec assurance le 21<sup>ème</sup> siècle.

Les questions de sécurité représentent aujourd'hui la pierre angulaire des relations multilatérales et bilatérales entre les pays. Nous estimons que tous les pays doivent, fut-ce individuellement ou collectivement, apporter leur contribution au système international de sécurité par une participation active aux fora et par la signature des accords conclus à cet égard.

En même temps, il est important de mettre en œuvre de concert sur la scène internationale une politique commune visant à assurer la sécurité économique ainsi que les intérêts économiques des pays.

C'est pourquoi l'accord conclu par les pays membres de l'OPEC sur la réglementation générale des prix du pétrole brut, qui revêt une importance significative pour le développement économique des pays de la région, est hautement apprécié.

Par ailleurs, les efforts intenses déployés par S.E. Monsieur Heydar Aliyev, Président de la République d'Azerbaïdjan, ont abouti à la mise en application du projet TRASECA pour le rétablissement de l'ancienne Route de la Soie, et la mise en œuvre de 21 contrats pour le développement des oléoducs « off-shore » de pétrole et de gaz dans le secteur azéri du bassin de la Mer Caspienne et en Azerbaïdjan, outre la construction du principal oléoduc d'exportation de Baku-Jeykan et de celui du gaz d'exportation de Baku-Erzurum, effort qui a largement contribué au développement régional, avec l'aide des pays asiatiques.

Il est particulièrement important de souligner le rôle de la Banque islamique de développement et de ses mécanismes qui oeuvrent conjointement avec nos pays dans la mise en œuvre d'un certain nombre de projets, notamment l'édification des oléoducs transnationaux de pétrole et de gaz, la construction des routes contribuant au développement de l'économie et la promotion du commerce dans les pays régionaux.

Nous estimons qu'en ce nouveau siècle, les problèmes découlant du processus de mondialisation, doivent être résolus dans le cadre de programmes transnationaux, de coopération économique, de développement des ressources humaines et de sécurité de l'environnement.

Mesdames et Messieurs,

Tenant compte des remarques pertinentes faites au cours des travaux de la session, nous sommes confiants que l'Organisation de la Conférence islamique prendra, dans l'esprit de coopération qui lui est propre, les mesures nécessaires pour réduire les barrières non tarifaires et pour promouvoir le développement économique et ce. dans le respect total des traditions historiques et religieuses.

En conclusion, j'aimerais exprimer ma profonde gratitude et toute ma considération à S.E. Monsieur Ahmet Necdet Sezer, Président de la République de Turquie, pour l'excellente organisation de la Réunion.

Je vous remercie.



-6

DISCOURS DE S.E. DR SALVADOR NAMBURETE  
VICE-PRÉSIDENT DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE DELA  
RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)



Original : Anglais

**DISCOURS DE S.E. DR SALVADOR NAMBURETE  
VICE-PRÉSIDENT DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE  
ET DU COMMERCE DELA  
RÉPUBLIQUE DU MOZAMBIQUE  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

**(Istanbul, 20 octobre 2001)**

Excellence le Président de la République de Turquie et  
Président du COMCEC, M. Ahmet SEZER  
Excellence, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre  
de la République de Turquie, Dr Devlet BACHELI  
Excellence le Secrétaire général de l'OCI,  
Dr Abdelouahed BELKEZIZ  
Honorables Ministres,  
Honorables délégués et collègues,  
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole, au nom du groupe africain, devant cette auguste assemblée.

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude et mes remerciements au gouvernement et au peuple turc pour la généreuse hospitalité dont nous avons fait l'objet depuis notre arrivée dans cette belle ville d'Istanbul. Permettez-moi également d'exprimer mon appréciation au Comité du COMCEC ainsi qu'à la Turquie pour la maîtrise dont elle fait preuve à la tête de ce Comité particulièrement important.

Je voudrais également féliciter les membres du nouveau Bureau, à savoir le Nigeria, le Koweït, l'Iran, le Pakistan pour leur élection tant méritée. Je suis convaincu que leur dévouement et leur dynamisme aideront notre Organisation à accomplir davantage de progrès dans les années à venir.

La dix-septième session du COMCEC se tient au moment où le monde entier tente encore de ressaisir après le choc des attaques terribles perpétuées contre les Etats-Unis d'Amérique. Nous saisissons cette occasion pour joindre notre voix à celle de tous ceux qui ont condamné le terrorisme comme moyen de résoudre nos différends politiques.

Monsieur le Président,

En dépit de l'action louable du COMCEC dans la promotion de la coopération commerciale et économique entre les Etats membres de l'OCI, nous notons avec une profonde inquiétude qu'un grand nombre d'importantes résolutions adoptées par ce Comité n'ont pas été mises en oeuvre. J'estime que le moment est venu de concrétiser ces résolutions pour renforcer la coopération économique intra-OCI et réorienter le COMCEC afin qu'il puisse s'acquitter de la mission qui lui est dévolue.

Le choix du thème : « Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres » qui fera l'objet d'un échange de vues au cours de la présente session ne saurait être plus opportun, car il représente une excellente occasion pour explorer toutes les possibilités de nature à promouvoir les relations commerciales et économiques entre nos nations. Stimuler le commerce entre les Etats membres de l'OCI et promouvoir la coopération économique entre eux représente un objectif majeur du COMCEC et, en vue de le réaliser, il incombe de lever les barrières tarifaires et non tarifaires pour encourager le commerce intra-OCI.

Il ne fait point de doute que le Mozambique, ainsi que l'ensemble des Etats membres africains de l'OCI, tirent profit du commerce intra-OCI. Mais il serait encore plus bénéfique que certaines barrières tarifaires soient levées et que nous puissions bénéficier pleinement des mécanismes de facilitation du commerce assurés par les institutions de l'OCI.

Le Mozambique est en voie de réformer et de simplifier le cadre et les procédures juridiques et réglementaires régissant le commerce extérieur. Ce processus est, d'une part, mis en œuvre par l'application des critères de l'OMC concernant les règles et les disciplines du commerce multilatéral et, d'autre part, en nous préparant à exécuter le Protocole commercial de la SADC.

Dans ce contexte, nous avons récemment introduit la nouvelle méthode de tarification douanière ainsi qu'un nouveau registre des tarifs. Nos droits de douanes les plus élevés ont été réduits de 35% à 30% et ils baisseront à 25% en janvier 2002. De plus, il convient de noter qu'il n'existe pas de permis d'importation ou de contrôle des exportations dans notre pays.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, permettez-moi d'exprimer à nouveau, au nom du gouvernement et du peuple de la République de Mozambique, et en mon propre nom, nos sincères remerciements et notre profonde gratitude à l'OIC, au COMCEC et à tous les Etats membres pour l'assistance et l'appui dont nous avons été l'objet lors des inondations et autres désastres naturels qui ont frappé notre pays ces deux dernières années.

Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations tout en vous assurant que ma délégation vous assure son entière coopération.

Je vous remercie.



-7-

DISCOURS DE S.E. DR. AHMED MOHAMED ALI  
PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE

(Istanbul, 20 octobre 2001)



Original : Arabe

**DISCOURS DE S.E. DR AHMAD MOHAMED ALI  
PRÉSIDENT DE LA BANQUE ISLAMIQUE  
DE DÉVELOPPEMENT  
À LA SÉANCE D'OUVERTURE**

**(Istanbul - 20 octobre 2001)**

Bismillahi Rahmani Rahim

Excellence le Président de la République de Turquie et Président du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale, M. Ahmet SEZER, Excellence le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, M. Abdelouahed BELKEZIZ, Excellences les Chefs et membres des délégations, Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaïkum Wa Rahmatullah Wa Barakatuh,

C'est pour moi un grand plaisir et un grand privilège de m'adresser à votre auguste assemblée, au nom de la Banque islamique de développement et d'exprimer ma profonde considération et mes sincères remerciements à la République de Turquie, à son Président et à son peuple, pour l'accueil chaleureux et la cordialité dont nous avons fait l'objet, pour la généreuse hospitalité réservée aux délégations et pour les excellentes dispositions prises pour assurer le succès des réunions. Les efforts sans relâche que votre gouvernement déploie dans ce domaine émanent de votre soutien à l'action islamique commune pour la promotion et le renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'OCI. L'on ne peut que se féliciter de la participation active des Etats membres, des institutions et des organisations à cette session. Je saisis également cette occasion pour exprimer nos remerciements et notre appréciation au Bureau du COMCEC pour avoir invité la Banque islamique de développement à participer aux travaux de cette réunion et pour lui permettre ainsi de contribuer à la réalisation des nobles objectifs de notre Oummah au profit de l'être humain, quel qu'il soit, au sein de cette grande communauté universelle.

Monsieur le Président,

Les directives judicieuses et les idées éclairées contenues dans le discours plein d'inspiration que vous avez prononcé ont tracé pour nous l'orientation à suivre dans nos délibérations sur tous les points de l'ordre du jour. Il constitue certainement l'un des documents les plus importants de cette réunion dont l'impact se fera sentir tout le long des débats, et se reflétera également sur les conclusions et les recommandations.

Je voudrais, par ailleurs, rendre hommage à mon cher frère, S.E. le Dr Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'Organisation islamique, pour son discours éloquent dans lequel il a exposé avec une grande précision l'action islamique commune et le processus de coopération entre les pays membres.

Votre institution, la Banque islamique de développement, est fière de participer à cette action et de fournir tout son appui en ces temps critiques alors que nos pays membres se trouvent confrontés à un nombre croissant de défis, et que votre institution œuvre sans relâche, dans le cadre de ses possibilités, en vue de promouvoir le développement de ses pays membres.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La présente session de votre honorable Comité se tient dans la conjoncture des événements mondiaux survenus récemment. Les développements rapides qui ont accompagné ces événements, leurs retombées et leur impact sur les économies de nos pays membres islamiques ont redoublé la responsabilité qui incombe à votre honorable Comité. Ce dernier se voit appelé à élaborer des recommandations précises répondant aux besoins et aux exigences pressantes des Etats membres, en cette période fort difficile que traverse l'ensemble de la Oummah islamique.

Les thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette réunion sont des plus importants pour promouvoir les activités économiques conjointes, les consolider et les rendre plus effectives. Ils constituent également le meilleur moyen de mettre en oeuvre le Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, approuvé par la Conférence islamique au Sommet. La Banque islamique de développement, votre institution, tient comme toujours à participer à la

mise en oeuvre de ce Plan. C'est dans cet esprit qu'elle a participé à toutes les réunions sectorielles tenues dans le cadre du mécanisme de mise en oeuvre du Plan, et n'a pas manqué d'appuyer certaines d'entre elles. Le Plan d'action est d'ailleurs le premier projet conjoint auquel la Banque a accordé une importance particulière afin que le plus grand nombre de pays puissent en tirer profit et afin de promouvoir la coopération entre les Etats membres et réaliser l'objectif pour lequel elle a été créée.

Dans ce contexte, la Banque a participé à la réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale, tenue à Istanbul, les 6 et 7 mai 2001, qui a regroupé les représentants des Etats membres, des institutions affiliées et spécialisées et des organes subsidiaires de l'Organisation de la Conférence islamique. Elle a présenté plusieurs rapports sur les questions d'intérêt pour les pays membres, en collaboration avec d'autres organisations. Elle est déterminée comme toujours à s'acquitter du rôle qui lui est assigné, à la lumière des recommandations de votre auguste Comité, pour rehausser le niveau de vie des peuples de notre Oummah et les aider à réaliser leurs objectifs.

Comme je l'ai déjà mentionné, l'ordre du jour de cette réunion se rapporte à plusieurs questions importantes. La première est celle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Car il est vrai qu'en dépit des avantages qu'offre le système du commerce multilatéral, ce dernier fait peser de lourdes obligations sur les pays en développement et les pays les moins avancés dont certains sont membres de la Conférence islamique. L'on sait que trente-six pays membres de l'Organisation mondiale du commerce sont des Etats membres de la Banque et que dix pays à statut d'observateur sont en voie d'adhésion.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

L'ordre du jour de cette session de votre auguste comité comporte des questions particulièrement importantes pour la Banque islamique de développement. Votre institution, la BID, soucieuse de réaliser les objectifs qui lui a assigné votre auguste Comité s'est attachée à mettre en place une plateforme d'échange de vues et de dialogue entre les membres afin de coordonner les positions concernant les questions examinées aux réunions ministérielles de l'Organisation mondiale du commerce. La

Banque a ainsi organisé des réunions préparatoires pour chacune des trois réunions ministérielles tenues respectivement à Singapour, à Genève et à Seattle, outre la réunion ministérielle prochaine qui se tiendra à Doha. Elle a aussi organisé à son siège à Jeddah, le 14 et 15 octobre 2001, une réunion consultative à l'intention de tous les pays membres pour assurer la coordination et la concertation nécessaires concernant les questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion ministérielle de Doha et pour unifier les positions à cet égard, vu l'impact positif de ces mécanismes sur tous les pays membres qui y participent.

Les discussions étaient centrées sur la mise en oeuvre des accords de l'Organisation internationale du commerce, les négociations relatives à l'agriculture et aux services, et d'autres questions qui seront examinés à la quatrième réunion ministérielle de Doha.

La réunion a abouti aux conclusions suivantes :

1. Les problèmes qui empêchent les Etats membres de l'Organisation islamique d'honorer les obligations contractées au titre des accords et décisions du Round d'Uruguay doivent être résolus à titre prioritaire.
2. Nécessité d'accorder à l'avenir la priorité à la dimension environnementale dans le Programme de travail de l'Organisation mondiale du commerce.
3. Insister sur l'intégration des pays en développement, entre autres les pays moins avancés et en particulier les Etats membres de l'OIC, dans le système du commerce international afin d'éviter la marginalisation dont ils souffrent.
4. Tenir compte des intérêts des pays en développement dans le secteur agricole au cours des négociations de l'Organisation internationale du commerce en ouvrant les marchés des pays développés devant leurs exportations agricoles sans aucun obstacle qualitatif, saisonnier et tarifaire, tout en tenant compte des exigences de la sécurité alimentaire et du développement rural dans ces pays.
5. Il est nécessaire, dans les négociations en cours dans le secteur des services, d'intégrer les services d'intérêt pour les pays en développement et en particulier les

pays membres de l'OCI, tels que la libre circulation des personnes et la libéralisation des secteurs du tourisme, du transport et des communications.

6. S'abstenir d'imposer aux pays en voie d'adhésion à l'OCI des charges supplémentaires excédant les obligations contractées par les pays développés dans le cadre du cycle d'Uruguay.

7. Poursuivre l'examen des questions de Singapour au niveau des organes de l'Organisation internationale du commerce, à savoir: l'investissement, la politique concurrentielle, la transparence des achats gouvernementaux et les facilités commerciales avant que les négociations ne commencent.

8. S'abstenir d'inscrire toute nouvelle question au programme de travail de l'Organisation durant la période actuelle avant d'avoir résolu de manière complète et rigoureuse tous les problèmes qu'affrontent les pays membres de l'Organisation.

9. Nécessité de prendre en considération les intérêts et les positions du secteur privé concernant les questions de mise en oeuvre ou faisant l'objet de négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

10. Tenir compte des thèmes inscrits à l'ordre du jour de l'Agenda pour le développement dans le cadre du Plan d'action de l'OMC pour la prochaine étape, notamment la relation entre le commerce, les dettes et le financement, et celle entre le commerce, le transfert de technologie et son intégration dans le futur Plan d'action.

11. Souligner l'importance pour la Banque islamique de développement d'obtenir le statut d'observateur à l'Organisation mondiale du commerce, et pour les Etats membres d'appuyer cette démarche.

Le rapport de la réunion précitée sera transmis à tous les Etats membres.

La Banque poursuivra ses efforts dans ce domaine, Inch'Allah. Il convient d'ailleurs de noter dans ce contexte, qu'elle a déjà lancé un programme d'assistance technique aux Etats membres comportant des services consultatifs, des ateliers, des séminaires et des symposiums pour faire mieux connaître les accords de l'Uruguay Round. La Banque a aussi organisé ou participé au financement de 32 séminaires et

stages de formation. Elle a entrepris cinq études sur l'agriculture, le commerce des services, les investissements, les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et le commerce électronique. Ces études sont disponibles pour tous les Etats membres dans les trois langues de la Conférence. Enfin, la Banque participe régulièrement aux réunions de la Commission du commerce et de l'environnement et de la Commission du commerce et du développement de l'Organisation mondiale du commerce, en qualité d'observateur.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Banque s'est efforcée, d'emblée, de mettre en oeuvre la résolution du huitième sommet islamique sur la préparation de la Oummah islamique au 21ème siècle qui vise à accroître le volume du commerce intra-OCI et a pris des mesures concrètes à cet égard, en consacrant de ses propres ressources 1 milliard de dollars EU par an en 1421H et 1422H. au financement du commerce intra-OCI. De plus, le Conseil des directeurs exécutifs de la Banque a adopté un programme de mourabaha en deux étapes et de financement syndiqué pour mobiliser des ressources supplémentaires sur le marché, à hauteur de 1 milliard de dollars EU par an. En 1421 H, la Banque a approuvé le décaissement de 1.7 milliards de dollars EL de ses divers guichets pour le financement du commerce.

La Banque a commencé effectivement à mobiliser des fonds par l'intermédiaire de son programme de mourabaha en deux étapes et de financement syndiqué. Le total des opérations a atteint 380 millions de dollars EL en 1421 H, dont 140 millions de dollars EU ont été rassemblés grâce au financement syndiqué.

La Banque a également simplifié ses procédures de financement et assoupli ses conditions en vue d'une efficacité accrue et s'est employée à trouver des substituts aux garanties de financement et à accroître les ressources disponibles.

Je voudrais toutefois souligner que. pour la deuxième année consécutive, la Banque n'est pas parvenue à réaliser les objectifs ambitieux qu'elle visait en ce sens que le commerce intra-OCI n'a toujours pas atteint le niveau requis, comme l'a d'ailleurs souligné le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique. En fait, les facilités financières offertes par la Banque islamique de développement

pour promouvoir le commerce intra-OCI n'ont pas été entièrement utilisées en 1421 H, bien que leur taux d'utilisation ait augmenté de 35% par rapport à l'année 1420H. Il est certain que l'augmentation espérée en matière de financement du commerce intra-OCI, exige une coopération soutenue de la part de toutes les parties concernées, en particulier celles oeuvrant dans le domaine commercial, à savoir les organismes de commerce, les banques et les administrations nationales, avec l'appui des gouvernements qui doivent tous oeuvrer de concert en vue de la réalisation de cet objectif.

Je saisis cette occasion pour joindre ma voix à celle de S.E. le Secrétaire général de l'OCI pour exhorter toutes les instances concernées, aussi bien du secteur public que du secteur privé, à apporter leur concours et à soutenir les efforts de la Banque dans ce domaine en encourageant et en appuyant les efforts relatifs aux échanges commerciaux entre elles.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de son soutien des efforts visant à stimuler le commerce intra-OCI et à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa création, la Banque a organisé la première Foire commerciale islamique à Jeddah, du 9 au 14 juin 2001, sous le haut patronage de Son Altesse royale Abdul Aziz Bin Abdul Aziz, prince héritier, Vice Premier ministre et Président de la Garde nationale au Royaume d'Arabie Saoudite, en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie à Jeddah. La Foire a regroupé près de quarante Etats membres de l'OCI. Elle a comporté bon nombre d'activités importantes telles que des séminaires, des rencontres bilatérales et autres.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément à la décision prise par votre auguste Comité durant sa dernière session de proclamer l'année 2001 année de la dynamisation et de la promotion des petites et moyennes entreprises, la Banque a approuvé que cette question soit examinée à la vingt-sixième réunion annuelle de la Banque avec les institutions nationales de financement du développement qui doit se tenir cette semaine, à Alger.

Depuis sa création, la Banque a toujours été consciente de ses responsabilités par rapport à la promotion des petites et moyennes entreprises dans les Etats membres. Aussi a-t-elle approuvé la première réunion de financement pour la promotion des petites entreprises en 1397H (1977) au profit de la Banque malaisienne limitée pour le développement et l'infrastructure (Banque Bimbangwan). Depuis lors, la Banque s'est employée à avancer bon nombre de lignes de financement aux institutions nationales de financement des Etats membres pour promouvoir le secteur privé au moyen du financement des petites et moyennes entreprises.

Pour renforcer l'utilisation des lignes de financement qu'elle assure, la Banque a donné plein mandat à certaines institutions nationales pour approuver le financement des petites et moyennes entreprises de développement et cette initiative a été couronnée de succès. La Banque étudie la possibilité d'élargir le champ de ce mandat pour englober d'autres institutions de financement du développement, après évaluation des opérations de ces institutions.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Votre institution, la Banque islamique de développement, est heureuse et fière de poursuivre sa collaboration avec votre auguste Comité. Elle n'épargnera aucun effort pour contribuer efficacement à la réalisation des nobles objectifs que le Comité s'est assigné.

Pour conclure, je saisis encore une fois cette occasion pour exprimer ma profonde appréciation et toute ma gratitude à Votre Excellence ainsi qu'à leurs Excellences les Ministres des Etats membres pour le soutien continu qu'ils accordent à la Banque islamique de développement, soutien grâce auquel elle a réussi à devenir un symbole de solidarité et d'entraide entre nos Etats membres.

Puisse Dieu couronner de succès les travaux de cette réunion.

Assalamu Alaïkum Wa Rahmatullah W a Barakatuh.

- 8 -

ORDRE DU JOUR DE LA  
DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC

(Istanbul, 18-21 octobre 2001)



Original : Anglais

**ORDRE DU JOUR  
DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC  
(Istanbul, 18-21 Octobre 2001)**

1. Séance d'ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election des membres du Bureau
4. Présentation de rapports sur quelques points de l'ordre du jour:
  - 4.1 Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI
  - 4.2 Évolution de l'économie mondiale avec une référence particulière aux pays membres de l'OCI (SESRTCIC)
  - 4.3 Appui à la restructuration du système financier international (SESRTCIC)
  - 4.4 Rapport du Comité de suivi
  - 4.5 Évaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action (Recommandations du Comité de suivi sur le résultat de la Réunion du Groupe d'Experts pour activer la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OCI)
5. Rapports de la BID et du CIDC sur la promotion du commerce intra-islamique
6. Questions relatives aux activités de l'Organisation mondiale du commerce
  - a. Rapport de la BID
  - b. Rapport du CIDC
7. Rapport de la CICI sur la huitième Réunion du secteur privé des États membres de l'OCI pour la promotion du commerce et de l'investissement conjoint
8. Échange de vues sur les "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres "
9. Questions relatives à l'assistance économique en faveur de certains pays islamiques
10. Rapport du Comité de Session
11. Date de la dix-huitième Session du COMCEC
12. Questions diverses
13. Adoption des résolutions de la dix-septième Session du COMCEC
14. Séance de clôture



- 9 -

TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU DR AKIN İZMİRLİOĞLU  
SOUS-SECRÉTAIRE À L'ORGANISME DE  
PLANIFICATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET  
PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES  
SUR LES CONCLUSIONS DE L'ÉCHANGE DE VUES SUR LES  
« EFFETS DES BARRIÈRES NON TARIFAIRES SUR  
LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS MEMBRES »

(Istanbul, 20 octobre 2000)



**TEXTE DE LA PRÉSENTATION DU DR AKIN İZMİRLİOĞLU  
SOUS-SECRÉTAIRE À L'ORGANISME DE  
PLANIFICATION D'ÉTAT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET  
PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DES HAUTS FONCTIONNAIRES  
SUR LES CONCLUSIONS DE L'ÉCHANGE DE VUES SUR LES  
« EFFETS DES BARRIÈRES NON TARIFAIRES SUR  
LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES ÉTATS MEMBRES »**

**(Istanbul, 20 octobre 2001)**

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Honorables délégués,

En ma qualité de Président de la réunion des Hauts fonctionnaires, permettez-moi de vous présenter un résumé de nos délibérations sur le thème « Effets des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres ».

En examinant la question, les Hauts fonctionnaires ont étudié en détail les observations et recommandations contenues dans le rapport de l'atelier sur les « Effets des barrières non tarifaires et sur l'expansion du commerce entre les Etats membres de l'OIC », tenu à cet effet du 12 au 14 juin, à Casablanca, Royaume du Maroc. Cet Atelier a été accueilli par le gouvernement du Royaume du Maroc et organisé par le Centre de Casablanca en collaboration avec d'autres institutions de l'OIC.

Le rapport de l'atelier est à la disposition des Honorables délégués.

Durant leur débat sur ce thème, les Hauts fonctionnaires ont examiné un certain nombre de questions concernant les effets négatifs et préjudiciables des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres et ont exploré les voies et moyens en vue de les alléger. Les Hauts fonctionnaires ont formulé à ce sujet plusieurs recommandations et observations. Permettez-moi, à présent, de soumettre à cette auguste assemblée le résumé de ces recommandations qui ont fait l'objet d'une convergence de vues:

- Exhorter les Etats membres à ratifier rapidement l'Accord-cadre relatif au Système de Préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI qui prévoit le non recours aux mesures non tarifaires pour des motifs de protection économique
- Exhorter les Etats membres à supprimer toutes les barrières non tarifaires qui entravent le commerce intra-OCI et qui sont non-conformes aux accords internationaux
- Faciliter les mesures de délivrance de visas d'entrée aux hommes d'affaires et aux agents impliqués dans la commercialisation et le transport
- Charger la Chambre Islamique d'entreprendre des recherches et des études pour identifier et analyser les barrières non tarifaires existantes afin de déterminer leur impact sur le commerce intra-islamique.
- Présenter des informations précises et exhaustives sur les difficultés rencontrées durant les opérations d'exportation aux marchés d'OCI. Les barrières non tarifaires devraient être compilées par le Centre de Casablanca.

Monsieur le Président,  
Excellences,  
Honorables délégués,

Dans ce contexte, nous avons également convenu ce qui suit:

- S'efforcer d'ajuster de manière adéquate les normes internationales relatives aux procédures en douane, aux normes de qualité ainsi qu'aux normes sanitaires et phytosanitaires prévues par les accords de l'OMC.
- Simplifier les procédures des autorités douanières des Etats membres de l'OCI liées aux droits et taxes à l'importation sur les produits de consommation finale, sur la réexportation des marchandises et sur les marchandises au transit.

- Accorder le même traitement aux marchandises importées des Etats membres, et ce, en ce qui concerne les taxes perçues sur les services et œuvrer pour la suppression de ces taxes.
- Inviter les Etats membres à mettre en œuvre le Système harmonisé de classification et de codification douanière des marchandises.
- Encourager les Etats membres à assurer plus de transparence dans la mise en œuvre des règles d'origine et à simplifier les procédures y afférentes
- Oeuvrer pour la reconnaissance mutuelle, par les autorités nationales, des certificats de qualité, de normes et d'origine délivrés par les organismes compétents dans les Etats membres de l'OCI
- Encourager les Etats membres à informatiser leurs procédures douanières.
- Encourager l'échange d'expertise dans le cadre du système d'échange de données informatisées (EDIFACT).
- Exhorter les Etats membres à tâcher de s'abstenir de mesures de dumping entre les Etats membres de l'OCI.
- Insister sur l'importance de la coordination et l'échange d'expertise entre les organismes concernés des Etats membres de l'OCI dans le domaine des pratiques antidumping, des droits compensateurs et des mesures de sauvegarde
- S'efforcer de simplifier les mesures relatives au conditionnement, à l'étiquetage et au recyclage des produits.
  - les procédures tarifaires et la facilitation commerciale
  - les mesures antidumping et les mesures de sauvegarde
  - les mesures non tarifaires en particulier celles relatives à la technologie, à la santé et à l'environnement
  - le commerce électronique

Les principaux points approuvés durant les débats que je viens de vous exposer sont inclus dans le projet de résolution (1) qui est déjà disponible dans les trois langues.

Ceci conclut ma présentation du résumé des débats sur le thème de rechange de vues de cette année au niveau des Hauts fonctionnaires.

Je vous remercie.

**RESOLUTION (1)  
DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC**

**(Istanbul, 18-21 octobre 2001)**



Original: Anglais

**RÉSOLUTION (1)**  
**DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION DU COMCEC**  
**(Istanbul, 18- 21 octobre 2001)**

La dix-septième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC) tenue à Istanbul du 18 au 21 octobre 2001,

**Rappelant** les résolutions pertinentes des Conférences islamiques au Sommet et des Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères,

**Rappelant** la Stratégie et le Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) approuvés par la dixième session du COMCEC et adoptés à la septième Conférence islamique au Sommet,

**Prenant en considération** les résolutions adoptées aux sessions précédentes du COMCEC ainsi que les recommandations de la dix-septième réunion de son Comité de suivi,

**Réaffirmant** son engagement à éliminer tous les obstacles entravant une coopération économique et commerciale plus étroite entre les Etats membres de POIC;

**Prenant** en considération la résolution adoptée à la dixième session du COMCEC recommandant d'organiser un échange de vues sur les développements économiques mondiaux importants pour les Etats membres au cours des sessions annuelles du COMCEC,

**Consciente** de la nécessité d'assurer le suivi des conclusions auxquelles aboutissent les séances d'échange de vues et de coordonner les positions des Etats membres sur les questions soulevées au cours de ces séances dans les fora internationaux pertinents.

**Notant avec appréciation** la tenue d'un atelier sur le thème "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce entre les Etats membres de l'OIC" accueilli par le gouvernement du Royaume du Maroc et organisé par le Centre islamique pour le développement du commerce, en collaboration avec les autres institutions afférentes de l'OIC, du 12 au 14 mai 2001 à Casablanca, dont les conclusions ont constitué un apport important à l'échange de vues qui s'est déroulé durant cette session;

**Prenant note** des rapports d'activité présentés par le Secrétariat général de l'OIC, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI), l'Université islamique de technologie (UIT) concernant les points de l'ordre du jour.

### **Rapports du Secrétariat général**

#### **A. Rapport de base du Secrétariat général de l'OIC**

1. **Exprime** sa satisfaction concernant le rapport de base du Secrétariat général de l'OIC (OIC/COMCEC/17-01/D1) sur les progrès réalisés par les Etats membres et les institutions de l'OIC dans le domaine de la coopération économique et commerciale;
2. Note avec satisfaction que le Système de financement des exportations et la Société islamique d'assurance des investissements et des crédits à l'exportation, créés par la Banque islamique de développement (BID), conformément à une décision de la première session du COMCEC, fonctionnent avec succès et prie **instamment** les États membres qui n'ont pas encore adhéré à ces systèmes de le faire dans les meilleurs délais;
3. Note en outre avec satisfaction que la BID a établi le Réseau de systèmes d'information de l'OIC (OICIS-NET) et **invite** les Etats membres à prendre les mesures nécessaires pour en tirer profit au maximum;
4. Se félicite du fait que le CIDC a établi le Réseau d'information commerciale des pays islamiques (RICPI) lequel est accessible soit à travers

l'Internet soit à travers l'OICIS-NET et **recommande** aux Etats membres à en tirer profit au maximum;

5. **Prie instamment** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait de signer et/ou ratifier, dans les meilleurs délais, les divers accords et statuts élaborés ou conclus par l'OCI dans le domaine de la coopération économique afin d'assurer le cadre nécessaire à cette coopération;

6. **Exprime son appréciation** au gouvernement de la République Islamique d'Iran pour avoir convoqué du 2 au 4 octobre 2000 à Ispahan, la première Réunion islamique des ministres du tourisme, ainsi que la Réunion du Comité de suivi à Téhéran les 27 et 28 août 2001.

7. **Accueille** favorablement la recommandation de la première Réunion islamique des ministres du tourisme demandant à la Chambre islamique de créer un Conseil islamique du tourisme à la chambre islamique et d'organiser une réunion du secteur privé sur le tourisme.

8. **Exprime son appréciation** au gouvernement de Malaisie pour avoir accueilli la deuxième Conférence islamique des Ministres du tourisme à Kuala Lumpur du 10 au 13 octobre 2001.

9. **Apprécie** les efforts déployés par les institutions de l'OCI s'occupant de la coopération économique et commerciale, à savoir le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI), le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), l'Université islamique de technologie (UIT), la Banque islamique de développement (BID), la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI) et l'Organisation de l'Association islamique des armateurs (AIA) et **appelle** les Etats membres à accorder l'appui et l'assistance nécessaires à ces institutions pour qu'elles continuent à s'acquitter de leurs fonctions avec efficacité;

**B. *Développements économiques mondiaux avec référence particulière aux États membres de l'OCI***

10. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au CRSESFPI pour la préparation, conformément à la décision de la douzième session du COMCEC, de

rapports économiques annuels sur les pays de l'OIC (OIC/COMCEC/17-01/D2) contenant des informations récentes sur les développements économiques et connexes dans les pays membres dans le contexte des développements économiques internationaux;

11. Concernant les développements économiques mondiaux, **note** que:

- i. Les signes du ralentissement de l'économie mondiale vers la fin de 2000 et en 2001 dans la plupart des économies des pays industrialisés, en particulier les Etats-Unis, ont affaibli les perspectives d'une croissance mondiale en 2001;
- ii. Bien que les Etats membres de l'OIC représentent une proportion importante du monde en développement, leur taux de croissance se situe toujours au-dessous de la moyenne qu'ont atteint les pays en développement;
- iii. D'une manière générale, les Etats membres de l'OIC, contrairement à beaucoup d'autres pays en développement, n'ont pas suffisamment tiré profit du renforcement de l'économie mondiale en 1999-2001;
- iv. Il est nécessaire d'élaborer des voies et moyens susceptibles de minimiser l'impact négatif de la mondialisation sur les économies des pays de l'OIC. et de leur permettre également de maîtriser les opportunités offertes par la mondialisation.
- v. Les Etats membres de l'OIC devraient redoubler leurs efforts pour créer des projets conjoints d'investissement afin d'assurer une coopération économique plus étroite entre les Etats membres de l'OIC.

12. Charge le CRSEFPI de continuer de suivre de près les développements économiques et commerciaux mondiaux et de leurs effets sur les Etats membres et de faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres fora.

### ***C. Réforme du Système financier-international***

13. **Exprime ses remerciements et son appréciation** au CRSEFPI pour avoir

élaboré conformément à la résolution, de la 27<sup>ème</sup> session de la Conférence

islamique des ministres des affaires étrangères, le rapport d'évaluation sur la réforme du système financier international avec référence aux Etats membres de l'OIC, (OIC/COMCEC/17-01/D3);

14. S'agissant de la réforme du système financier international, **note** ce qui suit:
- i. L'expérience acquise pendant et après la crise asiatique a prouvé qu'elle était également due aux faiblesses de la structure actuelle du système financier international.
  - ii. Des mesures doivent être prises en vue de consolider le système financier international, au moyen d'une transparence et d'une clarté accrues, d'une amélioration des normes internationales et du développement d'instruments nouveaux de prévention avancée et de règlement des crises financières.
  - iii. Un mécanisme de contrôle et de consultation sur le flux de tous types de transactions de capitaux étrangers pourrait être envisagé par les banques centrales des Etats membres de l'OIC.
  - iv. Les Etats membres de l'OIC devraient avoir la possibilité de participer, de manière effective, aux discussions sur la réforme et la consolidation du système financier international. Les banques centrales et les autorités monétaires des Etats membres de l'OIC devraient se réunir de manière régulière en vue de définir leurs positions à cet égard.

15. **Charge** le CRSFPI de continuer d'assurer le suivi et l'étude de la situation et ses incidences pour les Etats membres et de présenter des rapports d'évaluation aux sessions annuelles du COMCEC et aux autres fora concernés de l'OIC;

***D. Mise en oeuvre du Plan d'Action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les pays membres de l'OIC***

16. **Exprime** sa préoccupation quant à la lenteur de la mise en oeuvre du Plan d'Action et **exhorte** les Etats membres à prendre les mesures qui s'imposent afin d'accélérer cette mise en oeuvre;

17. Exprime ses remerciements et son appréciation au gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli la *réunion* du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et financière, qui s'est tenue les 6 et 7 mai 2001, à Istanbul;

18. **Approuve** les recommandations de la réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action et **souligne** leur importance (OIC/COMCEC/EGM(PA/01/REP));

19. **Prie** les Etats membres qui ont déjà offert d'accueillir des réunions sectorielles de groupes d'experts de veiller à ce qu'elles soient tenues sans tarder;

20. **Encourage** les Etats membres qui ont proposé des projets accueillis favorablement par le nombre requis de Etats membres, à créer sans attendre des comités de projets, tel que stipulé par le Plan d'Action, afin de mettre à exécution les projets proposés au cours des réunions de groupe d'experts;

21. **Accueille favorablement** les offres des Etats membres d'accueillir les suivantes réunions en rapport avec les activités entreprises sous les auspices du COMCEC, à savoir:

- i. L'offre de la République Arabe d'Egypte d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts dans le domaine des "Transports et Communications" et du "Développement alimentaire, agricole et rural" fixés par le Plan d'Action.
- ii. L'offre de la République Islamique d'Iran d'abriter une réunion de groupe d'experts sur le thème " Santé et Questions sanitaires"
- iii. L'offre du Soudan d'abriter des réunions sectorielles de groupe d'experts sur les thèmes "Energie et industries extractives" et "Développement des ressources humaines"
- iv. L'offre du Gabon d'organiser un séminaire sous-régional à l'intention des Etats membres de l'OCI de l'Afrique centrale et orientale sur le "Rôle de la BID dans la promotion du secteur privé"

- v. L'offre de l'Indonésie d'accueillir, à Jakarta, un atelier international sur l'Emploi et sur l'Echange de la main d'oeuvre.
- vi. L'offre de la République de Turquie d'accueillir le premier cycle de négociations qui doit se tenir mie fois que l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entrera en vigueur.
- vii. L'offre de la République de Tunisie d'accueillir une réunion des Groupes d'experts sur la promotion des petites et moyennes entreprises dans le domaine de la production et des exportations.

22. **Invite** les Etats membres à accueillir, le cas échéant, les réunions sectorielles ou inter-sectorielles de groupes d'experts dans les domaines de coopération fixés par le Plan d'Action;

23. **Prie** la BID de continuer à apporter aux Etats membres l'assistance nécessaire et **apprécie** l'assistance déjà accordée par la BID;

24. **Exprime son appréciation** du rapport contenant l'Examen de la mise en oeuvre du Plan d'action soumis par le Secrétariat général (OLC/COMCEC/17-01/D9) et **prie** le Secrétariat Général de l'OCI de continuer de saisir les sessions annuelles du COMCEC d'une évaluation périodique de la mise en oeuvre du Plan d'Action;

25. **Exprime** ses remerciements et son appréciation au CIDC pour avoir organisé, sous les auspices du COMCEC à Istanbul, le 19 octobre 2001, un séminaire de sensibilisation sur l'importance de l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales entre les pays islamiques;

#### **Promotion du commerce intra-OCI**

26. **Apprécie** le rapport soumis par la BID sur l'expansion du commerce intra-OCI (OIC/COMCEC/17-01/D10) et (O1CCOMCEC/17-01/D21);

27. **Exprime son appréciation** de la décision de la BID d'allouer en 1421H (2000/2001) 1.03 milliards de dollars EU de ses propres ressources devant servir île catalyseur pour mobiliser 970 millions de dollars EU au moyen d'un

mécanisme de financement syndiqué et d'une Mourabaha en deux étapes à des fins de financement du commerce entre les Etats membres de l'OCI/BID;

28. **Accueille favorablement** les approbations à hauteur de 1.72 milliards consenties par la BID en 1421H (2000/2001) au titre de ses quatre programmes et guichets de financement du commerce;

29. **Exhorte** les Etats membres à instituer des mesures de politique, telles que l'élimination des obstacles au commerce, la promotion d'arrangements bilatéraux de paiement, la ratification du Système de préférences commerciales de l'OCI, et à promouvoir le commerce direct au moyen, par exemple, de leurs politiques nationales d'importation;

30. **Exhorte** les points focaux du commerce à assumer un rôle actif dans la promotion du programme de financement du commerce de la BID et **invite** les pays membres qui ne l'ont pas encore fait, de nommer, dans les meilleurs délais, des points focaux sur le commerce;

31. **Invite** en outre les pays membres à encourager les agents nationaux agréés pour le Système de financement des exportations (SFE) à assumer un rôle plus actif en aidant la BID à promouvoir les facilités offertes en matière de financement du commerce en général, et dans celui du SFE en particulier;

32. **Exhorte** les institutions financières, y compris les compagnies d'assurance des pays membres, à soutenir les efforts de la BID et, entre autres, à consentir des termes plus favorables aux transactions pour promouvoir le commerce direct entre les pays membres;

33. **Exprime** ses remerciements aux pays membres qui ont activement aidé à identifier des opérations commerciales viables pour le financement par la BID et **exhorte** d'autres pays membres qui ne l'ont pas encore fait, à appuyer fermement les efforts de la BID destinés à promouvoir le financement du commerce intra-islamique;

34. **Demande** à la BID d'envisager l'octroi d'une assistance technique pour renforcer les capacités des points focaux existants dans les Etats membres;

35. **Prie** les Etats membres de fournir au CIDC des données sur les statistiques et réglementations du commerce et de l'investissement;

36. **Charge** la BID et le CIDC de suivre de près l'expansion du commerce intra-OIC et d'en faire rapport au COMCEC

### **Questions relatives aux activités de l'OMC**

37. **Exprime** ses remerciements et son appréciation à la BID et au CIDC pour la préparation de rapports de suivi sur les questions afférentes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), (OIC/COMCEC/17-01/D11 et OIC/COMCEC/17-01/D12), conformément à la décision de la 14<sup>ème</sup> session du COMCEC;

38. **Exhorte** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de prendre les mesures nécessaires pour leur adhésion à l'OMC.

39. S'agissant des question relatives à l'OMC, **note** que:

- i. Les Etats membres de l'OCI devraient coordonner leurs efforts avec les autres pays en développement pour souligner le besoin impératif de réformes au sein du système commercial international qui seraient bénéfiques aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement.
- ii. Le futur ordre du jour ou programme de travail de l'OMC devrait être consacré à un processus de "Révision, redressement et réforme" visant à transformer l'OMC en une organisation orientée vers le développement.
- iii. L'OMC devrait prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la pleine participation de tous les pays en développement à tous les niveaux de négociations ainsi qu'une représentation équitable de tous les pays en développement, y compris les Etats membres de l'OCI, dans le cadre de son Secrétariat.

- iv. Un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement ainsi que le prévoient tous les Accords de l'OMC devrait être précisé et appliqué.
- v. Les déséquilibres qui existent dans plusieurs Accords de l'OMC devraient être rectifiés, notamment ceux qui ont des incidences graves sur les politiques de développement et / ou les intérêts des exportations des pays en développement.
- vi. Les Etats membres de l'OCI devraient s'attacher à créer des mécanismes efficaces de consultation entre les représentants de leurs gouvernements et de leurs secteurs privés pour déterminer les politiques communes à adopter au cours des négociations commerciales.

40. **Apprécie** les efforts déployés par la BID pour organiser des réunions consultatives en vue de permettre aux Etats membres d'avoir un échange de vues et de coordonner leurs positions sur les questions importantes examinées dans le cadre des conférences ministérielles de l'OMC et des négociations futures ainsi que pour les activités d'assistance technique de la BID axées sur le renforcement des capacités, telles que la préparation d'études sectorielles sur les accords de l'OMC, l'organisation de séminaires, d'ateliers et de cours sur les politiques de commerce et l'assistance technique spécifique au profit des Etats membres;

41. **Demande** à la BID de poursuivre son programme d'assistance technique aux Etats membres de l'OCI qui veulent adhérer à l'OMC, et de poursuivre son assistance à ceux qui en sont déjà membres, afin de leur assurer une participation plus active au système commercial mondial:

42. **Invite** la BID, le CIDC et les autres institutions concernées à maintenir leur assistance aux Etats membres dans le cadre des négociations commerciales multilatérales futures;

43. Exhorte la BID et le CIDC à conjuguer et coordonner leurs efforts visant au renforcement des capacités humaines et institutionnelles des Etats membres de l'OCI en vue de faciliter leur intégration totale au système commercial multilatéral sur une base juste et équitable;

44. **Décide** d'inviter des représentants de l'OMC et de la Conférence des Nations-Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) à la dix-huitième Session du COMCEC en qualité d'invités;

45. **Charge** la BID et le CIDC de suivre de près les questions relatives aux activités de l'OMC et d'en faire rapport aux sessions annuelles du COMCEC et autres fora concernés;

**Rapport de la CIO sur la huitième Réunion du secteur privé pour la Promotion du commerce et l'investissement conjoint entre les États membres de l'OCI**

46. **Apprécie** les efforts déployés par la CICI pour tenir des réunions annuelles du secteur privé avant les sessions annuelles du COMCEC et lui recommande de poursuivre ces efforts;

47. **Exprime ses remerciements** et son appréciation au gouvernement de la République de Guinée et à la CICI pour avoir organisé la huitième Réunion du secteur privé du 9 au 11 octobre 2001 à Conakry, République de Guinée, en collaboration avec la Chambre de Commerce, d'industrie et d'Agriculture de Guinée avec l'assistance de la BID;

48. **Approuve** les recommandations du rapport de la CICI sur la huitième Réunion du secteur privé (OIC/COMCEC/17-01/D(19)), rapport qui révèle l'intérêt croissant que portent les représentants de ce secteur à ces réunions. Cela indique l'importance croissante que le secteur privé accorde à ces réunions, comme en témoigne le nombre accru d'Etats participants, de même que les nombreuses transactions effectuées et les projets conjoints entrepris. Cela aura un impact positif sur le commerce intra-OCI. Le Comité lance un appel à la Chambre islamique pour qu'elle fournisse à l'avenir des informations détaillées sur ces transactions et ces projets;

49. **Prend note avec appréciation** des recommandations du rapport de la huitième réunion du Secteur Privé qui mettent l'accent sur les mesures à prendre pour renforcer le rôle du secteur privé en matière de coopération économique parmi les Etats membres, **exhorte** les Etats membres à accorder une attention

toute particulière à ces recommandations et **prie** aussi la CICI à mettre en œuvre et à assurer le suivi du contenu de la résolution(l)/41 de la 15<sup>ème</sup> session du COMCEC en suivant et en contrôlant tout progrès à cet égard;

50. **Exhorte** la **BID** à déployer des efforts, en collaboration avec la CICI, visant à informer le secteur privé des Etats membres des possibilités offertes par les lignes de financement du commerce et des investissements de la BID et leur mécanisme;

51. **Encourage** les fédérations et les Chambres de commerce et d'industrie nationales des pays membres à développer un cadre de coopération plus étroite avec la Chambre islamique et une participation plus marquée à ses programmes de promotion du commerce et des investissements entre les pays islamiques;

52. **Apprécie** l'offre de l'Etat des Emirats arabes unis et de la Chambre de commerce et d'industrie de Sharjah d'accueillir la neuvième Réunion du Secteur privé, du 21 au 23 décembre 2002 et **appelle** les Etats membres à encourager leurs secteurs privés à participer activement à ces réunions;

#### *Foires islamiques commerciales*

53. **Prend note** du projet de Règlement de la Foire commerciale des pays islamiques (TFOIC) soumis par le CIDC et **recommande** aux Etats membres de l'OCI de communiquer leurs points de vues sur cette question dans un délai maximum de trois mois après la notification des Etats membres du projet de règlement. Le CIDC convoquera alors une Réunion d'experts chargé de finaliser ce règlement;

54. **Prend note** du rapport de suivi soumis par le CIDC sur l'organisation de la neuvième Foire islamique prévue du 21 au 26 décembre 2002. à l'Etat des Emirats arabes unis, sur le thème de « Libre-échange et développement durable » et **exhorte** les Etats membres de l'OCI à participer activement à cette Foire;

**Echange de vues sur les "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres de l'OCI"**

**55. Exprime** son appréciation au CIDC, pour la préparation et la présentation du rapport et des recommandations de l'Atelier sur les "Effets des barrières non-tarifaires sur le commerce extérieur des Etats membres" (OIO/COMCEC/17-01/D18) accueillie par le gouvernement du Royaume du Maroc, et organisée par le Centre islamique pour le développement du commerce, en collaboration avec d'autres institutions concernées de l'OCI, et avec la contribution de hauts responsables du gouvernement, de spécialistes et experts des universités et centres de recherche, de l'OCI et d'autres institutions internationales et **exprime** son appréciation des documents présentés par certains Etats membres, le CIDC, le CRSEFPI, la BID, la CIO, ECU et autres organisations internationales, notamment la CNI/CED et l'OCI, sur les divers aspects de la question;

**56. Prend note** avec appréciation des recommandations contenues dans le rapport de l'Atelier qui ont été élaborées et amendées comme suit pour soumission aux Etats membres et aux autres partenaires du système commercial international:

***Recommandations générales***

- i. Exhorter les Etats membres à ratifier rapidement l'Accord-cadre relatif au Système de Préférences commerciales entre les Etats membres de l'OCI qui prévoit le non recours aux mesures non tarifaires pour des motifs de protection économique. En outre, le CIDC est chargé de procéder à des contacts directs avec les Etats membres concernés pour les inciter à ratifier ledit-Accord.
- ii. Exhorter les Etats membres à supprimer toutes les barrières non tarifaires (BNF) de nature à entraver les échanges commerciaux intra-islamiques et qui sont non-conformes aux accords internationaux.
- iii. Faciliter les procédures de délivrance de visas d'entrée aux hommes d'affaires et aux agents impliqués dans la commercialisation et le transport.
- iv. Charger la CIO, en collaboration avec les chambres et les associations nationales de commerce et d'industrie des Etats membres, d'entreprendre

des recherches et des études pour identifier et analyser les BNT en vigueur afin de déterminer leur impact sur le commerce intra-islamique.

- v. Créer une unité spécialisée dans les BNT au sein du CIDC.
- vi. Inviter les chambres et les associations nationales de commerce et d'industrie des Etats membres à communiquer régulièrement au CIDC les informations disponibles sur les difficultés rencontrées au cours des activités d'exportation vers les marchés de l'OCI.
- vii. Inviter les Etats membres à communiquer au CIDC toutes les informations relatives à leur politique économique, commerciale et financière pouvant aider au développement du TINIC à l'adresse e-mail suivante : [www.icdt.org](http://www.icdt.org)
- viii. Renforcer la coopération entre, d'une part le CIDC, et d'autre part l'OMC et la CNUCED dans le domaine de l'échange d'informations sur les BNT.

*Normes*

- ix. Exhorter les Etats membres à mettre au point conjointement avec les opérateurs économiques privés des normes et procédures relatives à l'entrée des marchandises dans les Etats membres de l'OCI.
- x. S'efforcer d'ajuster de manière adéquate les normes internationales relatives aux procédures en douane, aux normes de qualité ainsi qu'aux normes sanitaires et phytosanitaires prévues par les accords de l'OMC.
- xi. S'attacher à assurer plus de transparence aux normes techniques et aux mesures sanitaires et phytosanitaires utilisées dans le commerce entre les Etats membres
- xii. Renforce" l'efficacité en simplifiant les conditions et normes techniques relatives à l'emballage, au conditionnement et aux délais de validité de denrées alimentaires et éviter tout excès dans leur application.
- xiii. Oeuvrer pour la reconnaissance mutuelle des normes techniques, des mesures sanitaires et phytosanitaires nationales utilisés dans le commerce inter-islamique.

***Procédures douanières et règles d'origine***

- xiv. Renforcer l'efficacité en essayant de simplifier les procédures des autorités douanières aux points d'entrée pour l'acquittement des droits et taxes à l'importation sur les marchandises en provenance des Etats membres, qu'elles soient destinées à la consommation finale, à la réexportation ou au transit.
- xv. Accorder le même traitement aux marchandises importées des Etats membres, et ce, en ce qui concerne les taxes perçues pour services rendus et œuvrer pour la suppression de ces taxes.
- xvi. Prendre les mesures nécessaires pour le regroupement des organismes de contrôle et d'inspection des marchandises et veiller à ce qu'ils soient à proximité des bureaux douaniers.
- xvii. Charger le CIDC, en collaboration avec les institutions spécialisées et les organes subsidiaires de l'OCJ, d'analyser les procédures douanières des Etats membres de l'OCI en vue d'assurer une meilleure coordination, de simplifier ces procédures. Des rapports périodiques seront présentés à cet effet au COMCEC.
- xviii. Inviter les Etats membres à mettre en œuvre le Système harmonisé de classification douanière des marchandises (SH).
- xix. Encourager les Etats membres à assurer plus de transparence dans la mise en œuvre des règles d'origine et à simplifier les procédures y afférentes.
- xx. Oeuvrer pour la reconnaissance mutuelle des certificats de qualité, de normes et d'origine délivrés par les organismes compétents dans les Etats membres de l'OCI.
- xxi. Encourager les Etats membres de l'OCI à informatiser leurs procédures douanières, et à envisager les mesures nécessaires pour créer un organisme unique chargé des droits de douane et à adopter le principe de l'inspection aléatoire des marchandises.

- xxii. Encourager l'échange d'expertise dans le cadre du système d'échange de données informatisées (EDIFACT).

*Mesures antidumping, subventions et droits compensateurs*

- xxiii. Exhorter les Etats membres à tâcher de s'abstenir de mesures de dumping entre les Etats membres de l'OCI.
- xxiv. Insister sur l'importance de la coordination et l'échange d'expertise entre les organismes concernés dans les Etats membres de l'OCI dans le domaine des pratiques antidumping, des droits compensateurs et des mesures de sauvegarde.

*Commerce, environnement et normes de travail*

- xxv. S'efforcer de simplifier les mesures relatives, au conditionnement, à l'étiquetage et au recyclage des produits et éviter tout excès en la matière afin qu'elles ne constituent pas des obstacles à l'accès des marchandises des Etats membres de l'OCI aux marchés extérieurs.
- xxvi. Faciliter le transfert des technologies écologiquement rationnelles pour renforcer la compétitivité des pays en développement sur les marchés extérieurs tout en garantissant la protection de l'environnement.
- xxvii. Réaffirmer la position adoptée par la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et partagée par la majorité des membres de l'OMC concernant le refus d'inclure dans l'ordre du jour des questions non-commerciales telles que les normes du travail et de l'environnement, vu que cela affecterait la possibilité d'assurer un environnement libre et équitable au commerce et réduirait la compétitivité des exportations des Etats membres.

*Assistance technique et formation*

- xxviii. Souligne que les institutions pertinentes de l'OCI doivent accorder la plus haute importance à l'assistance technique et à la formation, y compris la formation des instructeurs, en vue d'assurer le renforcement des capacités

au niveau national dans le domaine du commerce international, notamment en ce qui concerne les questions suivantes:

- les procédures tarifaires et la facilitation commerciale
- les mesures antidumping et les mesures de sauvegarde
- les mesures non tarifaires en particulier celles relatives à la technologie à la santé et à l'environnement
- le commerce électronique

### **Questions Organisationnelles**

**57. Elit** l'Etat du Koweït, la République islamique d'Iran et la République fédérale du Nigeria comme vice-présidents du Bureau du COMCEC représentant respectivement les régions arabe, asiatique et africaine, et la République islamique du Pakistan comme Rapporteur, leur mandat devant commencer à partir de la dix-huitième Réunion du comité de suivi du COMCEC. Suite à cette élection, la composition du Comité du COMCEC sera la suivante:

République de Turquie	: Président (Permanent)
Royaume d'Arabie Saoudite	: Vice-Président (Permanent)
Etat de Palestine	: Vice-Président (Permanent)
Etat du Qatar	: Vice-Président (Président en exercice de la Conférence islamique au Sommet)
Etat du Koweït	: Vice-Président (Représentant de la région arabe)
République islamique d'Iran	: Vice-Président (Représentant de la région asiatique)
République fédérale du Nigeria	: Vice-Président (Représentant de la région africaine)
République islamique du Pakistan	: Rapporteur
République arabe syrienne	: Membre du Bureau précédent
Burkina Faso	: Membre du Bureau précédent

**58. Décide** que la dix-huitième Session du COMCEC se tienne du 22 au 25 octobre 2002, et que la dix-huitième Réunion du Comité de suivi se tienne les 10 et 11 mai 2002, respectivement, à Istanbul.

59. **Décide** que le thème de l'échange de vues prévu à la dix-huitième session du COMCEC soit la « Promotion des investissements privés dans les Etats membres et le rôle de la BID » et **demande** à la BID, en collaboration avec les institutions concernées de l'OCI, à savoir, le CRSEFPI, la CIO, le ODC et l'UIT ainsi qu'à d'autres organisations internationales, d'organiser un atelier sur la question avant la dix-huitième session du COMCEC et d'en faire rapport à cette dernière.

60. **Se félicite** de l'offre de la République de Turquie d'accueillir l'atelier sur les investissements privés dans les pays membre et le rôle de la BID.

61. **Invite** les Etats membres à communiquer au Secrétariat Général de l'OCI, avant la dix-huitième Session du COMCEC, les rapports nationaux sur leurs expériences concernant le thème de l'échange de vues;

62. **Demande** au Comité de Suivi d'établir au cours de sa dix-huitième réunion le projet d'ordre du jour de la dix-huitième Session du COMCEC et de recommander d'autres thèmes éventuels d'échange de vue en prévision des futures sessions du COMCEC;

63. **Demande** au Secrétariat Général de l'OCI de communiquer aux Etats membres les dates de la dix-huitième session du COMCEC et de la dix-huitième Réunion du Comité de Suivi.

-11-

RÉSOLUTION (2)  
SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE  
ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS

(Istanbul, 18-21 octobre 2001)



Original : Anglais

**RÉSOLUTION (2)**  
**SUR LES QUESTIONS RELATIVES À L'ASSISTANCE**  
**ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DE CERTAINS PAYS**

**(Istanbul, 18 - 21 octobre 2001)**

La dix-septième Session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale de l'Organisation de la Conférence islamique (COMCEC), réunie du 18 au 21 octobre 2001, à Istanbul,

**A. Assistance économique en faveur de l'Etat de Palestine**

**Rappelant** les résolutions adoptées par les Sommets islamiques en faveur du peuple palestinien,

**Rappelant** en outre les résolutions adoptées précédemment par le Comité Permanent lors de réunions ministérielles et de réunions d'autres comités,

**Rappelant** également les résolutions de la 28<sup>ème</sup> Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères en faveur de l'Etat de Palestine,

**Notant** avec un profond intérêt le rôle que joue l'Autorité nationale palestinienne dans les régions palestiniennes autonomes de la bande de Gaza et en Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, en vue d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et redresser l'économie nationale,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OIC.
  
2. **Salue** les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne dans les régions palestiniennes autonomes afin de reconstruire ce qui a été détruit suite à

l'occupation, ainsi que les efforts entrepris pour construire et consolider l'économie nationale palestinienne.

3. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres au peuple palestinien pour qu'il puisse bâtir son économie nationale dans les régions autonomes de la bande de Gaza et en Cisjordanie.
4. **Appelle** les Etats membres et les organes concernés de l'OIC à accélérer l'octroi de l'assistance nécessaire pour aider l'Autorité nationale palestinienne et le peuple palestinien à bâtir leur économie nationale et consolider les institutions nationales.
5. **Réaffirme** les résolutions précédentes visant à accorder toute forme de soutien, d'appui et d'assistance économique, technique, matériel et moral au peuple palestinien et à son autorité nationale, et **exhorte** à accorder un traitement préférentiel à l'importation des produits palestiniens avec exemption de taxes et de droits de douane.
6. **Invite** les hommes d'affaires et les investisseurs des Etats membres à contribuer à la mise en œuvre de projets économiques, industriels et agricoles et de logements dans les territoires autonomes en faveur de l'édification de l'économie nationale, et à aider l'Autorité nationale palestinienne et ses institutions nationales à mettre en application les programmes de développement durant la prochaine période de transition dans tous les domaines économique, social et de la santé.
7. **Exhorte** les Etats membres, en raison des obstacles imposés par Israël à la main d'oeuvre palestinienne, à assurer des possibilités d'emploi à cette main-d'œuvre, de sorte à améliorer les conditions économiques et sociales du peuple palestinien et à éliminer le chômage.
- 8- **Exhorte** également les Etats membres à conclure des accords bilatéraux avec l'OLP et son Autorité nationale, dans les domaines économique, commercial et social, en vue d'améliorer la situation économique et sociale du peuple palestinien sur son sol national.

9. **Invite** le Secrétaire Général de l'OIC à poursuivre les efforts en vue de la mise en oeuvre des précédentes résolutions concernant l'appui à l'Etat de Palestine et à faire rapport à la prochaine session du COMCEC, sur les progrès accomplis à cet effet.

**B. Conséquences économiques des récents développements survenus dans les territoires palestiniens occupés par Israël**

1. **Condamne** les dernières agressions israéliennes représentées par l'occupation de régions palestiniennes et ce, au mépris des accords internationaux pertinents, ainsi que toutes les formes d'agression et de violation des lieux saints islamiques et chrétiens qui ont gravement affecté l'infrastructure et les ressources humaines et économiques palestiniennes, et **demande** le retrait immédiat et total, et la cessation des agressions ce qui serait de nature à contribuer à réactiver l'économie palestinienne.
2. **Décide** d'inviter tous les Etats membres et institutions de l'OIC à prendre toutes les mesures requises pour assurer l'assistance immédiate nécessaire à l'établissement d'une économie palestinienne solide et indépendante.

**C. Assistance en faveur du Liban**

**Exprimant** sa profonde préoccupation et son indignation concernant les attaques israéliennes répétées contre le Liban et sa population civile, les blessures infligées à des dizaines de citoyens innocents, le pilonnage de l'infrastructure et les énormes dégâts et préjudices encourus ;

**Affirmant** le droit du Liban à un dédommagement pour les pertes en vies humaines, les dégâts matériels et les pertes économiques énormes qu'il a subi suite aux agressions israéliennes répétées et aux menaces continues qui ont forcé à l'émigration massive une grande partie de la population civile innocente qui vit

aujourd'hui dans des conditions de profonde détresse et qui a créé des pressions sociales écrasantes.

- **Reconnaissant** la nécessité urgente pour le Liban de mobiliser la financement requis pour les opérations de reconstruction, la réhabilitation de l'infrastructure et la reconstitution de son secteur socio-économique.
  
- 1. **Condamne avec force** Israël pour son occupation continue d'une partie de son territoire au sud Liban et dans la Bekaa occidentale et dénonce les agressions israéliennes répétées contre son territoire et son peuple.
  
- 2- **Condamne** les récentes agressions israéliennes contre la population civile, l'infrastructure et les institutions économiques du Liban, ainsi que les graves menaces outrageuses d'Israël.
  
- 3. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et instances concernées de l'OIC.
  
- 4. **Réaffirme** ses précédentes résolutions visant à accorder une assistance financière, économique et humanitaire au Liban.
  
- 5. **Réitère** l'appel lancé par la vingt-deuxième session de la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, réunie à Casablanca (.Maroc) en date du 8-9 décembre 1994, à la communauté internationale, l'invitant à contribuer généreusement au Fonds international pour la reconstruction du Liban.
  
- 6. **Invite** à nouveau les Etats membres de l'OIC et toutes les organisations internationales et régionales à octroyer d'urgence toute forme d'assistance matérielle et financière au Liban de façon à permettre à ce pays de reconstruire tout ce que l'occupation israélienne y a détruit et de renforcer la résistance des Libanais dans les régions occupées par Israël.

7. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **D. Assistance économique en faveur de l'Albanie**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OIC.
2. **Exprime** son ferme appui au peuple albanais confronté à de grandes difficultés économiques majeures dans la phase actuelle de sa transition vers l'économie de marché.
3. **Exhorte** les Etats membres de l'OIC, les institutions islamiques et les organisations internationales à accorder une assistance économique généreuse au gouvernement albanais afin qu'il puisse exécuter avec succès son programme de développement.
4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **E. Assistance économique en faveur de l'Ouganda**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

- 1 • **invite** les Etats membres, les institutions islamiques et les Organisations internationales à apporter d'urgence leur aide financière et économique à l'Ouganda afin de permettre à ce pays de faire face au problème des réfugiés et à

leurs autres corollaires, et de réaliser ses programmes économiques, sociaux et culturels.

2. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **F. Assistance économique en faveur de l'Afghanistan**

**Rappelant** les résolutions afférentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

**Rappelant en outre** le communiqué final de la 9<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères tenue à Doha, Qatar, le 10 octobre 2001

**Notant** la situation extrêmement grave qui prévaut en Afghanistan,

1. **Reconnaît** que l'Afghanistan est au bord d'une terrible tragédie et que la catastrophe humanitaire imminente exige immédiatement des mesures de secours d'urgence;
2. **Exhorte** les Etats membres et les institutions islamiques à accorder une assistance urgente et substantielle au peuple afghan;
3. **Rend hommage** aux Etats membres qui ont déjà fourni une assistance au peuple afghan;
4. **Exprime sa profonde appréciation** concernant la création d'un Fonds d'assistance pour le peuple afghan par la 9<sup>ème</sup> session extraordinaire de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères;

5. **Prie** le Secrétaire général de suivre cette question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **G. Assistance économique en faveur de la Somalie**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et Organes concernés de l'OIC.
2. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OIC afin qu'ils consentent d'urgence une assistance matérielle et autre à la Somalie afin de mettre fin aux souffrances humaines dans ce pays musulman.
3. **Rend hommage** aux Etats membres qui accordent déjà leur assistance au peuple Somalien.
4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **H. Assistance économique en faveur du Kyrghyz**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

**Exprimant** sa compréhension quant à la situation prévalant en République de Kyrghyz suite à son accession à l'indépendance et à la souveraineté,

**Considérant** les difficultés économiques que connaît le pays au cours de cette période de transition vers le système d'économie de marché,

**Exprimant** sa sympathie au peuple frère de la République de Kirghyz suite aux conséquences des catastrophes naturelles qui ont frappé ce pays affectant ainsi sa situation socio-économique,

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et organes concernés de l'OIC.
2. **Lance un appel** à tous les Musulmans et à toutes les institutions financières islamiques, pour qu'ils accordent une assistance généreuse à la République Kirghyz et l'aider à faire face aux difficultés économiques auxquelles elle est confrontée et ce, soit au plan bilatéral, soit à travers les Organisations multilatérales ou autres organisations régionales afin de lui permettre d'exécuter ses programmes économiques.
3. **Exhorte** la Banque islamique de développement à accroître son assistance financière et technique à la République Kirghyze.
4. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **I. Assistance économique en faveur de l'Azerbaïdjan**

**Rappelant** les résolutions adoptées par la Conférence islamique au Sommet et par la Conférence islamique des ministres des Affaires étrangères, et **exprimant** leur appui et leur assistance à la République d'Azerbaïdjan:

**Rappelant** les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies;

1. **Condamne** fermement les agressions continues de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan dont le résultat était l'occupation du cinquième de ses territoires, et près d'un million de réfugiés et de déplacés A/éris,

2. **Réaffirme** son appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et exprime l'entière solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan en cette période grave et très critique de son histoire,
3. **Reconnaissant** la nécessité de faire preuve en termes plus concrets de la solidarité des Etats membres de l'OCI avec le gouvernement et le peuple d'Azerbaïdjan,
4. **Accueille favorablement** et **apprécie** l'assistance accordée par les Etats membres et organes afférents de l'OCI, les institutions de l'ONU et les organisations internationales,
5. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques afin d'accorder au gouvernement d'Azerbaïdjan l'assistance économique et humanitaire urgents afin d'alléger la souffrance du peuple azéri.
6. **Prie instamment** les organisations internationales de poursuivre l'octroi d'une assistance humanitaire, financière et économique à la République d'Azerbaïdjan.
7. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **J. Assistance économique en faveur de la Bosnie-Herzégovine**

**Guidée** par les principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence Islamique qui mettent l'accent sur les objectifs et la destinée communs des peuples de la Oummah ainsi que leur engagement à consolider la paix et la sécurité internationales.

**Rappelant** les précédentes résolutions adoptées par l'OCI, exprimant l'entière solidarité de ses Membres avec le Gouvernement et le peuple de la Bosnie Herzégovine qui sont victimes des agressions des Serbes,

**Tenant compte** en outre des résolutions adoptées par les sessions extraordinaires de la Conférence Islamique des Ministres des Affaires étrangères relatives à la situation en Bosnie Herzégovine tenues à Istanbul et à Djeddah, par les Réunions Ministérielles extraordinaires tenues à Islamabad et par la 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> Conférences islamiques des Ministres des Affaires étrangères, par la neuvième Session de la Conférence islamique au sommet et par la 16e Session du COMCEC.

**Exprimant** son appréciation concernant les travaux du Groupe de mobilisation de l'assistance pour la Bosnie-Herzégovine, créé en 1995 au cours de la réunion de Kuala Lumpur du Groupe de contact des ministres des affaires étrangères et de la défense de l'OCI pour assurer une assistance humanitaire et économique en vue de projets concrets de réhabilitation et de reconstruction en Bosnie-Herzégovine.

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres et les organes concernés de l'OCI. et **souligne** l'importance de la poursuite des activités menées par le Groupe de mobilisation d'assistance de l'OCI au profit de la Bosnie; **Prend acte avec appréciation** du programme spécial de la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie pour l'assistance au secteur privé en Bosnie et Herzégovine.
2. **Salue** les contributions des Etats membres de l'OCI lors de la Conférence des donateurs pour la reconstruction de la Bosnie, tenue à Bruxelles en avril 1996.
- 3- **Appelle** les Etats membres, les institutions islamiques et autres donateurs à consentir de généreuses donations ainsi qu'une assistance financière pour une rapide mise en oeuvre du programme de la BID visant à l'octroi d'une assistance humanitaire en faveur du Gouvernement et du peuple de la Bosnie et Herzégovine pour la reconstruction du pays.
4. **Exprime son appréciation** de l'assistance accordée par les Etats membres de l'OCI et des efforts louables des organes islamiques et autres institutions

humanitaires internationales qui accordent leur secours et leur aide aux victimes de l'agression en Bosnie et Herzégovine.

5. **Invite** la Communauté internationale à prendre des mesures efficaces pour la réhabilitation et la reconstruction de la Bosnie et Herzégovine.
6. **Exige** que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie et Herzégovine soient préservées et protégées à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et appuie la Fédération de Bosnie et Herzégovine, laquelle est ouverte à la participation des serbes bosniaques et constitue une base solide pour une solution juste et durable en tant que catalyseur pour rétablir la confiance entre ses peuples.
7. **Demande** aux Etats membres qui sont aussi membres du Conseil de la paix en Bosnie et Herzégovine et du Comité de coordination qui lui est affilié, d'oeuvrer pour l'affectation de la part la plus importante de l'assistance internationale pour la reconstruction de la Bosnie, aux régions peuplées par les musulmans de Bosnie.
8. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **K. Assistance en faveur de la Guinée**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

**Considérant** le rôle joué par la République de Guinée dans le cadre de l'Organisation de la Conférence Islamique pour l'instauration de la paix et le retour à la stabilité dans certains Etats membres confrontés à des conflits armés;

**Considérant** que la présence massive en Guinée de réfugiés en provenance du Libéria et de la Sierra Leone constitue un poids insupportable par l'économie de la République de Guinée;

**Profondément préoccupée** par les agressions répétées dont est victime la République de Guinée le long de ses frontières avec la Sierra Leone et le Libéria et qui ont causé de nombreuses pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et de considérables déplacements de populations à l'intérieur même de la Guinée;

**Considérant** la Déclaration en date du 13 septembre 2000 du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies condamnant ces agressions;

**Considérant** le Communiqué final en date de 13 septembre 2000 de la réunion de coordination des Ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique condamnant ces agressions et exprimant sa solidarité avec la République de Guinée;

**Considérant** la nécessité pour la République de Guinée de reconstruire le pays, d'assurer la survie des populations déplacées et le retour des réfugiés dans leurs pays respectifs;

- 1) **Exprime** son soutien et sa solidarité au peuple et au gouvernement guinéens;
- 2) **Invite** la communauté internationale et les Etats membres de l'OCI à fournir une assistance financière et matérielle substantielle à la République de Guinée pour lui permettre de faire face à la situation difficile créée par les agressions dont elle est victime et la présence sur son territoire de centaines de milliers de réfugiés dont la plupart sont musulmans.
- 3) **Lance un appel** à la Banque Islamique de Développement pour accroître son assistance sous forme de subvention ou de prêts à des conditions favorables à la République de Guinée pour lui permettre de réaliser les infrastructures sociales

nécessaires au profit des populations déplacées et des réfugiés et de réduire la dégradation de l'environnement résultant de cette présence humaine massive.

- 4) **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **L. Assistance en faveur de la Sierra Leone**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

1. **Lance un appel** aux Etats membres de l'OIC et aux institutions islamiques dont le Sierra Leone a toujours été un membre actif et à la Communauté internationale pour qu'ils apportent d'urgence une aide financière et matérielle substantielle ce pays ravagé par la guerre dont la population a subi les actes de violence les plus barbares afin de reconstruire son infrastructure et de permettre à sa population d'entreprendre le processus de réhabilitation, de reconstruction et de réinsertion des 1,5 million de personnes environ rentrées dans leurs foyers ou encore déplacées.
2. **Demande** au Secrétaire général d'user de ses bons offices pour accélérer le processus approuvé en vue de la réalisation des projets déjà identifiés pour la Sierra Leone.
3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **M. Assistance en faveur du peuple cachemiri**

**Notant** que le peuple cachemiri est toujours victime d'une forte répression et par conséquent de difficultés économiques,

**Reconnaissant** le besoin d'une assistance économique immédiate pour alléger les souffrances des cachemiri innocents déplacés,

1. **Invite** tous les Etats membres et les institutions islamiques à consentir une assistance immédiate;
2. **Invite également** tous les Etats membres de l'OIC et les institutions islamiques à accorder des bourses aux étudiants cachemiri dans les différentes universités et institutions éducatives des pays de l'OIC;
3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et d'en faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **N. Assistance économique en faveur de la République du Yémen**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

**Tenant compte** des difficultés économiques que rencontre la République du Yémen suite à la réunification du Yémen, aux pertes énormes causées par la tentative de sécession avortée en juin 1994, et aux inondations dévastatrices qui ont ravagé la République du Yémen en 1996,

**Se félicitant** des efforts fournis par le gouvernement yéménite et des succès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme global de réformes administrative et financière,

**Tenant compte** par ailleurs des lourdes responsabilités qui incombent au gouvernement yéménite en matière d'accueil des réfugiés en provenance des pays africains voisins,

**Rappelant** que le Yémen est l'un des pays les moins développés.

1. **Exprime** son appréciation pour les efforts déployés par le Gouvernement Yéménite en vue de surmonter les difficultés économiques qu'il connaît et de mettre en oeuvre sa politique de réforme administrative et économique globales ainsi que pour les succès réalisés dans ce contexte.
2. **Exprime également** son appréciation pour l'assistance apportée par certains Etats membres et par les organes compétents de l'Organisation de la Conférence islamique.
3. **Réitère son appel** aux Etats membres et à toutes les organisations régionales et internationales pour qu'ils apportent toute forme d'assistance économique nécessaire au Gouvernement Yéménite dans le but de soutenir ses efforts visant à la mise en oeuvre d'un programme de réforme administrative et économique globale pour surmonter les effets des inondations qui ont dévasté le Yémen et alléger les lourdes charges qui ont résultés de l'accueil d'un grand nombre de réfugiés des pays africains avoisinants.
4. **Prie** le Secrétariat général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **O. Assistance en faveur du Tadjikistan**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la 8ème Conférence islamique au Sommet, de la 27ème Session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 15ème Session du COMCEC,

**Tenant compte** des principes et objectifs de la Charte de l'Organisation de la Conférence islamique et de l'engagement des pays membres à consolider la paix et la sécurité internationales,

**Profondément préoccupée** par la situation critique dans laquelle se trouve le Tadjikistan après six ans d'une guerre civile dévastatrice qui a entraîné des milliers

de morts, de blessés et de personnes déplacées et a gravement endommagé ses infrastructures économiques et sociales.

**Notant** que le retour de près de 200 mille réfugiés tadjiks à leur patrie nécessite une assistance financière et technique,

**Rappelant** que le rapport du Programme alimentaire mondiale estime que 25 pour cent de la population du Tadjikistan souffre d'un besoin urgent d'assistance alimentaire,

**Notant avec préoccupation** la propagation alarmante de maladies contagieuses telles que la tuberculose et la diarrhée qui frappent surtout les nourrissons, les enfants et les femmes,

1. **Exprime sa profonde appréciation** de l'assistance fournie par quelques Etats membres.
2. **Lance un appel** à tous les Etats membres ainsi qu'aux institutions financières islamiques pour apporter leurs généreuses contributions au processus en cours devant permettre de surmonter les difficultés économiques auxquelles est confronté le Tadjikistan, et d'aider le pays à réaliser ses programmes de réhabilitation, et ce, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par le biais d'organisations régionales.
3. **Exhorte** la Banque Islamique de Développement à accroître son assistance financière et technique au Tadjikistan.
4. **Prie** le Secrétaire général de suivre de près la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **P. Assistance économique en faveur de la Guinée Bissau**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

**Prenant note** des récents troubles politiques et sociaux survenus en Guinée Bissau et de leurs conséquences sur les activités économiques du pays notamment les récoltes agricoles, et la commercialisation des produits d'exportation, sans compter le déplacement massif des populations et la destruction physique des infrastructures socio-économiques de base, à savoir les écoles, dispensaires, hôpitaux, marchés, quartiers résidentiels etc.,

1. **Exhorte** les États membres et la communauté internationale à apporter à la Guinée Bissau une aide d'urgence pour faciliter la réinsertion de ses populations dans la vie active;
2. **Lance** un appel aux États membres et aux institutions de l'OCI à participer au financement du programme de réhabilitation et de réforme économique de la Guinée Bissau;
3. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de cette résolution et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

#### **Q. Assistance économique en faveur des États membres victimes de la sécheresse et de catastrophes naturelles**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

**Notant** avec préoccupation la grave situation découlant de la sécheresse, de la désertification et des catastrophes naturelles et ses effets néfastes sur les conditions

socio-économiques, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation, des infrastructures économiques et sociales et des services publics,

**Ayant pris note** avec satisfaction des efforts de certains Etats membres et de la Banque islamique de Développement qui ont offert et continuent d'offrir une assistance technique et financière et une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des catastrophes naturelles,

**Pleinement consciente** du fait que les Etats membres sinistrés, qui font partie des pays les moins avancés, ne peuvent supporter individuellement le fardeau de plus en plus lourd des campagnes de lutte contre la sécheresse et la désertification et de la mise à exécution de grands projets connexes,

1. **Exprime** sa gratitude aux Etats membres qui ont apporté et continuent d'apporter leur assistance, ainsi qu'une aide alimentaire aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles;
2. **Exprime également** sa gratitude à la BID pour son soutien continu aux Etats membres affectés par la sécheresse et les calamités naturelles et encourage celle-ci à continuer son assistance dans ce domaine.
3. **Lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle apporte son aide aux Etats membres victimes de la sécheresse et des calamités naturelles.
4. **Appelle** les Etats membres et les institutions de l'OCI à accorder une assistance d'urgence aux pays de l'OCI membres de l'autorité inter-gouvernementale pour le développement et la lutte contre la sécheresse (IGADD) et du comité inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) en vue de leur permettre de surmonter la situation difficile qui les menace depuis trop longtemps déjà.
5. **Prend note avec appréciation** de la réunion des Pays Donateurs ainsi que des institutions de financement nationales et régionales organisée par le Koweït au

siège de la BID en juin 1998 en vue d'examiner les mécanismes appropriés pour le financement de nouveaux programmes.

6. **Se félicite** de la contribution de 30 millions de dollars US faite par l'Etat du Koweït sous forme de prêts offrant des conditions avantageuses aux fins du développement ainsi que des 20 millions de dollars US octroyés par la Banque islamique de développement (BID) pour le nouveau programme.
7. **Prend note également avec appréciation** que le Royaume d'Arabie Saoudite a entrepris la mise en oeuvre de son nouveau programme concernant la lutte contre la sécheresse et la désertification dans les pays du Sahel africain.
8. **Prie** le Secrétaire général d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

**R. Assistance économique en faveur des pays sahéliens africains affectés par la désertification, la sécheresse et l'invasion des criquets pèlerins**

**Ayant pris connaissance** de la résolution N°27/7-IS de la Septième Conférence islamique au Sommet sur la solidarité islamique avec les peuples du Sahel,

**Tenant compte** de l'urgence de l'exécution du programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel, qui serait compromis s'il n'était pas exécuté dans les meilleurs délais,

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

1. **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par certains Etats membres et les organes concernés de l'OCI;

2. **Lance un appel** aux Etats membres et aux institutions islamiques, pour une aide spéciale d'urgence, afin de faire face au déficit céréalier dans les pays du CILSS, suite à une faible pluviométrie;
3. **Exprime son appréciation** au Secrétariat général de l'OCI, au CILSS et à la BID pour les efforts fournis en vue de préparer et de finaliser le programme OCI/CILSS/BID en faveur du Sahel;
4. **Réaffirme** la nécessité d'accorder la priorité à la mise en oeuvre rapide du programme spécial OIC/CILSS/BID en faveur du Sahel;
5. **Lance un appel** pressant aux Etats membres pour qu'ils contribuent généreusement et de manière substantielle au financement du programme OCI/CILSS/BID en faveur des populations sahéliennes, afin de manifester concrètement la solidarité du monde islamique avec ces populations, atténuer leurs souffrances et contibuer à assurer un développement durable de la région du Sahel;
6. **Note avec satisfaction** la tenue en juin 1998 de la réunion des pays donateurs et des institutions de financement nationales et régionales à l'invitation de l'État du Koweït pour examiner les mécanismes appropriés pour financer le nouveau programme;
7. **Salue** la contribution de 30 millions de dollars consentie par le Koweït, à titre de crédits à des conditions de faveur, et la contribution de 20 millions de dollars consentie par la Banque islamique de développement en faveur du nouveau programme;
8. **Note avec satisfaction** la mise en oeuvre par le Royaume d'Arabie Saoudite de son nouveau programme en faveur des pays africains du Sahel dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et la désertification;

9. **Prie instamment** les États membres à annoncer leurs contributions en faveur du nouveau programme des pays africains du Sahel;
10. **Prie** Secrétariat général de l'OIC d'assurer le suivi de la question et de faire rapport à la prochaine session du *COMCEC*.

#### **S. Assistance économique en faveur de la République du Mozambique**

**Rappelant** les résolutions pertinentes de la neuvième session de la Conférence islamique au Sommet, de la 28<sup>ème</sup> session de la Conférence islamique des Ministres des Affaires étrangères et de la 16<sup>ème</sup> Session du COMCEC;

- 1 - **Exprime** sa profonde appréciation de l'assistance accordée par les Etats Membres de l'OIC aux victimes des inondations au Mozambique;
- 2- **Appelle** la Banque islamique de développement, toutes les institutions islamiques et la communauté internationale en général à accorder leur appui matériel et financier afin d'assurer la reconstruction de l'infrastructure socio-économique et la réhabilitation des populations sinistrées du Mozambique;
- 3- **Souligne** la nécessité de promouvoir et d'encourager le rôle du secteur privé particulièrement dans le cadre du développement des petites et moyennes entreprises;
- 4- **Exhorte** les pays industrialisés à annuler la dette extérieure du Mozambique compte tenu des conditions socio-économiques critiques qu'il connaît actuellement.
- 5- **Exhorte** la communauté internationale à renforcer son assistance aux programmes de déminage, compte tenu des graves conséquences des inondations à cet égard.

- 6- **Exhorte** la communauté internationale à accorder son assistance en vue de la création de mécanismes nationaux, sous-régionaux, régionaux, régionaux et internationaux de prévention, d'intervention et de gestion face aux catastrophes naturelles y compris des systèmes d'alerte avancée;
- 7- **Salue** les efforts des pays de la SADC face aux effets dévastateurs des inondations et exprime ses remerciements à la communauté internationale pour l'appui, la solidarité et l'assistance humanitaire qu'elle accorde au Mozambique;
- 8- **Appelle** tous les Etats Membres à poursuivre leur appui à la mise en oeuvre du programme de reconstruction du Mozambique;
- 9- **Prie** le Secrétaire Général d'assurer le suivi de cette question et de faire rapport à la prochaine session du COMCEC.

-12-

**RAPPORT DE LA RÉUNION  
DU GROUPE D'EXPERTS CHARGÉ  
D'ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU  
PLAN D'ACTION DE L'OCI POUR LA  
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE**

**(Istanbul, 6-7 mai 2001)**



Original : Anglais

## **R A P P O R T**

### **DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS CHARGÉ D'ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'OICI POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE**

**(Istanbul, 6-7 mai 2001)**

1. La réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OICI pour la coopération économique et commerciale s'est tenue à Istanbul, République de Turquie, les 6 et 7 mai 2001.

2. Ont participé à la réunion les représentants des Etats membres suivants de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) :

1. République d'Azerbaïdjan
2. Burkina Faso
3. République Arabe d'Egypte
4. République de Guinée
5. République d'Indonésie
6. République islamique d'Iran
7. Royaume Hachémite de Jordanie
8. République du Kazakhstan
9. Etat du Koweït
10. Malaisie
11. République du Mali
12. Royaume du Maroc
13. Mozambique
14. République du Nigeria
15. Sultanat d'Oman
16. République Islamique du Pakistan
17. Etat de Palestine
18. Etat du Qatar

19. Royaume d'Arabie Saoudite
  20. République du Sénégal
  21. République du Soudan
  22. République de Tunisie
  23. République de Turquie
  24. Etat des Emirats Arabes Unis
3. Participaient également à la réunion les représentants du Secrétariat général et des organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées suivants de l'OCI :
- 1) Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC)
  - 2) Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
  - 3) Institut islamique de technologie (HT)
  - 4) Banque islamique de développement (BID)
  - 5) Chambre islamique de commerce et d'industrie (CIO)
  - 6) Organisation de l'association islamique des armateurs (OAIA)
4. Le Centre de l'ONUDI pour la coopération régionale à Ankara a aussi participé à la réunion en tant qu'observateur.

(Une copie de la liste des participants figure en Annexe I).

### **Séance d'ouverture**

5. La réunion a été ouverte et présidée par SE l'ambassadeur Yaşar YAKIŞ, chef de la délégation turque. Le message de SE Dr Abdelouahed BELKEZIZ, Secrétaire général de l'OCI, a été ensuite lu par SE l'ambassadeur Nabika DIALLO, Secrétaire général adjoint de l'OCI.

(Une copie du texte du message de SE Dr Abdelouahed BELKEZIZ figure en Annexe II).

**Election du Bureau**

6. Au titre du Point 2 de l'ordre du jour, le Bureau de la réunion a été élu comme suit :

Président	République de Turquie
Vice-Président	Royaume d'Arabie Saoudite
Vice-Président	Etat de Palestine
Vice-Président	République d'Indonésie
Vice-Président	Burkina Faso
Rapporteur	République islamique du Pakistan

**Adoption de l'ordre du jour**

7. Au titre du Point 3 de l'ordre du jour et suite à l'adoption de l'ordre du jour de la réunion, un comité de rédaction à composition non limitée a été formé sous la présidence du Rapporteur, SE l'ambassadeur Qazi HÜMAYUN, Chef de la délégation de la République islamique du Pakistan.

(Une copie de l'ordre du jour tel qu'adopté par la réunion figure en Annexe III).

**Rapport de base du Secrétariat général de l'OCI sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour la coopération économique et commerciale**

8. Au titre du Point 4 de l'ordre du jour, SE l'ambassadeur A.H.M. MONIRUZZAMAN., Directeur aux affaires économiques, a présenté le rapport de base du Secrétariat général. Le rapport retrace l'évolution de la question examinée par la réunion et passe en revue les réunions sectorielles de groupes d'experts chargées de la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI tenues jusqu'ici. Après l'évaluation de ces réunions de groupes d'experts, le rapport formule certaines suggestions destinées à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI.

9. La réunion a exprimé son appréciation des informations concises contenues dans le rapport et destinées à faciliter les délibérations de la réunion.

(Une copie du texte du rapport de base du Secrétariat général figure en Annexe IV).

**Problèmes confrontant la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et voies et moyens d'activer sa mise en œuvre**

10. Au titre du Point 5 de l'ordre du jour, le Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (SESRTCIC) a présenté un document de travail sur les *Problèmes confrontant la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et les voies et moyens d'accélérer sa mise en œuvre*, en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI. Le rapport souligne les divers problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI tels que les contraintes politiques, financières, organisationnelles et de ressources humaines, et propose quelques solutions possibles pour accélérer sa mise en œuvre. Un document de PUT sur cette question a été également soumis à la réunion

11. Au cours des délibérations sur ce point, la réunion a exprimé son appréciation des efforts déployés par le Centre pour la préparation du document de travail sur la question, document qui a contribué à faciliter les travaux de la réunion. Les Etats membres ont également exprimé leurs vues concernant les raisons du retard accusé dans la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI ainsi que leurs propositions pour en accélérer la mise en œuvre. La réunion a pris note avec appréciation du document présenté par LUT.

(Des copies des documents de travail présentés par le SESRTCIC et par FUT figurent en Annexe V et VI).

**Mesures en faveur de la promotion et de l'expansion du commerce intra-OC I**

12. Au titre du Point 6 de l'ordre du jour, le CTDC, la BID et l'OAIA ont soumis des documents de travail sur les questions de la promotion du commerce, du financement du commerce et du transport respectivement.

13. La réunion a exprimé son appréciation des efforts déployés par le CIDC, la BID et l'OAIA ainsi que de leur contribution et de leurs documents respectifs sur la question.

(Des copies des documents de travail soumis par le CIDC, la BID et l'OAIA figurent en Annexes VII à IX respectivement).

**Modalités de participation active du secteur privé dans les activités du COMCEC**

14. Au titre du Point 7 de l'ordre du jour, la Chambre islamique de commerce et d'industrie (CICI) a présenté un document sur les modalités de participation active du secteur privé dans les activités du COMCEC, avec la contribution de la BID.

15. Le document souligne le rôle que le secteur privé pourrait jouer dans les activités du COMCEC afin de constituer une composante essentielle du développement économique. Les propositions portent sur les moyens de susciter une prise de conscience au sein du secteur privé et de sensibiliser ce dernier aux questions sur lesquelles portent les activités du COMCEC. Le document met également l'accent sur la nécessité de développer les PME dans les domaines de l'industrie et des services et de promouvoir la technologie de l'information, l'investissement privé et les services de formation. Après de longues délibérations, la réunion a pris note avec appréciation du document présenté par la CICI.

16. La Réunion a également pris note avec appréciation, grâce à l'intervention du Directeur du Centre de l'ONUDI pour la coopération régionale à Ankara, du fait que l'ONUDI est disposée à collaborer avec l'OCI pour promouvoir le développement des PME dans les pays membres de l'OCI, dans le cadre des accords de coopération existants entre les deux organisations.

(Une copie du document de travail soumis par la CICI figure en Annexe X).

**Accélération de la communication et du flux de l'information entre les pays membres**

17. Au titre du Point 8 de l'ordre du jour, le CIDC a présenté à la réunion un document sur les moyens d'accélérer la communication et le flux de l'information entre les pays membres, document préparé en collaboration avec les institutions pertinentes de l'OCI. Ce document souligne la nécessité de développer le secteur de la technologie de l'information grâce à une coopération étroite entre le CIDC et les autres institutions de l'OCI. Le SESRTCIC a également présenté un document sur la même question et formulé certaines propositions visant à accélérer la communication et le flux de l'information entre les pays membres. La Réunion a pris note avec appréciation des documents présentés.

18. La délégation égyptienne a également présenté à la Réunion un document. Il a été pris note du document et a été décidé qu'il soit annexé au rapport de la Réunion.

(Des copies des documents de travail présentés par le CIDC, le SESRTCIC et la République Arabe d'Egypte figurent en Annexes XI, XII et XIII).

19. A la suite d'un débat exhaustif sur les points de l'ordre du jour, la Réunion du Groupe d'experts a convenu d'un nombre de recommandations susceptibles d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI et a décidé d'en saisir la dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC. Ces recommandations sont les suivantes :

- (1) La Réunion a estimé que le renforcement de l'engagement politique est essentielle pour assurer le succès de la mise en œuvre du Plan d'action et, partant, a recommandé que des efforts visant une collaboration plus étroite soient déployés par le Président du Sommet islamique, le Président du COMCEC et le Secrétaire général de l'OCI en vue d'aboutir à l'engagement politique qui s'impose de la part des pays membres. A cet égard, la Réunion a mis l'accent sur l'importance d'efforts soutenus dans le domaine politique en vue d'assurer que les accords de l'OCI soient signés et ratifiés dans les meilleurs délais.

- (2) En vue de susciter davantage d'intérêt de la part des Etats membres et de traduire cet intérêt en une participation efficace, il est nécessaire de mettre l'accent sur certains objectifs communs en tant qu'objectifs principaux du Plan d'action, à savoir :
- sécurité alimentaire
  - allégement de la pauvreté
  - développement rural
  - développement de l'infrastructure
  - production et développement du commerce
  - création d'emplois
  - développement des ressources humaines (Education, Formation, Santé, etc..)
- (3) La mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pourrait être accélérée en arrêtant un calendrier et des objectifs quantifiables assignant des priorités aux secteurs et/ou domaines de coopération.
- (4) Des Points Focaux pourraient être désignés pour chaque domaine prioritaire du Plan d'action, à savoir un Point Focal dans chaque Etat membre et un autre représentant une institution pertinente de l'OCI. Les deux Points Focaux travailleraient de concert pour mettre en œuvre les projets identifiés en consultation avec les Etats membres (avec la pleine participation des secteurs public et privé). Un autre Point Focal pourrait être créé au sein du Bureau de coordination du COMCEC pour assurer la coordination des activités de tous les points focaux pour les réunions des différents groupes d'experts.
- (5) A partir de la phase initiale des études de pré-faisabilité/faisabilité de tout projet de coopération dans un secteur/domaine donné, particulièrement en matière de technologie et de coopération technique, le ou les organes et institutions ayant l'expertise appropriée et les facilités physiques nécessaires devraient être encouragés à participer en tant que points focaux afin que ce ou ces organes/institutions puissent fournir, entre autres, les intrants

technologiques requis pour faciliter la mise en œuvre du projet par le comité des projets concerné.

- (6) La BID pourrait envisager la fourniture d'une assistance technique aux pays hôtes pour assurer la tenue des RGE en temps opportun.
- (7) Les propositions de projets devraient être reçues par les Etats membres, au moins un mois avant la réunion, pour l'étude qui s'impose.
- (8) Le COMCEC pourrait fréquemment revoir, évaluer et assurer le suivi des activités des comités de projets.
- (9) Les Etats membres devraient privilégier les projets conjoints pouvant susciter l'intérêt des autres Etats membres et être exécutés par des groupes d'Etats membres aux niveaux régional, sous-régional et inter-régional.
- (10) Il serait souhaitable de mener des consultations préliminaires entre le pays qui propose le projet et le pays qui souhaite participer au projet avant de présenter ce dernier à la réunion de Groupe d'experts étant donné que cela accroît les chances de succès du projet.
- (11) Un niveau d'expertise technique et professionnelle est requis pour la mise au point des documents de pré-faisabilité des projets d'intérêt au niveau régional. Ces documents devraient indiquer la viabilité technique du projet ainsi que les avantages que les Etats partenaires pourraient en tirer.
- (12) Un formulaire de profil de projet peut être conçu par le Bureau de Coordination du COMCEC et adopté par les fora pertinents de POCI et ensuite diffusé par le Secrétariat général. Ce formulaire devrait être diffusé par les Etats membres en temps opportun.
- (13) Un cadre financier précisant en détail les voies et moyens, ainsi que la structure institutionnelle à travers laquelle les propositions seront financées, conformément à leurs mandat, politique et procédure devrait être établi. A cette fin, les institutions pertinentes de l'OCI pourraient être chargées

d'étudier, d'évaluer et de fournir l'appui financier et technique aux projets de coopération proposés.

- (14) La nature et le cadre des obligations financières auxquelles un Etat membre intéressé devrait souscrire, doivent être indiquées dans les études de viabilité et les documents de profil relatifs à tout projet proposé. Ces documents devraient identifier les sources possibles de fonds que contribueront d'autres Etats membres participants.
- (15) En vue d'insuffler un dynamisme aux efforts de coopération entre les pays de l'OCI, le secteur privé devrait assumer un rôle plus effectif dans les activités économiques de l'OCI et participer à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI. Ainsi donc si les propositions de projets sont acceptables, elles seront arrêtées en consultation avec le secteur privé et seront directement diffusées aux différentes institutions du secteur privé à travers le CIO.
- (16) Un groupe de travail composé du Bureau du COMCEC, du Secrétariat général de l'OCI, de la BID et de la CICI peut être créé en tant que point focal assumant la responsabilité du mécanisme de suivi en vue d'exécuter les recommandations des réunions du secteur privé.
- (17) Un réseau de commercialisation pour les PME pourrait être mis en place par la CICI, en collaboration avec l'ONUDI et le CIDC. Grâce à ce réseau, les PME des Etats membres pourraient élargir leurs marchés en créant des partenariats et des réseaux d'approvisionnement entre eux. Ces partenariats et ces réseaux d'approvisionnement pourraient inclure les matières premières et la co-production des pièces détachées, des produits semi-manufactures et autres.
- (18) En vue de promouvoir l'investissement en des projets conjoints en matière d'industrie et de service, les sponsors de projets conjoints seront invités à participer à la réunion annuelle du secteur privée six mois avant sa tenue. Un comité conjoint BID-CICI peut étudier ces projets et décider de la manière d'aider au mieux les sponsors en ce qui concerne la mise au point

des études de faisabilité de ces projets et l'évaluation de la performance de gestion des projets conjoints proposés. Les sponsors peuvent plus tard être informés de la nécessité de restructurer leurs propositions en vue de la réunion du CICI du secteur privé. Ces projets peuvent ensuite être soumis à la BID pour éventuelle assistance financière et technique.

- (19) La CICI peut maintenir un contact avec la BID pour être informée des facilités offertes en vertu des programmes de financement de commerce et des différents guichets assurés par la Banque.
- (20) Les institutions spécialisées de l'OCI pourraient apporter une contribution importante en promouvant les capacités institutionnelles des pays membres. La BID et autres institutions de l'OCI devraient consentir davantage d'efforts louables qu'ils n'en consentent déjà dans ce domaine au moyen d'une assistance technique et de programmes de coopération technique.
- (21) Les institutions de l'OCI devraient promouvoir leur coopération avec les organisations régionales. La famille des institutions intéressées de l'OCI devraient doubler leurs efforts de coopération avec les organisations régionales pertinentes, au moyen de recherche, de réunions, d'ateliers et de séminaires sur des sujets susceptibles de renforcer la coopération économique entre les pays membres.
- (22) Une plus grande coordination s'impose entre les divers programmes et activités des institutions de l'OCI pour éviter tout double emploi. Des réunions consultatives devraient être tenues en marge des sessions annuelles du COMCEC et de la Commission islamique pour les affaires économiques, sociales et culturelles pour renforcer la collaboration entre ces institutions, éviter tout double emploi, suivre le progrès des programmes assignés à chaque institution, mettre en commun les expériences respectives et en tirer profit.
- (23) Des mesures pourraient être prises pour faciliter les échanges entre les Etats membres telles que la simplification des procédures et de la documentation

douanières et l'harmonisation des normes par l'échange des informations commerciales à travers les systèmes d'information existants de l'OCI.

- (24) Il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter le transport des marchandises entre les Etats membres.
- (25) En vue de faciliter les services de transport maritime entre les Etats membres, la Chambre islamique est appelée à coopérer avec l'OAIA pour proposer un mécanisme efficace à cette fin.
- (26) Les Etats membres sont encouragés à mettre à profit les services assurés par le système d'information commun, au siège de l'OAIA, à Jeddah, dans l'intérêt des compagnies maritimes des Etats membres.
- (27) Tenant compte des facilités électroniques et de leur importance dans l'échange de l'information et la promotion commerciale, les Etats membres pourraient accorder leur concours aux bases de données opérationnelles du Réseau d'informations commerciales entre les pays islamiques (TINIC) afin d'assurer un flux régulier et rapide de l'information statistique, économique et autre qui contribuerait à promouvoir le commerce intra-OCI.
- (28) Des efforts devraient être déployés pour accélérer la signature et la ratification de l'Accord-cadre du Système de préférences commerciales entre les pays islamiques (TPSOIC) pour permettre au CIDC d'organiser des négociations commerciales entre les Etats membres pour l'échange des préférences et l'élimination des barrières non tarifaires afin de développer de manière significative les échanges intra-OCI.
- (29) Dans le cadre de l'établissement d'un marché commun islamique, le CIDC pourrait organiser, en collaboration avec la BID, le SESRTCIC et la CIO, des séminaires sur l'intérêt de l'utilisation de l'Accord (TPSOIC) par tous les Etats membres, qui offrent un cadre juridique pour l'institution d'une zone de libre échange entre les Etats membres de FOICI

- (30) Les organisateurs CIDC / Etat hôte pourraient élaborer un cadre juridique réglementant la tenue de Foires commerciales islamiques et leur organisation (Règlement intérieur) et définissant les procédures et termes de référence y afférentes (Cahiers de charges) afin de contribuer à leur continuité et leur réussite dans la perspective de son inscription auprès de l'Union internationale des foires et expositions en tant que Foire internationale.
- (31) La Réunion a recommandé que le CIDC, la BID et l'IIT collaborent pour la mise en œuvre d'un programme visant à l'acquisition de nouvelles techniques, normes et réglementations dans le domaine du commerce international au profit des Etats membres.

### **Clôture de la réunion**

20. A la séance de clôture, la réunion a adopté son rapport et ses recommandations ainsi que ses annexes et a demandé au Secrétariat général de l'OCI de les soumettre à la dix-septième Réunion du Comité de suivi du COMCEC et de les communiquer aux pays membres.

21. Pour conclure, la réunion a exprimé ses remerciements et son appréciation au peuple et au gouvernement de la République de Turquie pour avoir accueilli le Groupe d'experts et pour l'hospitalité réservée aux participants.

-13-

RAPPORT DE LA  
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION

(Istanbul, 19 octobre 2001)



Original : Anglais

**RAPPORT DE LA  
RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION**

**(Istanbul, 19 octobre 2001)**

Conformément au point 10 de l'ordre du jour, le Comité de Session s'est réuni le 19 octobre 2001, à Istanbul, en marge de la dix-septième session du COMCEC.

Ont participé à la réunion du Comité, le Secrétariat général de l'OCI et les institutions de l'OCI suivantes:

- Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSESFPI)
- Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC)
- Université islamique de technologie (UIT)
- Chambre islamique du commerce et d'industrie (CIO)
- Organisation de l'Association islamique des armateurs (OAIA)

Ont également pris part à la réunion les représentants du Bureau de coordination du COMCEC.

La liste des participants figure en Annexe.

S.E. l'Ambassadeur Nabika Diallo, Secrétaire général adjoint de l'OCI, a présidé la réunion.

Le rapport de la première Réunion consultative sur le renforcement de la coopération entre les institutions de la BID et de l'OCI, tenue le 11 février 2001, a servi de base aux discussions.

Un rapport de base sur le but et les objectifs du comité de session a été présenté par le représentant du Bureau de coordination du COMCEC.

Suite à des discussions approfondies, le Comité a adopté les recommandations suivantes:

1. Tenant compte de l'utilité de telles réunions, il a été convenu de convoquer régulièrement deux réunions annuelles, l'une en marge de la réunion de la Commission islamique pour les affaires économiques, culturelles et sociales, à Djeddah, et la deuxième en marge des sessions annuelles du COMCEC, à Istanbul. L'ordre du jour de ces réunions sera établi par la BID et par le Comité de coordination du COMCEC, respectivement, en consultation avec les institutions pertinentes de l'OCI,

2 Le Bureau de coordination de la BID et du COMCEC élaborera un projet d'ordre du jour et le communiquera aux institutions à l'avance. Ce projet d'ordre du jour final sera ensuite envoyé aux institutions concernées au moins un mois avant la date de la réunion.

3. Le Comité a approuvé les points suivants, comme points permanents de l'ordre du jour:

- i) Evaluation périodique de la coopération y compris les mémorandums d'accord signés par les institutions concernées,
- ii) Examen des mesures à adopter en vue de promouvoir le commerce intra-OCI.
- iii) Thème de la séance d'échange de vues de la présente session du COMCEC

4. Les institutions de l'OCI qui opèrent dans les domaines de l'économie et du commerce doivent assurer un échange d'information et coordonner leurs programmes, annuels respectifs afin d'accroître leur efficacité opérationnelle et d'éviter le double emploi à cet égard.

5. Les institutions de l'OCI doivent également assurer une coordination de leurs programmes, techniques et de formation et promouvoir leurs activités conjointes de formation.

6. En vue de commercialiser les programmes et services des institutions de l'OIC, il a été proposé que, le cas échéant, au cours des sessions du COMCEC, les institutions de l'OIC puissent avoir l'occasion de faire état de leurs activités aux Etats membres.

7. Il a été convenu qu'à l'occasion de la prochaine réunion de la Commission islamique des affaires économiques, culturelles et sociales, prévue à Djeddah, du 19 au 23 janvier 2002, les préparatifs pour la tenue de l'atelier sur le thème « Investissements du secteur privé et rôle de la BID à cet égard » et les sujets des textes à préparer par l'OIC soient discutés.

**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**AU COMITÉ DE SESSION**

**THE OIC GENERAL SECRETARIAT**

- H.E. Ambassador NABIKA THIRENO DIALLO  
Assistant Secretary General for Economic Affairs
  
- H.E. Ambassador A.H.M.MONIRUZZAMAN  
Director of Economic Affairs

**THE STATISTICAL, ECONOMIC AND SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTRE FOR ISLAMIC COUNTRIES (SESRTCIC)**

- H.E. Ambassador ERDİNÇ ERDÜN  
Director General
  
- MR. OKER GÜRLER  
Director. Research Department

**THE ISLAMIC CENTER FOR DEVELOPMENT OF TRADE (ICDT)**

- MR. ALLAL RACHDI  
Director General
  
- MR. EL HASSANE HZAINI  
Director of Studies and Training Department

**THE ISLAMIC UNIVERSITY OF TECHNOLOGY (IUT)**

- PROF. DR. M. ANWAR HOSSAIN  
Vice-Chancellor

**THE ISLAMIC DEVELOPMENT BANK (IDB)**

- MR. ABDULAZIZ AL - KELAIBI  
Director. Co-operation Office
  
- MR. NIK NAJIB HUSAIN  
Acting Division Chief  
Trade. Finance and Promotion Department
  
- MR. AHMED ABDUL WASIE  
Opération Officer

**THE ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE AND INDUSTRY (ICCI)**

- MS. ATTIYA NAWAZISH ALI  
Manager. Trade Promotion

**ORGANIZATION OF ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION (OISA)**

- MR. FEDA UR RAHMAN JAMIL  
Finance Manager

**COMCEC COORDINATION OFFICE**

- MR. AHMET CAFOĞLU  
Head of COMCEC Coordination Office
  
- MR. FERRUH TIĞLI  
Head of Department



-14-

DISCOURS DE S.E. DR. ABDELOUAHED BELKEZIZ  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE  
L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE  
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 21 octobre 2001)



**DISCOURS DE S.E. DR ABDELOUAHED BELKEZIZ  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION  
DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE  
À LA SÉANCE DE CLÔTURE**

**(Istanbul, 21 octobre 2001)**

**Bismillahi Rahmani Rahim**

Excellence, Ministre d'Etat et Vice Premier Ministre  
de la République de Turquie, Dr Devlet BACHELI  
Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

Assalamu Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh

A l'occasion de la clôture de la dix-septième session du Comité permanent pour la coopération économique et commerciale (COMCEC), nous nous devons d'exprimer notre profonde gratitude à Allah le Tout-Puissant pour avoir couronné de succès nos travaux au cours de ces quatre derniers jours, dont deux au niveau des Hauts Fonctionnaires et deux au niveau ministériel.

Nous avons tenté de couvrir tous les domaines d'intérêt commun dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Nous avons discuté en particulier les voies et moyens de redynamiser la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres. Il est certain que les décisions prises à cette session du COMCEC sur les diverses questions constitueront une contribution positive aux activités en cours du COMCEC.

La présente session avait pour tâche essentielle d'examiner les recommandations de la réunion du Groupe d'experts chargé d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action de l'OCI pour le renforcement de la coopération économique et commerciale entre les Etats membres, telles que soumises pour examen à la présente session par la dix-septième réunion du Comité de suivi du COMCEC. En approuvant les recommandations de ladite réunion du Groupe d'experts et en soulignant leur

importance, le COMCEC a donné l'élan nécessaire aux futures activités de la mise en œuvre du Plan d'action.

J'exhorte donc les Etats membres à suivre fidèlement les diverses étapes concrètes recommandées par le Groupe d'experts. Je voudrais, à cet égard, souligner que la condition essentielle de ce processus reste l'engagement politique des Etats membres, cet engagement étant la pierre angulaire des recommandations.

L'expansion du commerce intra-OCI représente un domaine critique où une action décisive est nécessaire. A cet égard, la séance d'échanges de vues tenue en marge de la session sur les barrières non tarifaires et l'expansion du commerce entre les Etats membres a été fort opportune et utile car elle a mis en exergue des recommandations importantes à mettre en œuvre par les Etats membres. Les conclusions de cet échange de vues nous aideront, nous en sommes sûrs, à prendre d'autres mesures nécessaires en vue de l'expansion du commerce intra-OCI pour lui permettre d'atteindre un niveau adéquat.

Conformément aux recommandations de la séance d'échanges de vues et de la réunion du Groupe d'experts, le COMCEC a, une fois de plus, souligné la nécessité de signer et de ratifier les divers Accords et Statuts de l'OCI dans le domaine de la coopération économique et commerciale qui définissent le cadre essentiel de cette coopération. Il est certain que plus tôt ils seront signés, plus ce sera profitable à la Oummah islamique et à l'intégration économique de ses Etats membres ce qui est notre objectif le plus cher.

Je voudrais aussi m'associer à l'appel lancé par le COMCEC demandant aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, de signer ou de ratifier les divers Accords et Statuts de l'OCI. Cela est évidemment d'une importance capitale si nous voulons progresser vers une coopération économique plus étroite entre les Etats membres.

il est également important de noter que cette session s'est penchée sur les problèmes du secteur privé dans le domaine de la coopération économique entre les Etats membres. A ce sujet, le COMCEC a lancé, à juste titre, un appel aux Etats membres leur demandant de tenir dûment compte des recommandations des réunions du secteur privé tenues sous les auspices de la Chambre islamique du commerce et d'industrie. La participation active du secteur privé constitue en effet un facteur

primordial dans nos efforts visant à développer des stratégies de la coopération entre les Etats membres. Je suis convaincu que cette question de première importance fera l'objet d'une attention continue de la part des Etats membres.

Il reste un dernier point que j'aimerais particulièrement souligner. Je suis fortement convaincu que le succès de cette session ou de toute autre session du COMCEC d'ailleurs, dépend dans une large mesure, du degré d'engagement des Etats membres à concrétiser les divers programmes et activités visant à mettre en œuvre le Plan d'action en participant activement à ces programmes et activités. Tel est l'objectif que je suis déterminé à poursuivre avec l'appui des Etats membres.

Le Bureau du COMCEC a été reconstitué au cours de cette session par l'élection de la République fédérale du Nigeria, l'Etat du Koweït et la République islamique d'Iran, en tant que vice Présidents représentant respectivement les régions africaine, arabe et asiatique et de la République islamique du Pakistan comme Rapporteur. Je saisis cette occasion pour les féliciter de leur élection.

Avant de conclure, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à S.E. M. Ahmet Necdet SEZER, le Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, pour la sagesse et la sagacité dont il a fait preuve en guidant les travaux du COMCEC.

En conclusion, Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements et ma profonde considération à leurs Excellences les Ministres qui ont honoré cette réunion de leur présence. Je tiens également à remercier le Bureau de coordination du COMCEC, les interprètes, les traducteurs et tous ceux qui ont activement contribué au succès de cette dix-septième session du COMCEC.

Permettez-moi, encore une fois, de vous assurer l'appui et la coopération continues du Secrétariat général de l'OIC dans la mise en œuvre des décisions du COMCEC.

Wassalamu Alaïkum Wa Rahmatullahi Wa Barakatuh.



-15-

DISCOURS DE S.E. DR. DEVLET BAHÇELİ  
MINISTRE D'ETAT ET VICE-PREMIER MINISTRE  
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
À LA SÉANCE DE CLÔTURE

(Istanbul, 21 octobre 2001)



Original : Turc

**DISCOURS DE S.E. DR DEVLET BAHÇELİ  
MINISTRE D'ÉTAT ET VICE PREMIER MINISTRE  
DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE  
A LA SÉANCE DE CLÔTURE**

**(Istanbul, 21 octobre 2001)**

Messieurs les Ministres.

Monsieur le Secrétaire général.

Honorables Délégués.

Chers invités.

Je voudrais commencer par exprimer ma vive satisfaction de voir encore une session du COMCEC se terminer avec succès.

Le COMCEC qui est depuis dix sept ans le forum responsable de la coopération économique entre les pays membres de l'OCI, constitue une plate-forme importante pour la coopération économique.

Des projets conclus et finalisés tels que le Mécanisme de financement des exportations, le Programme d'assurance-crédit à l'exportation et de garantie des investissements, le Réseau d'informations commerciales, l'Accord-cadre sur le Système de préférences commerciales, les Statuts de l'Institut de normalisation et de métrologie et l'Accord-cadre de l'Union islamique de compensation, ainsi que les réunions du secteur privé et d'échange de vues prouvent combien le COMCEC a une fonction importante pour les Etats membres.

Je voudrais souligner qu'une coopération permanente et productive nécessite une réévaluation constante pour que les tendances mondiales soient reflétées correctement dans notre coopération.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner que l'importance du secteur privé pour les économies nationales ainsi que pour la coopération économique et commerciale internationale a grandi au cours des années récentes. Par exemple, la part

du secteur privé dans le capital intérieur est passé de 74.7% en 1981) à 76.9% en 1997. Ce pourcentage est estimé à environ 60% dans les pays islamiques.

Une première démarche visant à augmenter ce chiffre, devrait être l'intensification des efforts visant au développement du secteur privé dans nos pays respectifs. Une seconde démarche serait de créer de nouveaux programmes afin de fournir assistance au secteur privé, à savoir la création de nouveaux instruments de financement pour étendre la sphère d'activités de nos hommes d'affaires et simplifier les procédures douanières et de transport.

Un autre aspect remarquable des tendances mondiales est l'augmentation croissante du commerce international. Selon les indicateurs, le taux moyen d'augmentation du commerce mondial de marchandises est beaucoup plus élevé que le taux d'augmentation de la production mondiale.

Ceci indique l'apparition d'une conception de la coopération orientée vers le commerce. Une importance accrue devrait être accordée à l'expansion des capacités d'exportation des pays en développant la coopération commerciale entre les pays membres.

Dans ce contexte et en accord avec l'objectif d'expansion des capacités d'exportation, le renouvellement de la structure technologique, les méthodes stratégiques de commercialisation, la réduction du coût des transports, l'harmonisation avec les normes internationales, la restructuration dans les domaines concernés acquièrent une importance accrue soit pour les exportations des pays membres de l'Organisation de la Conférence islamique, soit en ce qui concerne l'augmentation des exportations vers les pays tiers,

Messieurs les Ministres.

Honorables Délégués

Nous avons en outre repris lors de cette session du COMCEC la discussion sur *LE* développement de la coopération économique et commerciale entre nos pays frères

Nous avons également considéré les recommandations soumises par la réunion du groupe d'experts sur la mise en œuvre du Plan d'action. Parmi ces précieuses

recommandations, la volonté politique de renforcer le rôle du secteur privé, l'établissement d'un mécanisme de financement des projets et la création d'un réseau de commercialisation entre les PME sont particulièrement importantes.

Je suis convaincu que ces recommandations contribueront à l'accélération de l'application du Plan d'action et donneront un nouvel élan à la coopération. Les récents développements dans l'économie mondiale et la réforme du système financier international ont été débattus au cours de notre réunion. A cet égard, je considère que notre décision de contribuer activement à la réforme du système financier international est extrêmement judicieuse.

Messieurs les Ministres,  
Honorables Délégués.

Nous avons noté avec grande satisfaction que l'utilisation du Fonds supplémentaire alloué par la Banque islamique de développement s'élevant à 1 milliard de dollars EU et visant à accroître le commerce entre nos pays a été couronnée de succès. En outre, nous constatons avec plaisir que le montant du Fonds utilisé au cours d'une année pour le financement du commerce a atteint 1,7 milliard de dollars. Je suis fermement convaincu que ce Fonds sera utilisé de manière plus intensive par l'amélioration de conditions de financement de la Banque islamique de développement.

Nous avons également examiné les derniers développements dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Je pense que notre désir de transformer l'Organisation mondiale du commerce en une organisation orientée vers le développement est très approprié. La Conférence ministérielle qui sera tenue dans la ville de Doha, au Qatar, offrira une excellente occasion d'affirmer notre solidarité.

Messieurs les Ministres,  
Honorables Délégués.

Le secteur privé continue à contribuer aux activités du COMCEC et à la coopération entre nos pays. La 8ème réunion du secteur privé à ce sujet a été tenue en Guinée, la semaine dernière. De telles manifestations qui éveillent l'intérêt d'un grand

nombre de sociétés, constituent pour nos hommes d'affaires une plateforme de coopération appropriée.

Je voudrais indiquer à cet égard que nous saluons avec plaisir rétablissement d'une Unité de développement du secteur privé au sein de la Banque islamique de développement. La fonction fondamentale de cette unité devrait être de développer l'esprit d'entreprise, d'assurer au secteur privé un financement à des conditions favorables, et de rehausser le niveau technologique des Etats membres.

L'échange de vues au sujet de l'impact des barrières non tarifaires sur le commerce extérieur des pays membres a été très bénéfique. Des efforts communs intensifs dans les forums concernés sont nécessaires pour assurer une protection contre les effets négatifs des barrières non tarifaires qui peuvent être au moins aussi défavorables que les barrières tarifaires dans le processus de développement du commerce international.

Les actions communes qui seront entreprises en accord avec nos décisions vont contribuer à la lutte à l'échelle mondiale contre les barrières non tarifaires.

Je voudrais ajouter que nous avons pris les mesures nécessaires afin d'adapter au plus tôt l'application des barrières non tarifaires aux réglementations internationales.

Le choix du thème « Investissements privés dans les pays membres et rôle de la Banque islamique de développement » pour la réunion d'échange de vues qui sera tenue au cours de la prochaine session du COMCEC est fort pertinent.

Messieurs les Ministres.

Honorables Délégués.

Permettez-moi en conclusion de présenter mes remerciements les plus sincères à toutes les délégations, au Secrétariat général de la Conférence islamique, aux institutions affiliées de l'OCI pour leur précieuse contribution au succès de cette session.

Je voudrais remercier également tout le personnel auxiliaire et les interprètes pour leur travail dévoué.

Je vous souhaite un bon voyage de retour et espère vous revoir l'année prochaine à l'occasion de la dix-huitième session du COMCEC.

